

CHÂTELSTDENIS

____ Ville d'énergies

Rapport de gestion 2021



Ecole des Pléiades : bâtiment enfantine, bâtiment primaire et ancienne Glacière

VILLE DE CHATEL-ST-DENIS – RAPPORT DE GESTION 2021

REPertoire

	Pages
Rapport du Syndic	01
Organisation et gestion communale	02 - 27
- Conseil général	02 - 10
- Conseil communal	11
- Personnel communal	12 - 20
- Gestion de la propriété	21 - 27
Ordre et sécurité publique	28 - 42
- Police communale	28 - 37
- Contrôle des habitants	38 - 39
- Service du feu	40 - 42
Formation	43 - 50
- Instruction publique	43 - 50
Culture, sports et loisirs	51 - 54
- Culture	51
- Sports	52 - 54
Prévoyance sociale	55 - 57
- Service social	55 - 57
Trafic et télécommunications	58 - 69
- Travaux	58 - 69
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	70 - 87
- Approvisionnement en eau	70 - 76
- Traitement des eaux usées	77 - 80
- Gestion des déchets	81 - 82
- Endiguements	83 - 84
- Aménagement du territoire	85 - 86
- Constructions	87
Economie publique	88 - 98
- Forêts	88 - 92
- Tourisme	93
- Energie	94 - 96
- Centrale de chauffage à bois	97 - 98
Finances et impôts	99 - 131
- Finances communales	99 - 131

Rapport du Syndic et du Conseil communal

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son premier rapport de gestion de la législature 2021-2026 ainsi que les comptes de l'exercice 2021 et ceci conformément à l'article 95 bis de la Loi sur les communes fribourgeoises.

Ce rapport n'est bien sûr pas exhaustif, mais il a le mérite de présenter les activités de la Commune, ses projets et les études en cours dans les différents services communaux. Le Conseil communal tient à remercier vivement les collaboratrices et collaborateurs pour leur implication dans ces différents dossiers tout au long de l'année. Il relève également l'excellent travail de toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport.

L'année 2021 a une nouvelle fois été marquée par la Covid qui a ralenti l'économie en général. De nombreuses sociétés, pme, artisans et restaurateurs ont vu leur volume d'activités diminuer drastiquement. La Confédération et le Canton de Fribourg ont mis en place des aides leur permettant de pallier le manque de liquidités. Le Conseil communal, soucieux de préserver des emplois et d'aider l'économie et les sociétés communales, avait demandé au Conseil général de créer un fond Covid de 1.5 million de francs dans le cadre des comptes 2020. Le 15 décembre, le Conseil général adoptait le règlement du fonds de solidarité Covid 19 qui permet d'indemniser les ayants-droits en fonction de critères très précis.

La pandémie a malheureusement aussi eu un impact sur le déroulement des chantiers communaux qui ont parfois pris du retard.

En revanche, le résultat des comptes communaux est excellent. Cela est dû à une très grande maîtrise des dépenses et à des recettes fiscales plus élevées que le prévoyait l'Administration cantonale.

C'est de bon augure pour le futur. En effet, les investissements à venir, que ce soit dans les domaines sportif, culturel, routier, etc..., sont nombreux et les charges financières et d'exploitation vont impacter les comptes de résultat des prochaines années. Toutefois, le Conseil communal est convaincu qu'ils sont nécessaires et vont contribuer à améliorer votre bien-être, ceci dans un contexte financier qui est aujourd'hui favorable.

Le Conseil communal vous souhaite une bonne lecture

Au nom du Conseil communal
Charles Ducrot, Syndic

0. ORGANISATION ET GESTION COMMUNALE

Conseil général

En préambule, l'année 2021 doit être scindée en deux : du 1^{er} janvier au 23 avril et du 24 avril au 31 décembre. En effet, le Conseil général a vu le renouvellement de ses membres par les élections communales du 7 mars, membres dont l'entrée en fonction a eu lieu le 24 avril, jour de leur assermentation par le Préfet de la Veveyse, M. François Genoud, à la Halle triple du Lussy.

Législature 2016-2021

Membres

Dans la dernière ligne droite de la période législative, aucune démission n'a été enregistrée.

Séances

Sous la présidence de M. Jérôme Lambercy (UO+PS), le parlement communal a tenu deux séances ordinaires, dont voici les principaux objets traités :

Mercredi 10 février 2021 – Salle de l'Univers@Ile (43 membres présents sur 50)

- Message no 125 – Trafic et télécommunications – Routes communales – Etude du réaménagement de la route de la Coula – Crédit d'investissement de 40 000 francs – APPROUVÉ ;
- Message no 126 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Déplacements de conduites et extension du réseau d'eau potable – Crédit d'investissement de 223 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 127 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Service technique – Acquisition d'un véhicule de terrain – Crédit d'investissement de 35 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 128 – Service des forêts – Acquisition d'un véhicule de débardage en remplacement du véhicule existant – Crédit d'investissement de 520 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 129 – Finances – Souscription de 34 500 nouvelles actions de 10 francs chacune au capital-actions de la société Lys Energie SA – Crédit d'investissement de 345 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité.

Mercredi 31 mars 2021 – Salle de l'Univers@Ile (48 membres présents sur 50)

- Message no 130 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2020 – Examen et approbation – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Rapport de gestion 2020 ;
- Message no 131 – Sécurité publique – Législation – Sécurité routière – Règlement sur le stationnement public – APPROUVÉ par 45 voix contre 1 et 1 abstention ;
- Message no 132 – Sécurité routière – Stationnement – Acquisition de dix horodateurs et de la signalisation relative à la mise en œuvre du concept de stationnement – Crédit d'investissement de 75 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 133 – Bâtiments scolaires – Ecole du Bourg – Divers travaux d'entretien, plan de fermeture et installation de systèmes de serrures électroniques – Crédit d'investissement de 130 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 134 – Enseignement et formation – Accueil extrascolaire (AES) - Rénovation du bâtiment de La Châteloise – Crédit d'investissement de 6 551 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message no 135 – Routes communales – Assainissement conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) – Route de Montreux – Crédit d'investissement de 1 000 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;

- Message no 136 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Route de Montreux, du rond-point des Bains à son intersection avec la route de la Péralla – Remplacement d’une conduite – Crédit d’investissement de 170 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message no 137 – Règlement des finances (RFin) – APPROUVÉ par 38 voix contre 1 et 9 abstentions ;
- Message no 138 – Règlement relatif à la perception d’un impôt sur les jeux d’adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution – Révision totale – APPROUVÉ à l’unanimité.

Jusqu’à la fin de la législature 2016-2021, le Conseil général était composé de quatre groupes politiques :

■ Union démocratique du centre - PAI	17 élu·e·s, dont 5 femmes
■ Union ouvrière et Parti socialiste	13 élu·e·s, dont 5 femmes
■ Parti démocrate-chrétien	12 élu·e·s, dont 5 femmes
■ Parti libéral-radical	8 élu·e·s, dont 1 femme

Jusqu’au 23 avril 2021 16 femmes siégeaient au Conseil général, représentant 32 % de l’effectif, pourcentage inchangé depuis 2019.

Elections communales du 7 mars 2021

Aux élections du 7 mars 2021, les Conseillers généraux (13) suivants ont renoncé à prendre part :

Mmes Charlotte Berthoud (PDC-Le Centre), Patricia Blanc (PDC-Le Centre), Marielle Colliard (UDC-PAI), Marie-Thérèse Genoud (PDC-Le Centre), Pilloud Véronique (PDC-Le Centre) ;
 MM. Pierre Balmat (PLR), Antoine Berthoud (PLR), Jean-Daniel Favre (PDC-Le Centre), Rodolphe Genoud (UDC-PAI), Felismino Martins Bartolo (UO+PS), Frédéric Pilloud (PDC-Le Centre), Antonio Elviro Soares (UO+PS), Marc Vuichard (PDC-Le Centre).

Les membres sortants (3) suivants ont été élus au Conseil communal :

Mmes Chantal Honegger (UDC-PAI), vice-présidente du Conseil général 2020-2021, et Nicole Tille (UO+PS), M. Roland Mesot (UDC-PAI).

Les membres sortants (2) suivants n’ont pas été réélus : MM. Laurent Demierre (UDC-PAI) et Patrice Schneuwly (UDC-PAI).

Mme Elena Pilloud, cheffe du groupe UO+PS, a renoncé à son élection au Conseil général pour des raisons professionnelles.

À l’issue des élections, 38 % des membres du Conseil général sont nouveaux (c’est-à-dire qu’ils n’étaient pas membres du CG lors de la précédente législature (*)). La représentation des femmes (17) augmente légèrement par rapport à la fin de la période précédente, passant de 32 % à 34 % (+1).

Législature 2021-2026

Réunion préparatoire à la séance constitutive du 19 mai – Réorganisation des Commissions

Lors de la Réunion préparatoire du 26 avril, les commissions permanentes, mais non obligatoires (ne découlant pas d’une injonction légale), du Conseil général ont fait l’objet d’une analyse approfondie en vue de la nouvelle législature. D’un commun accord, les représentants du Conseil général et du Conseil communal ont convenu de

- dissoudre la Commission des forêts : des séances d’information seront organisées par le Conseil communal à l’attention du Conseil général ;
- dissoudre la Commission ECOSOR et de la décharge, dont le cahier des charges est intégré à la nouvelle commission Energie et Environnement du Conseil communal ;

- ne plus nommer de délégués aux associations de communes, en dehors des membres du Conseil communal. En contrepartie, une information régulière sur les activités de ces associations doit être adressée au Conseil général.

Quant au Conseil de fondation du Charitable Hospice St-Joseph (dit Maison St-Joseph), son Président, M. Jérôme Volery, a informé les membres du Conseil général de la dissolution de la fondation au 30 juin. Par conséquent, les membres du Conseil de fondation n'ont pas été renouvelés lors du changement de législature, les élus restant en fonction jusqu'au terme de son existence.

- attribuer les commissions à l'organe politique compétent. Ainsi, toutes les commissions suivantes relèvent du Conseil communal qui en désigne les membres, sur proposition des groupes politiques du Conseil général (*en gras: le Président ou la Présidente de la commission*) :
 - la Commission Tourisme 4 saisons (9) : Nicolas Genoud (PDC-Le Centre), Valérie Glauser (UO+PS), Chantal Honegger (Conseillère communale), **Alexandre Huwiler** (PDC-Le Centre), Morgan Pires (UDC-PAI), Sophie Reymond (directrice de l'OT), Charles Saudan (UDC-PAI), Pierre-Alain Saudan (PLR), Pascal Tabara (UO+PS).
 - la Commission des bâtiments (12) : Laurence Chaperon (PDC-Le Centre), Dora Cuennet (UO+PS), Gabriele Della Marianna (UO+PS), Jérémie Favre (PLR), Alexandre Genoud (UDC-PAI), Mehdi Genoud (UDC-PAI), **Daniel Maillard (Conseiller communal)**, Matthieu Pauchard (PDC-Le Centre), Cédric Pilloud (UDC-PAI), Charles Saudan (UDC-PAI), Pierre-Alain Saudan (PLR), Pierrot Vallélian (UO+PS).
 - la Commission des sports (12) : Serge Bochud (UO+PS), Gabriele Della Marianna (UO+PS), Nicolas Genoud (PDC-Le Centre), Marc Hirsbrunner (hors CG), Inès Huwiler (PDC-Le Centre), Christian Liaudat (hors CG), Rudy Liaudat (UDC-PAI), **Daniel Maillard (Conseiller communal)**, Marina Meyer (PLR), Alicia Millasson (UDC-PAI), Alexandre Rey (hors CG), Patrick Vauthey (hors CG).

Les deux commissions obligatoires du Conseil communal, soit la Commission d'aménagement et la Commission Energie et Environnement, sont composées essentiellement de membres issus du Conseil général :

Commission d'aménagement (8) : Olivier Berthoud (PLR), Serge Bochud (UO+PS), António Luis Domingues (UO+PS), Irène Genoud (UDC-PAI), Aurélien Lambert (UDC-PAI), **Roland Mesot (Conseiller communal)**, Matthieu Pauchard (PDC-Le Centre), Sébastien Rüegg (PDC-Le Centre).

Commission Energie et Environnement (8) : **Thierry Bavaud (Conseiller communal)**, Cyril Balmat (PLR), António Luis Domingues (UO+PS), Isabelle Genoud (PDC-Le Centre), Patricia Genoud (UDC-PAI), Jérôme Lambercy (UO+PS), Karin Liaudat (UDC-PAI), Raymond Meyer (UO+PS), Cédric Schaller (PDC-Le Centre), Philippe Vial (UDC-PAI).

Les groupes politiques du Conseil général 2021-2026

Les groupes politiques du Conseil général sont au nombre de quatre et se nomment par leur acronyme : UDC-PAI, UO+PS, PDC-Le Centre et PLR. Leurs Chef-fe-s de groupe sont

M. Hubert Demierre, UDC-PAI :	17 élu·e·s, dont 6 femmes
Mme Carine Meyer, UO+PS :	14 élu·e·s, dont 6 femmes
M. Alexandre Huwiler, PDC-Le Centre :	11 élu·e·s, dont 4 femmes
M. Denis Rohrbasser, PLR :	8 élu·e·s, dont 1 femme

17 femmes siégeaient au Conseil général au 31 décembre 2021, représentant le 34 % de l'effectif. Dès le 6 octobre, le groupe PDC-Le Centre change de nom en Le Centre.

Tournus des Président·e·s du Conseil général

À l'issue de la Réunion préparatoire, les groupes politiques ont convenu du tournus des présidences pour la législature 2021-2026 :

2021-2022 : UDC-PAI, du 19 mai 2021 au 18 mai 2022

2022-2023 : PLR

2023-2024 : Le Centre

2024-2025 : UO+PS

2025-2026 : UDC-PAI

Séance d'information à l'attention des nouveaux élu·e·s

Sur l'instigation des membres sortants du Bureau, une séance d'information, avec la participation du Prof. Dr. Jacques Dubey, a eu lieu le 28 avril afin de renseigner les nouveaux élu·e·s sur le mandat de conseiller général.

Membres – mutations

En 2021, le Conseil général a enregistré une seule démission, celle de M. Pascal Tabara (UO+PS), avec effet au 31 décembre 2021, à qui Mme Anouchka Dubrit a succédé.

Séances

En 2021, le parlement communal a tenu 4 séances, dont voici les principaux objets traités :

Mercredi 19 mai 2021 – Salle de l'Univers@Ile (50 membres présents sur 50)

Séance constitutive

Le Bureau provisoire, composé du Doyen d'âge, M. Pierrot Vallélian (UO+PS) et des Chef·fe·s de groupe, Mme Carine Meyer (UO+PS) et MM. Hubert Demierre (UDC-PAI), Alexandre Huwiler (PDC-Le Centre) et Denis Rohrbasser (PLR) a procédé aux élections du Bureau définitif :

- Election de la Présidente, **Mme Patricia Genoud (UDC-PAI)**, pour l'année 2021-2022 ;
- Election du Vice-président, M. Ronald Colliard (PLR), pour l'année 2021-2022 ;
- Election des 5 scrutateurs (membres du Bureau) : Ana Rita Domingues Afonso (UO+PS), Jérémie Favre (PLR), Nicolas Genoud (PDC-Le Centre), Cédric Pilloud (UDC-PAI), Morgan Pires (UDC-PAI) ;
- Election des 8 scrutateurs suppléants (2 par groupe politique) : Olivier Berthoud (PLR), Serge Bochud (UO+PS), Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI), Dora Cuennet (UO+PS), Marina Meyer (PLR), Alicia Millasson (UDC-PAI), Sébastien Rüegg (PDC-Le Centre), Cédric Schaller (PDC-Le Centre) ;
- Election des 11 membres de la commission financière : Frank Burgy (UDC-PAI), Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI), Ronald Colliard (PLR), Hubert Demierre (UDC-PAI), Jacques Genoud (PDC-Le Centre), **Carine Meyer (UO+PS)**, Adeline Pilloud (UDC-PAI), Denis Rohrbasser (PLR), Christian Sonney (UO+PS), Pierrot Vallélian (UO+PS), Jérôme Volery (PDC-Le Centre) ;
- Election des 8 membres de la commission des naturalisations : Laurence Chaperon (PDC-Le Centre), **Véronique Colliard (PDC-Le Centre)**, Nathalie Genoud (UO+PS), Chantal Honegger (Conseillère communale), Karin Liaudat (UDC-PAI), Marina Meyer (PLR), André Perroud (UDC-PAI), Pascal Tabara (UO+PS) ;
- Election de 7 des 9 membres de la commission d'aménagement : Olivier Berthoud (PLR), Serge Berthoud (UO+PS), António Domingues (UO+PS), Irène Genoud (UDC-PAI), Aurélien Lambert (UDC-PAI), Matthieu Pauchard (PDC-Le Centre), Sébastien Rüegg (PDC-Le Centre).

La composition des commissions du Conseil général et du Conseil communal figure également sur la page Internet du Conseil général, sous l'onglet *Organes et membres – Commissions*.

Mercredi 30 juin 2021 – Salle de l'Univers@Ile (49 membres présents sur 50)

- Message n°1 – Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations financières – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°2 – Immeubles du patrimoine financier – PPE Le CAB – Assainissement des façades, 1^{ère} étape en vue de la location des locaux à ANIMAVET SA, à Châtel-St-Denis – Crédit d'investissement de 1 300 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°3 – Trafic et télécommunications – Routes communales – Réfection de la route du Lac Lussy en deux parties – Crédit d'investissement de 3 000 000 francs – APPROUVÉ par 45 voix contre 1 et 1 abstention (et 2 récusations) ;
- Message n°4 – Trafic et télécommunications – Route du Lac Lussy – Construction d'un parking de 124 places – Crédit d'investissement de 1 500 000 francs – APPROUVÉ par 48 voix et 1 nul ;
- Désignation de l'organe de révision des comptes de la Ville de Châtel-St-Denis pour les exercices comptables 2021, 2022 et 2023 – Renouvellement du mandat – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Charitable Hospice St-Joseph – Rapport ultime du Conseil de fondation ;
- Transmission au Conseil communal des propositions suivantes :
 - n°16 (2016-2021) de Mme Nicole Tille et Pascal Tabara (UO+PS) demandant au Conseil communal de mettre en œuvre la mesure du Programme d'intégration cantonal «Communes sympas» - acceptée par 46 voix et 3 abstentions ;
 - n°1 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) demandant de créer une commission culturelle – acceptée par 47 voix et 2 abstentions.

Mercredi 6 octobre 2021 – Salle de l'Univers@Ile (45 membres présents sur 50)

- Message n°5 – Sport – Centre sportif du Lussy – Changement de l'éclairage du terrain principal et de la piste d'athlétisme – Crédit d'investissement de 1 030 000 francs – APPROUVÉ par 44 voix et 1 abstention ;
- Message n°6 – Sport – Centre sportif du Lussy – Construction d'un nouveau bâtiment – Crédit d'investissement de 10 170 000 francs – RENVOYÉ par 22 voix contre 19 et 4 abstentions ;
- Message n°7 – Législation – Sécurité publique – Règlement sur la détention et l'imposition des chiens – APPROUVÉ par 43 voix contre 1 et 1 abstention.

Mercredi 15 décembre 2021 – Salle de l'Univers@Ile (41 membres présents sur 50)

- Election d'un membre à la Commission des naturalisations, en remplacement de M. Pascal Tabara (UO+ PS), démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2022 – est élue Mme Colette Iriarte ;
- Planification financière 2021-2025 – Présentation ;
- Message n°8 – Finances – Budgets 2022 de la Ville de Châtel-St-Denis – Budget du compte de résultats 2022 – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°8 – Finances – Budgets 2022 de la Ville de Châtel-St-Denis – Budget des investissements 2022 – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°9 – Trafic et télécommunications – Réseau routier communal – Assainissement et réfection par tronçons – Crédit-cadre de 1 400 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°10 – Trafic et télécommunications – Routes communales – Réaménagement de la route de la Coula et du carrefour de la Croix de Nervaux – Crédit d'étude de 60 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°11 – Trafic et télécommunications – Mobilité douce – Construction d'une passerelle sur la Veveyse – Crédit d'étude de 150 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°12 – Edilité – Service de la voirie – Achat d'un véhicule en remplacement du Pony 1561 – Crédit d'engagement de 140 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°13 – Edilité – Service de la voirie – Achat d'un véhicule en remplacement de la chargeuse sur pneus – Crédit d'engagement de 130 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;
- Message n°14 – Gestion des déchets – Les Paccots – Implantation de quatre puits de collecte du verre et du papier/carton – Crédit d'engagement de 60 000 francs – APPROUVÉ à l'unanimité ;

- Message n°15 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Endiguement – Ruisseau des Rosalys – Stabilisation et réfection des seuils-barrage – Crédit d’engagement de 120 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°16 – Aménagement du territoire – Plan d’aménagement local (PAL) – Révision de 20 plans d’aménagement de détail (PAD)– Crédit d’engagement de 150 000 francs – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°17 – Finances – Règlement du « Fonds de solidarité » lié à la pandémie Covid-19 – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°18 – Formation – Association des communes pour l’école du cycle d’orientation de la Veveyse (ASSCOV) – Révision totale des statuts – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°19 – Santé – Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) – Révision totale des statuts – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°20 – Ententes et collaborations intercommunales – Association des communes de la Veveyse (ACV) – Révision totale des statuts – APPROUVÉ à l’unanimité ;
- Message n°21 – Ententes et collaborations intercommunales – Région Glâne-Veveyse (RGV) – Révision totale des statuts – APPROUVÉ par 40 voix et 1 abstention.

En raison de la pandémie Covid-19, les séances du Conseil général ont été déplacées à l’Univers@lle, afin de garantir leur caractère public. Tous les documents relatifs aux séances ordinaires sont disponibles sur le site Internet communal, www.chatel-st-denis.ch sous l’onglet « Administration et autorités » « Conseil général ».

Sortie du Conseil général

En raison de la pandémie Covid-19, le Conseil général a renoncé à sa traditionnelle sortie. Il a en revanche alloué les fonds qui lui étaient dévolus à la Fondation Passepartout Veveyse et à l’Association du cinéma Sirius.

Composition du Conseil général au 31 décembre 2021

PLR	Balmat	Cyril (N)
PLR	Berthoud	Olivier
UO+PS	Bochud	Serge
UDC-PAI	Burgy	Frank (N)
UDC-PAI	Chaperon	Anne-Lise
Le Centre	Chaperon	Laurence (N)
PLR	Colliard	Ronald
Le Centre	Colliard (- Dévaud)	Véronique (N)
UO+PS	Cuennet	Dora (N)
UO+PS	Della Marianna	Gabriele (N)
UDC-PAI	Demierre	Hubert
UO+PS	Domingues Afonso	Ana Rita
UO+PS	Domingues	António Luís
PLR	Favre	Jérémie
UDC-PAI	Genoud	Alexandre
UDC-PAI	Genoud	Irène (N)
Le Centre	Genoud	Isabelle
Le Centre	Genoud	Jacques
UDC-PAI	Genoud	Mehdi
UO+PS	Genoud	Nathalie (N)
Le Centre	Genoud	Nicolas
UDC-PAI	Genoud	Patricia
UO+PS	Glauser	Valérie (N)
Le Centre	Huwiler	Alexandre
Le Centre	Huwiler	Inès (N)
UO+PS	Iriarte	Colette

PLR	Jamain	Daniel
UO+PS	Lambercy	Jérôme
UDC-PAI	Lambert	Aurélien
UDC-PAI	Liaudat	Karin (N)
UDC-PAI	Liaudat	Rudy (N)
UO+PS	Meyer	Carine
PLR	Meyer	Marina
UO+PS	Meyer	Raymond
UDC-PAI	Millasson	Alicia (N)
Le Centre	Pauchard	Matthieu (N)
UDC-PAI	Perroud	André dit Bob (N)
UDC-PAI	Pilloud	Adeline
UDC-PAI	Pilloud	Cédric
UDC-PAI	Pires	Morgan
PLR	Rohrbasser	Denis
Le Centre	Rüegg	Sébastien (N)
UDC-PAI	Saudan	Charles
PLR	Saudan	Pierre-Alain (N)
Le Centre	Schaller	Cédric (N)
UO+PS	Sonney	Christian (N)
UO+PS	Tabara*	Pascal
UO+PS	Vallélian	Pierrot
UDC-PAI	Vial	Philippe
Le Centre	Volery	Jérôme

(*) = *démissionnaire*

		Le Centre	PLR	UDC-PAI	UO+PS
Bureau (7)	Présidente			Patricia Genoud	
	Vice-Président		Ronald Colliard		
	Scrutateurs (5)	Genoud Nicolas	Favre Jérémie	Pires Morgan Pilloud Cédric	Domingues Afonso Ana Rita
Scrutateurs-suppléants (8)	Rüegg Sébastien (N)	Berthoud Olivier	Chaperon Anne-Lise	Bochud Serge	
	Schaller Cédric (N)	Meyer Marina	Millasson Alicia (N)	Cuennet Dora (N)	
Commission financière (11)	Genoud Jacques Volery Jérôme	Colliard Ronald Rohrbasser Denis	Burgy Frank (N) Chaperon Anne-Lise Demierre Hubert Pilloud Adeline (N)	Meyer Carine Sonney Christian (N) Vallélian Pierrot	
Commission des naturalisations (8)	Chaperon Laurence (N) Genoud (-Dévaud) Véronique (N)	Meyer Marina	Liaudat Karin (N) Perroud André (N)	Genoud Nathalie (N) Tabara Pascal*	
	Représentant CC			Honegger Chantal *	
Commission des bâtiments (12)	Chaperon Laurence (N)	Favre Jérémie	Genoud Alexandre	Cuennet Dora (N)	
	Pauchard Matthieu (N)	Saudan Pierre-Alain (N)	Genoud Mehdi	Della Marianna Gabriele	
			Pilloud Cédric	Vallélian Pierrot	
			Saudan Charles		
Représentant CC				Maillard Daniel	
Commission d'aménagement (8)	Pauchard Matthieu Rüegg Sébastien	Berthoud Olivier	Genoud Irène Lambert Aurélien	Bochud Serge Domingues António Luis	
	Représentant CC		Mesot Roland		
Commission Energie et Environnement (8)	Genoud Isabelle Schaller Cédric	Balmat Cyril	Genoud Patricia Liaudat Karin (N)	Domingues António Luis Lambercy Jérôme	
			Vial Philippe	Meyer Raymond	
	Représentant du CC		Bavaud Thierry		

Commission Tourisme 4 saisons (9)	Genoud Nicolas	Saudan Pierre-Alain	Pires Morgan	Glauser Valérie
	Huwiler Alexandre		Saudan Charles	Tabara Pascal*
Représentante du CC			Chantal Honegger	
	Sophie Reymond, directrice de l'OT → 03.09.2021			

Commission des sports (12)	Genoud Nicolas	Meyer Marina	Liaudat Rudy	Bochud Serge
	Huwiler Inès		Millasson Alicia	Della Marianna Gabriele
Représentant du CC				Maillard Daniel
Membres hors CC et CG	Marc Hirsbrunner (Athletica Veveyse)	Christian Liaudat (Club des lutteurs)	Alexandre Rey (CAS Dent-de-Lys)	Patrick Vauthey (Ski-club)

Conseil communal

Durant l'année 2021, le Conseil communal a siégé à 45 reprises, soit 13 fois avant la fin de la législature 2016-2021 et 32 fois ensuite. Le 24 avril 2021, le nouveau Conseil communal a tenu sa séance de constitution après avoir été assermenté par le Préfet de la Veveyse, M. François Genoud, à la Halle triple du Lussy. Cette séance a vu l'élection de M. Charles Ducrot comme Syndic, et de M. Thierry Bavaud comme Vice-syndic. C'est également lors de cette séance que se décide la responsabilité des différents dicastères.

Sur les 9 conseillers communaux de la période législative passée, 7 se représentaient aux élections et 5 ont été réélus. Il s'agit de MM. Charles Ducrot, Thierry Bavaud, Daniel Maillard, Daniel Figini et Jérôme Allaman.

Sur les 4 nouvelles arrivées, 3 ont été élus pour la 1^{ère} fois au Conseil communal. Il s'agit de Mmes Chantal Honegger et Nicole Tille et M. Roland Mesot. Quant à M. François Pilloud, il avait déjà été élu Conseiller communal lors de la gère 2011-2016.

Répartition des dicastères et suppléances

Responsable	Répartition des dicastères	Suppléant-e
Ducrot Charles, Syndic	Administration – Personnel – Population/Elections et votations – Relations publiques et institutionnelles – Cultes et religions	Bavaud Thierry
Bavaud Thierry, Vice-Syndic	Energie – Environnement – Forêts	Pilloud François
Allaman Jérôme	Finances – Economie – Industrie/Artisanat et commerce	Tille Nicole
Figini Daniel	Affaires sociales – Santé – Générations/Intégration et cohésion sociale	Honegger Chantal
Honegger Chantal	Feu – Ordre public – Affaires militaires – Protection de la population – Agriculture – Tourisme	Figini Daniel
Maillard Daniel	Bâtiments – Sport – Economie alpestre	Mesot Roland
Mesot Roland	Aménagement du territoire – Constructions	Maillard Daniel
Pilloud François	Travaux/Routes/Transports/Télécommunications – Gestion des déchets – Cimetière et funérailles	Bavaud Thierry
Tille Nicole	Formation – Culture et loisirs	Allaman Jérôme

Personnel communal

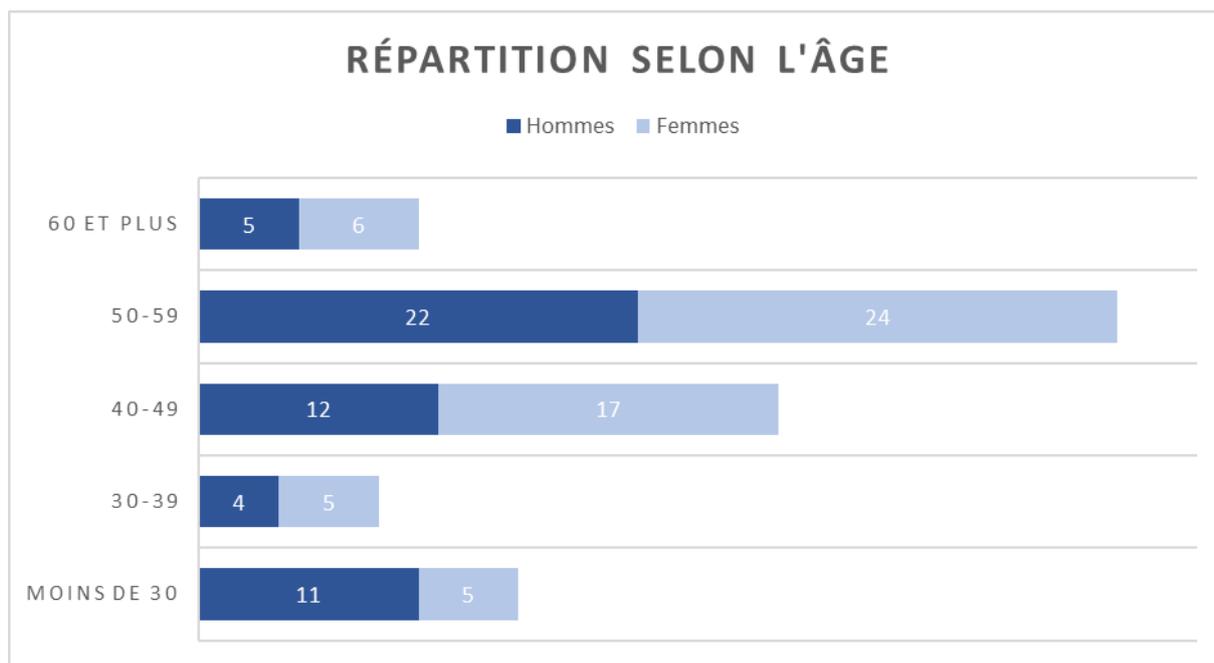
Effectif du personnel

Au 31 décembre 2021, la Commune de Châtel-St-Denis comptait 111 collaborateurs-trices pour un total de **73.90 EPT** (équivalents plein temps).

	90-100%	50-89%	15-49%	< de 15%	total	EPT
Hommes	45	4	0	5	55	48.20
Femmes	6	23	18	11	56	25.70
Total	51	27	17	16	111	73.90

Les chiffres présentés prennent en considération les collaborateurs-trices qui travaillent à un taux d'activité variable et qui sont payés à l'heure. La moyenne des heures a été calculée sur une année afin d'obtenir un taux d'activité moyen. A noter que les personnes en formation, les jobs d'été et le personnel sur appel ne sont pas inclus dans cette statistique.

Soucieuse de participer à la formation de la relève, la Commune a accueilli 4 nouveaux apprentis durant l'année 2021 : Julie Blanc, apprentie agente d'exploitation, Elda Mazreku et Nuno Barbosa Igreja, apprentis employés de commerce, et Noé Tosetti, apprenti forestier-bûcheron. 5 apprentis-es ont pu compter sur les compétences de professionnels-les engagé-es.

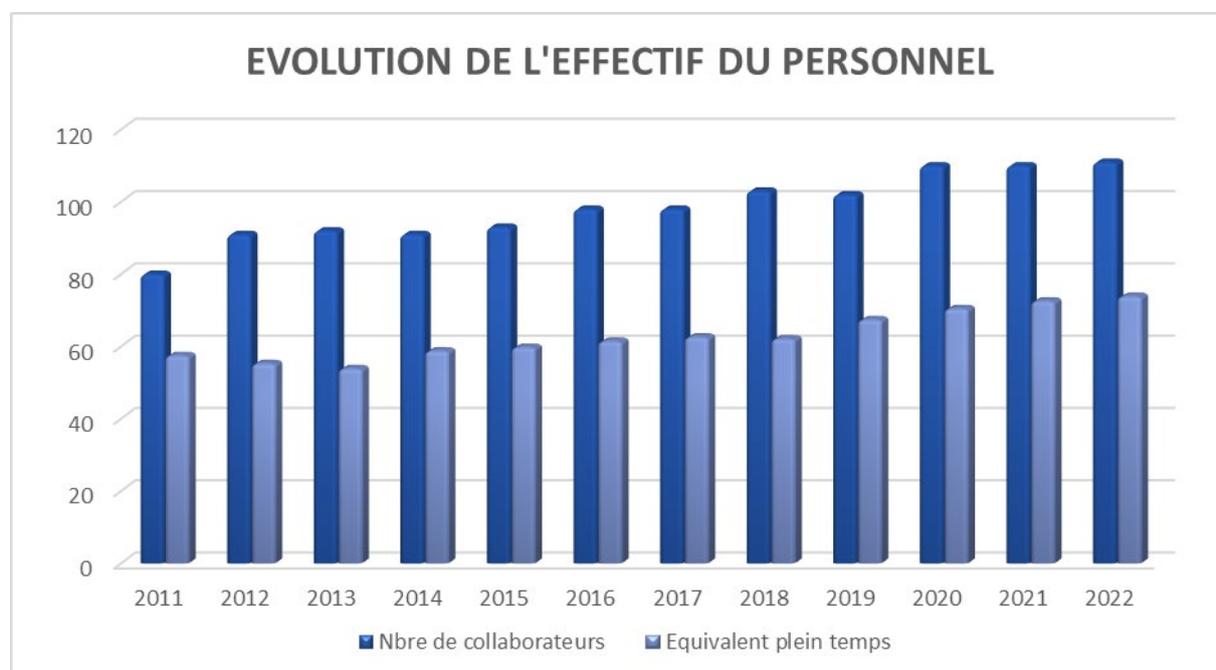


	Nombre total de collaborateurs	Equivalent plein temps (EPT)
2011	80	57.50
2012	91	55.30
2013	92	53.90
2014	91	58.79
2015	93	59.80
2016	98	61.75
2017	98	62.65
2018	103	62.15
2019	102	67.45
2020	110	70.50
2021	110	72.60
2022	111	73.90

On constate une représentation équilibrée des deux sexes, avec 56 femmes pour 55 hommes sur l'ensemble du personnel.

La moyenne d'âge de la totalité des employés avoisine les 46 ans (46.70) et reste stable.

Par rapport à l'année précédente, on constate une variation de +1.3 EPT.



Dotation en personnel par service

Secrétariat – Contrôle des habitants – RH – Service informatique	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	1	2	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	1	4	5
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	1	2	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	3	8	11
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	1.75	5.30	7.05 EPT

Service des finances	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	0	1	1
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	0	3	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	1	1
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	0	5	5
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	0.00	3.50	3.50 EPT

Service social	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	1	1	2
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	1	1
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	1	2	3
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	0.80	1.10	1.90 EPT

Administration des écoles et AES	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	0	11	11
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	3	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	4	4
Nombre de collaborateurs·trices	0	18	18
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	0.00	6.40	6.40 EPT

Police communale	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	2	1	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	9	9
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	2	0	2
Nombre de collaborateurs·trices	4	10	14
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	2.25	2.50	4.75 EPT

Service des eaux	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	3	0	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	3	0	3
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	3.00	0.00	3.00 EPT

Service de la voirie	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	17	0	17
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	1	0	1
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	18	0	18
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	17.50	0.00	17.50 EPT

Service des forêts	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	7	0	7
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	1	0	1
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	8	0	8
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	7.60	0.00	7.60 EPT

Service technique	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	5	0	5
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	2	2	4
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	7	2	9
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	6.60	1.00	5.60

Service du feu	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	2	0	2
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	0	0	0
Nombre de collaborateurs·trices	2	0	2
Somme des taux d'occupation (100% = 1.00)	1.00	0.00	1.00 EPT

Service des bâtiments	Hommes	Femmes	Total
Nombre de collaborateurs·trices à plein temps (90-100%)	7	2	9
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiels (50-89%)	1	2	3
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (15 à 49%)	0	4	4
Nombre de collaborateurs·trices à temps partiel (<15 %)	2	5	7
Nombre de collaborateurs·trices	10	13	23
Somme des taux d'occupation (100 % = 1.00)	7.70	5.00	12.70 EPT

Mutations intervenues durant l'année 2021

Arrivées

- Barbosa Igreja Nuno, apprenti employé de commerce
- Blanc Julie, apprentie agente d'exploitation
- Boutabba Nawal, intervenante en accueil extrascolaire
- Cottet Nicole, patrouilleuse scolaire
- Demierre Céline, secrétaire générale adjointe
- Grassi Michlig Maïté, intervenante en accueil extrascolaire
- Mazreku Elda, apprentie employée de commerce
- Nicola Pierre, employé de voirie, en CDD

- Rebetz Valérie, assistante de Police
- Savoy Franck, employé de voirie
- Tosetti Noé, apprenti forestier-bûcheron
- Wieser Benoît, employé de voirie

Départs

- Bosson Laurence, intervenante en accueil extrascolaire
- Demierre Valentin, employé de voirie
- Genoud Caroline, surveillante de piscine
- Jordan Patricia, intervenante en accueil extrascolaire
- Laffosse Johan, surveillant de piscine
- Liehti Patricia, responsable de l'accueil extrascolaire
- Macherel Sylviane, intervenante en accueil extrascolaire
- Monney Alexis, apprenti employé de commerce
- Perrottet Rebecca, collaboratrice administrative
- Pilloud Roland, chef du Service de la voirie
- Saudan Janick, employée de conciergerie
- Wieser Benoît, employé de voirie

Formations

- Chaperon Eva, qui a réussi son CFC d'employée de commerce
- Millasson Loris, qui a réussi son CFC d'agent d'exploitation
- Corvaglia Damien, qui a suivi avec succès la formation de spécialiste en protection incendie

Mutations

- Moncalvo Tamara, promue, responsable de l'accueil extrascolaire
- Morel Alexandra, promue adjointe de la responsable de l'accueil extrascolaire
- Pilloud Frédéric, promu au poste de responsable d'équipe, secteur maçonnerie
- Rey Julien, nommé chef du Service de la voirie

Retraite

- Favre Monique, à qui nous souhaitons une retraite ô combien méritée !

Anciennetés

40 ans de service

- Murisier Daniel, adjoint du chef du Service des forêts

30 ans de service

- Colliard Jean-Marc, chef du Service des eaux
- Thuerler Pierre-Alain, assistant de Police

20 ans de service

- Jaccottet Hugues, responsable d'exploitation de la déchetterie

15 ans de service

- Genoud Patrick, collaborateur technique

10 ans de service

- Colliard Jacky, adjoint du chef du Service des bâtiments
- Miguel Ruiz, responsable d'exploitation du stade du Lussy
- Morel Alexandra, adjointe de la responsable de l'AES
- Pilloud Jacqueline, intervenante en accueil extrascolaire
- Rüfenacht Yvette, patrouilleuse scolaire en charge du Pédibus
- Santos Francisco, employé de voirie

Mariage

■ Déjardin Matthias et Jessica, le 7 mai 2021

Liste des employés au 31 décembre 2021

NOM	FONCTION	TAUX D'ACTIVITE
Secrétariat général - Contrôle des habitants - Service RH – Service informatique		
GRANGIER Olivier	Secrétaire général	100 %
DEMIERRE Céline	Secrétaire générale adjointe	100 %
DEFFERRARD CRAUSAZ Nathalie	Secrétaire du Conseil général	70 %
GRAND Annik	Secrétaire générale adjointe	50 %
ALLAMAN Stéphanie	Collaboratrice administrative	30 %
SUCHET Cécilia	Collaboratrice RH	60 %
CORVAGLIA Damien	Coordinateur sécurité	15 %
AJVAZI Muhamed	Technicien en informatique	60 %
VAUCHER Marie-Noëlle	Préposée au Contrôle des habitants	100 %
GENOUD Claudine	Préposée au Contrôle des habitants	80 %
HUNZIKER Karine	Préposée au Contrôle des habitants	30 %
BARBOSA IGREJA Nuno	Apprenti employé de commerce	100 %
MAZREKU Elda	Apprenti employée de commerce	100 %
WEISS Krys	Apprenti employé de commerce	100 %
Police locale		
MAILLARD Dominique	Chef de Service	100 %
REBETEZ Valérie	Agente communale de police	100 %
THUERLER Pierre-Alain	Agent communale de police	100 %
COLLIARD Elodie	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
COTTET Nicole	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
FANTI Sandra	Patrouilleuse scolaire	20 % (contrat à l'heure)
FERNANDES-COLLIARD Sylvie	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
GENOUD Marie-Claude	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
OSCHWALD Sandrine	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
ROSSIER Marie-Rose	Patrouilleuse scolaire	15 % (contrat à l'heure)
RÜFENACHT Yvette	Patrouilleuse scolaire	20 % (contrat à l'heure)
DOS ANJOS XARDO FERREIRA Maria Cristina	Patrouilleuse scolaire remplaçante	sur appel
TOSETTI Gaëlle	Patrouilleuse scolaire remplaçante	sur appel
COTTING Philippe	Garde-parc auxiliaire	variable
RIVA Patrick	Garde-parc auxiliaire	variable
Service des finances		
VASTA Chantal	Responsable de Département et cheffe de Service	100 %
NIEDERER Véronique	Comptable	80 %
GENOUD Myriam	Collaboratrice administrative	70 %

MUSY VIAL Valérie	Collaboratrice administrative	60 %
GRUMSER Anne	Collaboratrice administrative	40 %
Service social		
PERROUD Steve	Chef de Service	80 %
BEAUD CHEVALLEY Anne-Françoise	Assistante sociale	70 %
VILLARD Marie-Claude	Collaboratrice administrative	40 %
Ecoles		
VERI Florence	Cheffe de Service	50 %
BOURLAUD Sabine	Collaboratrice administrative	30 %
RUBATTEL Sibylle	Maîtresse de natation	25 %
GENOUD Chantal	Responsable des devoirs	variable
APOSTOL Corinne	Surveillante des devoirs	variable
MACHEREL Sylviane	Surveillante des devoirs remplaçante	sur appel
Accueil extrascolaire		
MONCALVO Tamara	Responsable	70 %
MOREL Alexandra	Adjointe de la responsable	70 %
DERMONT Joëlle	Intervenante en AES qualifiée	60 %
ERPEN DAFFLON Sonia	Intervenante en AES	60 %
HOSTETTLER Elodie	Intervenante en AES	60 %
VIGNERON Christelle	Intervenante en AES	60 %
BOUTABBA Nawal	Intervenante en AES	50 %
CARVALHO GLAPPEY Maria	Intervenante en AES	50 %
GIRARD Marie-Christine	Intervenante en AES	50 %
PILLOUD Jacqueline	Intervenante en AES qualifiée	50 %
GRASSI MICHLIG Maïté	Intervenante en AES	20 % (contrat à l'heure)
SALEMI Olivia	Intervenante en AES	20 % (contrat à l'heure)
FERNANDES-COLLIARD Sylvie	Intervenante en AES	10 % (contrat à l'heure)
BOURBAN Mariève	Intervenante en AES	variable (CDD)
Service technique		
GENOUD Pascal	Chef du Département technique	100 %
PAULI Fabien	Chef du Service technique	100 %
BERTHOUD Laurent	Collaborateur technique	100 %
GENOUD Patrick	Collaborateur technique	100 %
GONCALVES Alexandre	Collaborateur technique-Responsable du secteur constructions	100 %
CORVAGLIA Damien	Spécialiste communal en protection incendie	35 %
GENOUD Philippe	Collaborateur technique	25 %
MEYER Florence	Collaboratrice administrative	50 %
BOSSON Jael	Collaboratrice administrative	50 %
Service des eaux		
COLLIARD Jean-Marc	Chef de Service	100 %
BALMAT Guillaume	Employé au Service des eaux	100 %
SAUDAN Michel	Employé au Service des eaux	100 %

Service de la voirie		
REY Julien	Chef de Service	100 %
BERTHOUD Christian	Adjoint du chef de Service	100 %
PILLOUD Alexandre	Adjoint du chef de Service	100 %
DEMIERRE Jean-Luc	Responsable de l'atelier	100 %
GENOUD Bernard	Employé de voirie	100 %
MILLASSON Patrik	Employé de voirie	100 %
DUDING Gérald	Responsable d'équipe	100 %
BERSET Samuel	Employé de voirie	100 %
KORAQI Tefik	Employé de voirie	100 %
PILLOUD Jean-Marie	Responsable d'équipe	100 %
PILLOUD Frédéric	Responsable d'équipe	100 %
SANTOS Francisco	Employé de voirie	100 %
SAVOY Franck	Employé de voirie	100 %
SIMECEK Stéphane	Employé de voirie	100 %
VEZ Romain	Employé de voirie	100 %
WICHT François	Employé de voirie	100 %
MILLASSON Loris	Employé de voirie	100 %
NICOLA Pierre	Employé de voirie	50 % (CDD)
Service des forêts		
PERROUD Guy	Chef de Service	100 %
MURISIER Daniel	Adjoint du chef de Service	100 %
LAMBERT Romain	Machiniste	100 %
RIME Olivier	Forestier-bûcheron / machiniste	100 %
BÜRGI Luca	Forestier-bûcheron	100 %
COLLAUD Yannic	Forestier-bûcheron	100 %
BURGY Matt	Forestier-bûcheron	100 %
FAVRE Florian	Forestier-bûcheron	60 %
CORDEY Adrien	Apprenti forestier-bûcheron	100 %
TOSETTI Gaël	Apprenti forestier-bûcheron	100 %
Service des bâtiments		
VIENNE Bertrand	Chef de Service	100 %
COLLIARD Jacques	Adjoint du chef de service	100 %
DEJARDIN Matthias	Responsable du Lussy	100 %
RUIZ Miguel	Responsable du stade	100 %
BERTHOUD Patrick	Responsable de la caserne du feu	50 %
BLANC Julie	Apprentie agente d'exploitation	100 %
MOSER Thierry	Employé de conciergerie	100 %
GIRARD Martine	Employée de conciergerie	90 %
MOREIRA LOPES Susana Isabel	Employée de conciergerie	90 %
LABUDA Jolanta	Employée de conciergerie	80 %
DOS ANJOS XARDO FERREIRA Maria Cristina	Employée de conciergerie	45 %
RAMOS VIEIRA Helena	Employée de conciergerie	35 %
Piscine		
BARROSO Tony	Responsable d'exploitation	100 %
RUBATTEL Sybille	Gardiennne de piscine	50 %
FAVRE Monique	Employée de buvette	30 %

THEULAZ Sylvie	Employée de conciergerie	20 %
FEDRIGO Maël	Surveillant de piscine	variable
GENOUD Amélie	Surveillante de piscine	variable
VAUTHEY Coline	Surveillante de piscine	variable
COPPOLARO Daniel	Surveillant de piscine	sur appel
Patinoire		
MEYER Bertrand	Responsable d'exploitation	100 %
GENOUD Amélie	Auxiliaire	variable
GOLAY Cynthia	Auxiliaire	variable
GENOUD Joanna	Auxiliaire	variable
Service du feu		
CORVAGLIA Damien	Commandant du feu, Chef de Service	50 %
BERTHOUD Patrick	Responsable de la caserne du feu	50 %

Gestion de la propriété

Patrimoine

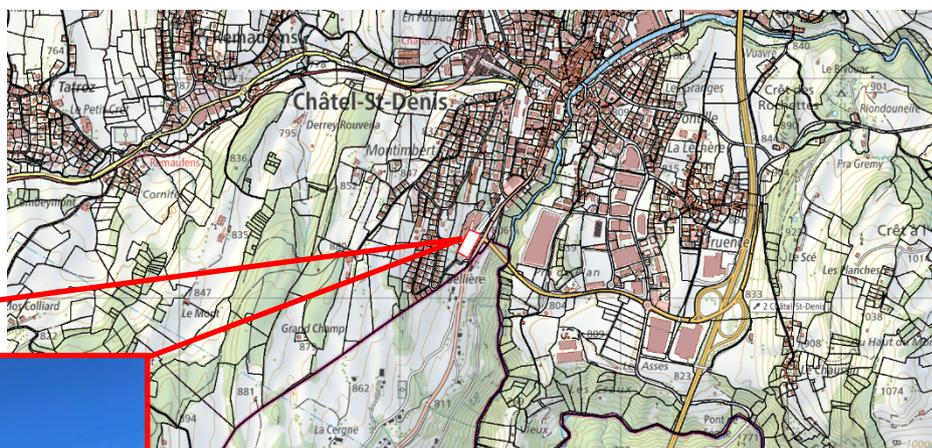
La Ville de Châtel-St-Denis compte au total 114 articles inscrits auprès de l'Etablissement Cantonal des Bâtiments (ECAB) pour un montant assuré de CHF 141'039'100.-.

Alors que l'Ecole de Prayoud a été démolie pour faire place à un nouveau projet, la ferme de la Racca (Ferme St-Joseph) est venue s'ajouter à la liste des bâtiments communaux.

Cette dernière est située au Chemin de la Racca 11, à proximité du Home St-Joseph.



L'école de Prayoud a été démolie pour laisser la place au projet d'une future laiterie-fromagerie.



Ferme de la Racca (Ferme du Home St-Joseph)

Chemin de la Racca 11

Parcelle N° 7029 (située en zone d'intérêt général)

Valeur ECAB : CHF 1'631'000.- (au 21.02.2014)

Année de construction : 1942

En plus de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments, le service s'occupe des bâtiments scolaires, de l'Univers@lle, de la salle de sport du Lussy, du CAB, de la piscine, du PSS et de l'installation des décorations de Noël sur certains bâtiments communaux.

Dans tous les bâtiments, le service procède à divers relevés de consommation énergétique, à la gestion des contrôles OIBT, au suivi des taxations ECAB, à la gestion des diverses mises en passe et clés ainsi qu'aux diverses commandes de mazout et fournitures pour la conciergerie.

Personnel du Service des bâtiments

Au 31 décembre 2021, l'effectif du personnel du Service des bâtiments est de 18 personnes soit : 1 chef de service, 1 adjoint du chef de service, 5 responsables d'exploitation, 1 concierge à plein temps, 1 apprentie agente d'exploitation et 9 concierges ou auxiliaires à temps partiel.

Mme Monique Favre a pris une retraite bien méritée au 31 décembre 2021 après 21 ans d'activités au sein du service des bâtiments en tant qu'auxiliaire à la piscine.

Nous félicitons notre apprenti agent d'exploitation, M. Loris Millasson, qui a brillamment réussi son CFC. Suite à un manque d'effectif au sein du service de la Voirie, Loris a pu poursuivre provisoirement son activité auprès du service de l'édilité.

Mme Julie Blanc, nouvelle apprentie agente d'exploitation, à quant à elle débuté son activité au mois d'août au sein du service des bâtiments.

Suite aux mesures COVID-19 qui ont nécessité la fermeture ou une baisse d'activité sur certains sites, des collaborateurs-trices du service des bâtiments ont travaillé pour d'autres services.

Travaux effectués durant l'année 2021

Bâtiment administratif

- Aménagement d'un nouveau bureau pour le service social dans l'ancienne salle du Conseil
- Entretien courants sur les installations techniques



L'ancienne salle du Conseil Communal située au 2^{ème} étage du bâtiment administratif a été aménagée afin d'y recevoir le Service Social



L'ancienne cuisine a quant à elle été transformée en salle d'entretien

PSS

- Adaptation des écoulements des douches

Ecole du Bourg

- Entretien courants sur les installations techniques
- Passage en LED de l'éclairage de secours
- Adaptation du plan de fermeture afin d'avoir une continuité avec les autres bâtiments scolaires
- Installation de serrures électroniques sur les entrées des 2 bâtiments dans le but d'améliorer la gestion des horaires d'ouverture et de garantir que les bâtiments soient bien verrouillés en dehors du temps scolaire.

Ecole des Pléiades

- Achat et installation d'un four à poterie pour l'ACT
- Entretien courants sur les installations techniques
- Suivi des travaux d'amélioration au niveau extérieurs



Un four à poterie a été installé dans l'abri PC du bâtiment « Primaire » de l'école des Pléiades.

Une adaptation sur le système de ventilation a dû être réalisée afin de garantir le bon fonctionnement du four en toute sécurité.

Des jeux complémentaires ont été installés et certaines zones des aménagements extérieurs ont subi quelques travaux d'amélioration afin de satisfaire aux besoins des utilisateurs.



Une réhausse a été rajoutée sur la clôture du terrain multisports et les horaires d'utilisation ont été adaptés afin de limiter au maximum les nuisances envers le voisinage.

AES (projet La Châteloise) :

- Suivi des travaux de construction du futur bâtiment de l'AES en collaboration avec l'entreprise Guillet Constructions ainsi que le bureau d'architecte Olivier Charrière SA en tant qu'appui au BAMO
- Participation aux diverses séances de chantier et commissions de bâtisse
- Assure et gère la relation avec les futurs utilisateurs des lieux



Les façades du bâtiment existant ont été démolies afin que seule la structure porteuse soit visible.



Le montage de la grue s'est déroulé entre les 22 et 23 septembre.

Le 5 octobre 2021, la liaison entre le bâtiment de la Châteloise et celui de l'Institut St-François a été définitivement supprimée.

Le mur en moëllons sera complété afin d'effacer les traces de cette construction.



Univers@lle :

- Changement des sources lumineuses fluorescentes par des luminaires LED et mise à jour du système de variation de l'intensité lumineuse.
- Changement des chaises de la rangée A'

Piscine :

- Suite aux mesures liées à la COVID-19, la piscine a été fermée au public à plusieurs reprises
- Diverses séances concernant l'étude de l'assainissement des bassins

Centre sportif :

- Entretien des terrains de beach-volley
- Participation aux séances de commission de bâtisse relatives au projet de construction du nouveau bâtiment multisports

Patinoire :

- Participation aux séances de commission de bâtisse relatives aux travaux de transformation des vestiaires, de la buvette et des locaux techniques

Vestiaires du Tennis-Club :

- Réfection de la toiture, installation de fenêtres de toiture et amélioration de l'éclairage



Vue sur la nouvelle toiture composée de tuiles en tôle d'aluminium



La zone du club-house a été isolée et l'installation de fenêtres de toiture laisse entrer la lumière naturelle.

Des spots LED complètent l'éclairage.

Halle triple du Lussy :

- Réfection des revêtements des murs des douches
- Installation d'une horloge LAN pour la gestion de l'ouverture des portes
- Achat et installation de 3 appareils audio Bluetooth pour les salles de gym
- Echange d'appareils électroménagers

Restaurant Halle triple du Lussy :

- Achat d'un nouveau robot de cuisine
- Achat de matériel de cuisine complémentaire

Bâtiment de la Voirie :

- Echange du brûleur de la chaudière à mazout

Bâtiment Rte de la Péralla 57 :

- Changement de l'agencement de cuisine et réfection des peintures dans l'appartement vacant



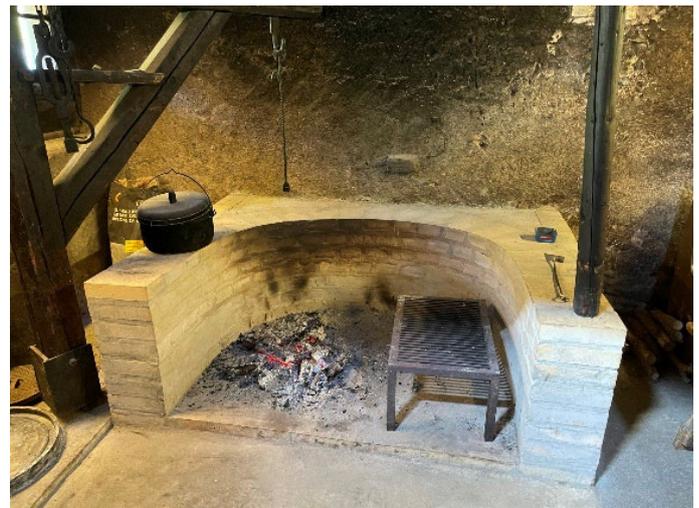
Installation d'un nouvel agencement de cuisine

Montagnes

- Installation d'un drainage au chalet de Bellechaux
- Construction d'un mur de soutènement au chalet du Creux-des-Tables
- Modification du creux du feu au chalet de Borbuintze
- Etude de la construction d'une nouvelle fosse à purin au Gros Chalet
- Divers travaux d'entretien en collaboration avec le service de la Voirie



Mise en place d'un drainage, côté montagne, au chalet de Bellechaux



Adaptation de la position du creux du feu au chalet de Borbuintze

Construction d'un mur de soutènement au chalet du Creux-des-Tables



CAB

- Participation aux diverses séances concernant le projet ANIMAVET
- Etude de la réfection des façades touchées par le projet ANIMAVET
- Suivi des divers travaux d'entretien en collaboration avec la Régie Châtel



Le cabinet vétérinaire ANIMAVET Dent-de-Lys, qui occupe actuellement des locaux de la Société de Laiterie à la Rte de Palézieux, va se donner un nouvel élan afin de répondre dans de meilleures conditions à leur clientèle en aménageant des nouveaux cabinets de consultation dans les locaux occupés anciennement par POLYGRAVIA, au CAB.



En parallèle à ce projet, le Conseil général a validé, lors de sa séance du 30 juin 2021, le Message no 2 relatif à un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- destiné à la 1^{ère} étape de l'assainissement des façades du bâtiment du CAB.

Le but de ces travaux est de donner un nouvel attrait au bâtiment, ainsi que de répondre aux normes actuelles au niveau de l'enveloppe thermique.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Police communale

Année 2021

L'année 2021 fut pour la Police communale, comme pour tout le monde, une année encore particulière en raison de la pandémie COVID-19. Si certaines périodes ont permis d'entrevoir des perspectives meilleures, elles ont malheureusement été suivies de renforcement des mesures et de périodes à nouveau difficiles. Ces nombreux changements ont bien sûr eu un impact sur l'organisation de la Police communale. Si du côté des manifestations, cela n'a pas encore repris un rythme de croisière, les quelques manifestations qui ont malgré tout pu se tenir, ont nécessité bien souvent une préparation plus spécifique en amont, avec une collaboration intense entre les organisateurs et la Police communale pour l'élaboration et la mise en place d'un concept sanitaire. Ces perspectives réjouissantes lors de certaines périodes ont, contrairement à 2020, eu pour effet une reprise presque « normale » des activités ordinaires de la Police communale, notamment dans le domaine des contrôles de stationnement ou de la gestion des différents chantiers sur le territoire communal.

Mais l'année 2021 a surtout été l'occasion pour la Police communale de renforcer son effectif et d'accueillir une 3^{ème} agente en la personne de Valérie Rebetez. Titulaire d'un Brevet de Policière, elle bénéficie de nombreuses années d'expériences acquises au début au sein des Polices municipales Genevoises, puis par la suite au sein des Police communales Vaudoises. Les nombreuses interventions auxquelles il lui a été donné de prendre part, lui ont permis de vivre une multitude de situations particulières qui lui ont ainsi forgé de solides connaissances qu'elle peut apporter et mettre au service de la Police communale de Châtel-St-Denis.

L'Agente Valérie Rebetez a rejoint les rangs de la Police communale le 1^{er} mai 2021 et s'est très vite familiarisée avec les missions et activités de la Police communale. De par son vécu et ses années d'expériences, elle renforce la Police communale qui a pour objectif de toujours s'améliorer et évoluer.

L'effectif de la Police communale est donc maintenant fort de 3 Agents-te de Police à 100 %, soit le Sergent Dominique Maillard, Chef de service, l'Agente Valérie Rebetez et l'Agent Pierre-Alain Thürler. Ce personnel peut toujours compter si besoin sur les services de Monsieur Patrick Riva, auxiliaire de police, qui peut accomplir des tâches telles que le contrôle de stationnement, la gestion de trafic ou autres missions diverses. M. Patrick Riva est également engagé tous les week-ends d'hiver comme agent de circulation et stationnement dans le village des Paccots. Pour cette tâche, il est également accompagné de Monsieur Philippe Cotting, fidèle au poste depuis une dizaine d'années dans la station de ski.

Depuis bien quelques années, la Police communale collabore très régulièrement avec l'entreprise Protect Services SA. Lorsque des renforts sont nécessaires dans les missions de gestion de trafic, les agents de Protect Services sont sollicités pour prêter main forte. Quelques missions ponctuelles de surveillance leur sont également attribuées selon les besoins.

Au niveau du staff de patrouilleuses scolaires, après une année 2020 où l'effectif avait fortement évolué en raison de l'ouverture de l'Ecole des Pléiades, l'année 2021 n'a pas été le théâtre de changements significatifs. Dès lors, l'effectif est toujours le suivant :

- 6 patrouilleuses scolaires titulaires
- 1 coach titulaire
- 1 accompagnatrice Pédibus pour les 1H et 2H
- 4 patrouilleuses ou coachs remplaçantes

Les tâches de la Police communale restent inchangées, même si la situation sanitaire a ajouté quelques tâches de contrôle et de surveillance. Les 3 agents ont comme mission principale de veiller au respect et à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'au respect des règlements communaux. Pour ce faire, ils assurent une présence essentiellement préventive avec des patrouilles mobiles et pédestres en Ville de Chatel-St-Denis ainsi que dans les différents secteurs périphériques. Ces patrouilles sont également assurées régulièrement en soirée et le week-end.

Le respect des règles de circulation routière, notamment en matière de stationnement mais également sur le trafic dit « roulant », occupe une part importante du travail des agents communaux, ceci dans le but de garantir une circulation aussi fluide que possible et une sécurité maximale.

La Police communale souhaite mettre en avant la prévention et procède souvent par avertissement, en privilégiant le dialogue. Toutefois, elle est également contrainte de faire recours à la répression, essentiellement en matière de stationnement, secteur qui représente près de 75 % des amendes d'ordres dressées par les agents communaux.

Quelques chiffres et statistiques pour 2021

- 1872 amendes d'ordres contre 1580 en 2020 et 1847 en 2019
- 4 mises en fourrière contre 5 en 2020
- 55 rapports au Conseil communal
- 10 rapports d'enquête pour les services communaux
- 43 séances et contacts pour des chantiers sur le territoire communal
- 19 séances et contacts pour des manifestations sur le territoire communal

Nouvelle législature – Changement à la tête de la Police communale

Suite aux élections communales du 7 mars 2021, la Police communale a vécu un changement de responsable politique. En effet, pour cette législature 2021-2026, c'est Mme Chantal Honegger, nouvelle élue au sein de l'Exécutif communal, qui a repris le dicastère de l'ordre public et qui aura dès lors la responsabilité de la Police communale.

La collaboration entre le Chef de service et le/la conseiller-ère en charge de son dicastère est primordiale afin de faire évoluer le service.

Manifestations et chantiers

En raison de la situation COVID et des restrictions en termes de rassemblement de personnes, le nombre de manifestations a bien évidemment considérablement diminué, mais certaines manifestations ont malgré tout pu se tenir et réunir ainsi la population.

Quant aux chantiers, après une année 2020 marquée par une forte diminution du nombre de chantiers, 2021 s'est déroulé presque normalement dans ce domaine, et certains chantiers importants ont eu lieu.

Ci-après, quelques-uns des principaux chantiers et principales manifestations

<u>Manifestations</u>
■ Cinéma Drive In à Rathvel
■ Poya'ttack
■ Bénichon
■ Marché des Paccots
■ Marché des commerçants à Châtel
■ Match de Coupe Suisse FC Châtel
■ Festi Rando
■ Marchés coffres-ouverts aux Paccots
■ Inauguration Ecole des Pléiades

<u>Chantiers</u>
■ Réfection du mur Ruelle du Pont
■ Nouvelle Gare
■ 1 ^{ère} étape de la Traversée des Paccots
■ Réfection Route de Montreux
■ Réfection Route du Lac Lussy

Campagne de prévention

Dans le cadre de sa collaboration avec la Police cantonale, la Police communale participe régulièrement, depuis le début de l'année 2015, aux différentes campagnes de prévention organisées par la Police cantonale, essentiellement en matière de sécurité routière, mais également de prévention des cambriolages ou de vols dans les grandes surfaces.

Lors des actions menées en matière de sécurité routière, la présence de la Police communale est renforcée dans le secteur des écoles lors de la rentrée scolaire. Il s'agit souvent d'une sensibilisation des usagers de la route par la distribution de flyers informatifs ou d'avertissements.

En ce qui concerne la prévention des cambriolages, elle se traduit par une présence renforcée de la Police communale dans les quartiers résidentiels, avec un contrôle de certaines propriétés qui pourraient présenter une faille dans la sécurité et, le cas échéant, contact est pris avec le propriétaire afin de le sensibiliser à cette problématique.

La campagne de prévention contre le vol à l'astuce est principalement entreprise dans le courant du mois de décembre, avec une présence accrue des forces de l'ordre dans les grands magasins et une sensibilisation sur le comportement « à risque » de certains clients. Ces actions sont ponctuellement menées également lors d'autres périodes de l'année.

Il arrive également que des actions soient menées conjointement avec la Police cantonale en lien avec ces campagnes de prévention, essentiellement en matière de sécurité routière. En 2021, des présences communes des agents cantonaux et communaux aux abords des écoles ont eu lieu lors des campagnes « ReSco » (rentrée scolaire). Les spécificités et compétences de chacune de ces entités mises en commun sont réellement un plus et permettent un travail de terrain efficient. Ces présences communes seront certainement renouvelées à l'avenir, voire même renforcées. Ceci s'inscrit parfaitement dans le cadre de la collaboration entre la Police cantonale et les polices communales.

COVID-19 – Organisation et missions de la Police communale

Comme mentionné précédemment, l'année 2021 fut encore bien marquée par la pandémie Covid-19. Alors que beaucoup espéraient voir la fin de cette situation après une année 2020 très difficile, l'année 2021 fut un peu comparable à des montagnes russes, avec des périodes de nette amélioration qui laissaient entrevoir des jours meilleurs, puis à nouveau des périodes de forte reprise épidémique entraînant un retour, voire un durcissement, de certaines mesures.

Dans ce contexte, la Police communale a retrouvé une organisation proche de ses standards habituels, mais a malgré tout été contrainte de tenir compte de la présence de cette pandémie et des différentes mesures y relatives dans son cahier des charges, avec l'adaptation ou l'ajout de certaines tâches ou missions :

Voici, dans les grandes lignes, certaines tâches ou missions relatives à cette pandémie, ainsi que certains impacts sur la vue du service :

- Application des mesures sanitaires en vigueur à l'interne du service, et notamment le port du masque pour le binôme dans le véhicule de service et dans les locaux, dès 2 personnes présentes. Par principe de précaution, port du masque requis pour toutes les interventions, indépendamment des normes en vigueur sur ces lieux d'intervention.
- Mise en place de patrouilles dédiées pour des contrôles du respect des normes Covid dans différents domaines, mais essentiellement dans les établissements publics et les commerces. Dans cette optique, la Police communale a essayé d'être surtout présente pour accompagner les responsables de ces différents lieux, en leur demandant les changements ou améliorations nécessaires et en expliquant ces différentes mesures. Il n'a que très rarement été fait recours à la répression.
- Comme en 2020, un contact encore plus étroit était de mise avec la Police cantonale afin de collaborer dans le cadre des contrôles Covid-19. Durant une période, la Police cantonale a à nouveau prêté des Radios POLYCOM aux Polices communales afin de

pourvoir assurer un contact régulier et efficient, notamment durant la période de l'Euro 2020 (sujet développé ci-après).

- Le début de la saison hivernale, en décembre 2021, du fait que de nombreux lieux de loisirs étaient fermés, a assez rapidement permis de constater que l'affluence sur les différentes activités possibles en extérieur sur les domaines des Paccots et de Rathvel serait exceptionnelle et que celle-ci devrait être gérée, notamment par la mise en place d'un concept spécifique permettant de juguler cet afflux massif dans nos Préalpes (concept détaillé dans ce rapport).
- Le chef de la Police communale a en outre été intégré à l'Etat Major de crise et a également pris part aux séances de coordination avec la Police cantonale.

Radar préventif

Au début de l'année 2016, la Police communale de Châtel-St-Denis a fait l'acquisition d'un radar préventif et éducatif. Ce radar affiche la vitesse lors du passage du véhicule et, selon cette dernière, affiche un visage souriant ou non, voire même clignotant en rouge si la vitesse est vraiment trop élevée par rapport à la limitation en vigueur.

En 2019, la Police communale a acquis un 2^{ème} radar préventif du même type que le précédent. Les données intéressantes recueillies avec ce genre de radar et l'effet positif sur les usagers de la route ont poussé la Police communale à se doter d'un deuxième appareil.

Ces radars ont un objectif purement préventif et ils sont destinés à sensibiliser les usagers de la route quant à la vitesse adéquate à laquelle circuler.

Toutes les données concernant les vitesses et le nombre de véhicules sont enregistrés par ces radars. Ceci permet à la Police communale de se rendre compte de la situation prévalant dans certains quartiers de la Commune et, si nécessaire, de prendre les mesures qui s'imposent.

Ces radars sont souvent en fonction, essentiellement durant la période de mars à novembre, et sont placés dans différents secteurs de la Commune, selon un planning établi par la Police communale. Dans la mesure du possible, tous les quartiers communaux seront analysés. Toutefois, il est indispensable qu'un certain nombre de critères techniques soient réunis afin que ces radars puissent fonctionner d'une manière optimale.

Secteurs contrôlés en 2021 :

- | | |
|---|---------|
| ■ Rte du Lac Lussy, hauteur école, direction Semsales | 50 km/h |
| ■ Rte de la Péralla, hauteur Voirie, direction Centre-Ville | 50 km/h |
| ■ Rte de la Péralla, hauteur ancienne déchetterie, direction Semsales | 50 km/h |
| ■ Rte des Pléiades, hauteur école, direction Centre-Ville | 30 km/h |
| ■ Rte de la Frasse, entrée zone 30km Prayoud, direction Semsales | 30 km/h |
| ■ Rte de Montreux, hauteur Garage Pilloud, direction Centre-Ville | 30 km/h |
| ■ Rte des Pléiades, hauteur école, direction Vevey | 30 km/h |
| ■ Rte de Champ-Thomas, hauteur école, direction Centre-Ville | 30 km/h |
| ■ Le Bourg, hauteur école, direction Centre-Ville | 50 km/h |
| ■ Rte du Dally, 100 m après signal 50 km/h, direction Centre-ville | 50 km/h |
| ■ Rte de Montreux, hauteur Belle-Etoile, direction autoroute | 30 km/h |

Les résultats des différents contrôles effectués sont clairement encourageants et ne mettent pas en lumière de gros problèmes de dépassements de vitesse.

Les statistiques indiquent qu'en moyenne, 85 à 90 % des automobilistes respectent la vitesse autorisée. 10 à 15 % des véhicules dépassant la limite le font dans une fourchette entre 1 à 4 km/h. Les vitesses que l'on peut juger hautement excessives (plus de 20 km/h en dessus de la limite) représentent environ 1.5 %.

Le nouveau secteur de la Route de Montreux limité à 30 km/h, de la Migros au giratoire du Centre-Ville, a fait l'objet de la pose simultanée des deux radars pour une période plus longue. Le but était de rendre attentifs les usagers au changement de limitation dans le secteur.

L'amélioration du respect de cette limitation est visible de semaine en semaine et montre que la mesure devient assimilée et bien respectée de la part des automobilistes.

La Police communale collabore étroitement, dans ce domaine également, avec la Police cantonale. Les statistiques de notre radar préventif lui sont transmises. Les agents communaux reçoivent en retour les résultats des contrôles radar réalisés par la Police cantonale sur notre territoire.

Mesures hivernales

En Janvier 2020, la Police communale, en collaboration avec le Service de la voirie, avait mis en place un concept de « Mesures hivernales » sur les différentes places de stationnement de la Commune, ceci dans le but de pouvoir suivre le déblaiement de la neige et le nettoyage après des périodes enneigées.

En effet, ces dernières années, il a été constaté que les places de stationnement étaient de plus en plus occupées la nuit. Dès lors, elles devenaient très difficiles à déneiger correctement, notamment les places en zone blanche comme la Péralla, le PSS inférieur ainsi qu'au Chemin de l'Eglise. De plus, lors de période où les chutes de neige se succèdent, des amas de neige ou de glace se forment et rendent ces places dangereuses et impraticables, sans compter que cela engendre une perte du nombre de places.

Ce concept a été reconduit durant la saison hivernale 2021-2022 et réintroduit dès les premières chutes de neige du début décembre 2021.

Lors des premières semaines, et afin de permettre aux usagers de se familiariser à nouveau avec ce concept, des avertissements ont été placés sur les véhicules encore stationnés, malgré la signalisation en place.

Le recours à la répression et la distribution d'amendes d'ordre ont malgré tout été nécessaires afin de permettre à la Voirie d'effectuer son travail correctement.

Une signalisation supplémentaire a été mise en place cette année, soit le placement de panneaux informatifs de grand format aux entrées des parcs, afin de rendre les usagers attentifs à ces mesures.



Signalisation non barrée :
en tenir compte et respecter



Signalisation barrée :
ne pas en tenir compte

Trajet piétonnier sécurisé et sécurité sur Chemin de l'École

Après un changement conséquent en 2020, de par l'ouverture de la nouvelle Ecole des Pléiades, le trajet piétonnier sécurisé proposé aux élèves et leurs parents n'a pas changé en 2021.

Ce dernier a pour but de pouvoir proposer un cheminement entre les différents sites scolaires ainsi que les principaux parkings (pour les personnes n'ayant pas d'autre alternative) et arrêts de transport public.

Ce cheminement n'est pas forcément le plus court, mais il se veut être le cheminement le plus sécurisé possible afin que les écoliers puissent y évoluer sereinement et de manière autonome.

Malgré tout ce qui est mis en place en matière de sécurité par la Commune et la Police communale, il n'est évidemment pas possible de réduire le risque à zéro. Mais avec la collaboration et la compréhension des différents acteurs, il est possible de faire en sorte que le danger soit réduit au maximum sur le chemin de l'école.

Il est également important de rappeler que le trajet maison-école-maison se fait sous la responsabilité des parents. Cela ne signifie évidemment pas que la Commune ne s'en soucie pas, preuves en sont les différentes mesures mises en place, mais le trajet sur le chemin de l'école fait partie du processus d'apprentissage de l'enfant. Il est important qu'il puisse être sensibilisé et qu'il apprenne à évoluer dans le trafic, en ayant pleinement conscience des dangers et en étant attentif.

Ecole des Pléiades

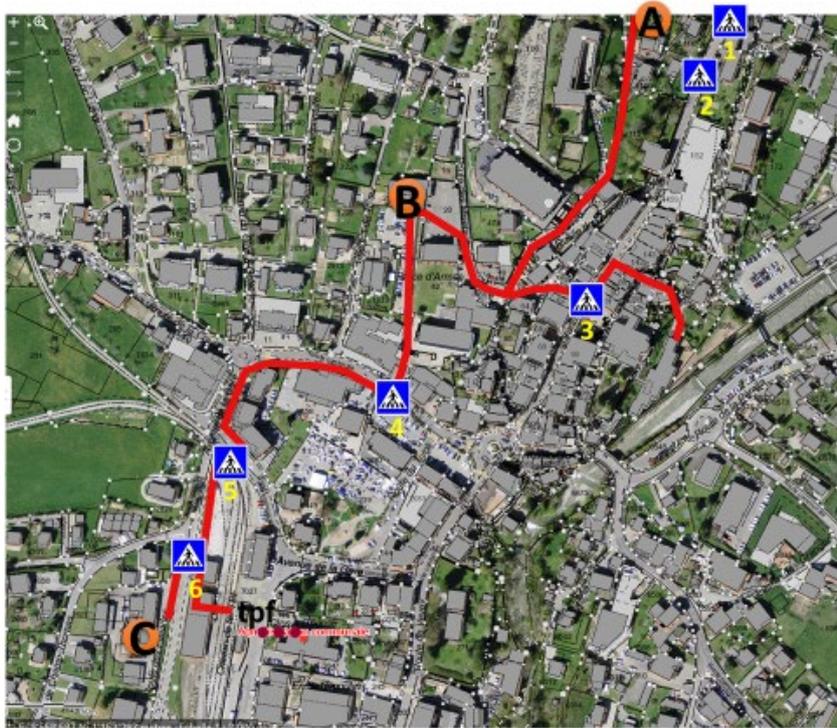
La Police communale a, en 2021, multiplié les présences aux abords de l'Ecole des Pléiades, ceci en raison du phénomène de « parents taxis » encore trop présent dans ce secteur.

Bien qu'il soit préconisé que les enfants se rendent à l'Ecole à pied, il peut être compréhensif que dans certaines situations, l'usage de la voiture soit requis pour déposer les enfants à l'école. Dans ce cas, il est demandé aux parents de stationner correctement sur les différents parcs publics de la Commune.

Malgré ces différentes recommandations, le secteur de l'Ecole des Pléiades est quotidiennement le théâtre de dépose d'enfants à des endroits non autorisés, essentiellement sur du domaine privé. Certains parents même n'hésitent pas à pénétrer dans des propriétés privées pour déposer leurs enfants, voire pour y stationner leur véhicule le temps de les accompagner jusqu'à l'école. Outre le fait que ce comportement soit inadmissible et malhonnête envers les riverains, il occasionne surtout une importante augmentation de trafic aux abords des écoles et de ce fait, une source de danger supplémentaire.

- A. Ecole du Bourg
- B. AES Les Misets
- C. Ecole des Pléiades

tpf: Arrêt de bus scolaire



- 1. Passage Ecole du Bourg:**
1 coach
- 2. Passage Ecole du Bourg:**
2 Patrouilleurs enfants
- 3. Passage Grand-Rue:**
1 Patrouilleuse adulte
- 4. Passage Rte de la Coula:**
1 Patrouilleuse adulte
- 5. Passage Av. de la Gare / RC1**
2 Patrouilleuses adultes
- 6. Passage Rte des Pléiades**
2 Patrouilleuses adultes

Plan du trajet piétonnier sécurisé et des passages pour piétons

Stations Les Paccots – Rathvel - Concept de stationnement et de circulation

Comme mentionné précédemment, la situation sanitaire encore tendue en début d'année 2021 a obligé les autorités à décider d'un certains nombres de mesures, notamment la fermeture des restaurants et des différents lieux de loisirs. Ces décisions ont eu comme conséquence d'augmenter l'intérêt pour les activités en pleine air, comme le ski, le ski de rando, le ski de fond, la raquette à neige ou simplement des balades en montagne.

De ce fait, l'affluence dans le secteur des stations des Paccots et de Rathvel s'est rapidement relevé exceptionnel, mais également problématique en matière de stationnement et de circulation.

La situation était telle que des mesures ont été prises afin de pouvoir garantir un accès aux services de secours et aux nombreux riverains de ces secteurs.

Quelques-unes des principales mesures décidées :

- Augmentation du nombre de places de stationnement en bords de chaussées dans le secteur Les Rosalys – La Cascade, notamment pour les usagers des différents sentiers raquettes et parcours de rando.
- Mise en place d'un service de circulation et de stationnement comprenant 8 à 10 agents, répartis selon les besoins, que ce soit côté Paccots ou côté Rathvel.
- Renforcement de la signalisation et de la signalétique afin d'avertir et de guider au mieux les usagers.
- En cas de trop forte affluence et une saturation des parkings, mise en place d'une fermeture des routes d'accès, avec dérogation uniquement pour les riverains et titulaires d'une réservation pour un cours de ski.
- Communication commune sur les sites Internet et réseaux sociaux des différents partenaires que sont les 2 stations, l'Office du Tourisme et la Commune. Cette communication indique les informations importantes et les éventuelles restrictions ou fermetures possibles en cas de forte affluence.

Ces différentes mesures ont pour but de pouvoir accueillir au mieux un maximum de visiteurs dans notre région, tout en gardant une fluidité satisfaisante du trafic et surtout un accès garanti aux véhicules de secours. L'accès des riverains est également une préoccupation.

La Police communale fait appel à une société de sécurité privée pour l'appuyer dans la gestion de ce concept et afin surtout de pouvoir disposer des ressources nécessaires à la mise en œuvre concrète de ces mesures.

Elle travaille également en étroite collaboration avec la Police cantonale en faisant régulièrement le point de la situation et en ajustant ce qui doit l'être.



Affiches mises en place dans la station des Paccots

Programme de gestion des amendes d'ordres

En 2021, la Police communale, en collaboration avec le service des finances, a fait l'acquisition d'un programme de gestion des amendes d'ordres.

Les agents sur le terrain sont maintenant équipés d'un appareil, semblable à un Smartphone, afin de saisir les amendes d'ordres. Ce dernier est directement connecté aux différentes applications ou système de gestion du stationnement, ce qui permet de contrôler directement si l'immatriculation scannée par l'agent est au bénéfice d'une procédure de stationnement en cours.

L'appareil permet en outre à l'agent de faire des photos de certaines infractions et ces dernières sont ensuite jointes directement à l'amende en question. Une petite imprimante, directement connectée à l'appareil, imprime un ticket résumant les différentes données liées à l'amende et celui-ci est collé sur le bulletin d'amende d'ordre et joint au bulletin de versement qui sont déposés sur le pare-brise des véhicules ou donnés directement à l'usager en infraction.

Une fois de retour au poste, l'agent dépose l'appareil sur une station de charge et le transfert des amendes émises durant le contrôle de stationnement se fait automatiquement dans le programme de gestion des amendes d'ordre.

La gestion est le suivi se font ensuite beaucoup plus facilement que précédemment, notamment en matière de gestion du contentieux.

En effet, selon les réglages préétablis, les amendes qui n'ont pas été réglées dans les délais ressortent directement dans les différentes étapes du contentieux, soit le rappel, l'ordonnance pénale et la mise en poursuite.

Ce système permet un gain de temps très appréciable dans le suivi et la gestion des amendes d'ordre. Il évite également les erreurs qui pouvaient avoir lieu précédemment dans la saisie des données sur le terrain, ou lors du processus de paiement par les usagers. Chaque amende étant numérotée et ce numéro reporté dans la référence du BVR, le paiement peut directement être attribué à une amende d'ordre.

Il offre aussi un confort supplémentaire au niveau de la gestion des détenteurs. En effet, une fois que le détenteur est saisi pour une immatriculation, si cette dernière devait être à nouveau saisie dans le système, le détenteur y serait directement associé. Etant donné que les récidives en matière d'infractions de stationnement sont tout de même courantes, cet élément est très appréciable.



Appareil et imprimante pour l'agent sur le terrain

101926

Police communale de Châtel-St-Denis
Avenue de la Gare 33 - 1618 Châtel-St-Denis
police.communale@chatel-st-denis.ch

Police

Bulletin d'amende d'ordre avec délai de réflexion
Bedenkfrist-Formular für Ordnungsbussen

Contravention de circulation selon liste des amendes d'ordre
Verkehrsübertretung gemäss Liste über dir Ordnungsbussen

N° d'amende d'ordre - Busse Nr. _____

Date et heure infraction/établissement
Datum und Zeit Verstoss/Erstellung _____

Lieu - Ort _____

Immatriculation - Schilder
Kategorie/ Marque - Kategorie/ Marke _____

Chiffre/Montant - Ziffer/Betrag _____

Agent - Beamter _____

Remis le - Überreicht am _____

Observation: faute de paiement dans les 30 jours, la procédure pénale ordinaire sera engagée. Le montant déposé est imputé à l'amende d'ordre en cas d'acceptation expresse de celle-ci ou de non-utilisation du délai de réflexion dans les 30 jours. Une fois payée ou son montant imputé, l'amende a force de chose jugée.

Anmerkungen: Bei Nichtbezahlung innert 30 Tagen wird das ordentliche Verfahren durchführt. Der hinterlegte Betrag wird der Geldbusse angerechnet, wenn diese ausdrücklich akzeptiert oder die Widerrufsfrist nicht innerhalb von 30 Tagen genutzt wird. Sobald die Zahlung erfolgt oder der hinterlegte Betrag anzurechnet ist, wird die Busse rechtskräftig.

Nouveau fichet d'AO

Changement des horodateurs



Depuis 2002, la Police communale collaborait avec le même fournisseur d'appareil horodateur, avec satisfaction, tant en matière technique qu'administrative.

En 2018, deux appareils de nouvelle génération ont été fournis pas cette société, ceci en remplacement des anciens, fonctionnant encore de manière satisfaisante, mais pour lesquels plus aucune pièce de rechange ne pouvait être trouvée. Ces deux nouveaux appareils ont rapidement montré des dysfonctionnements, que le prestataire n'a jamais été en mesure de résoudre. Ces appareils ont finalement été remplacés par d'autres horodateurs, pour lesquels il y avait plus de recul et dont le fournisseur garantissait un fonctionnement optimal.

Si le fonctionnement de ces nouveaux appareils n'a jamais posé de problème, la communication entre ces appareils et le serveur du système de gestion du stationnement était

fréquemment interrompue et cela posait de gros soucis lors des contrôles de stationnement.

Le fournisseur était conscient de cette situation, qui dépendait d'un de leur prestataire, mais après plus d'une année, ils n'étaient toujours pas en mesure de la résoudre et de dire quand cela pourrait l'être.

Ces nouveaux éléments, associés aux problèmes rencontrés avec les appareils précédents, ont contraint la Commune à prendre une décision difficile en changeant de fournisseur.

En effet, avec un projet d'extension du nombre d'appareils dans un futur proche, il n'était pas possible pour la Commune de continuer cette collaboration sans avoir de garantie.

La Police communale a alors proposé au Conseil communal de collaborer avec un nouveau prestataire, bénéficiant d'une solide expérience et d'un historique rassurant. Les perspectives de développement avec ce nouveau fournisseur s'avèrent clairement plus réjouissantes.

Ce changement d'appareil s'est donc concrétisé au mois d'octobre 2021.

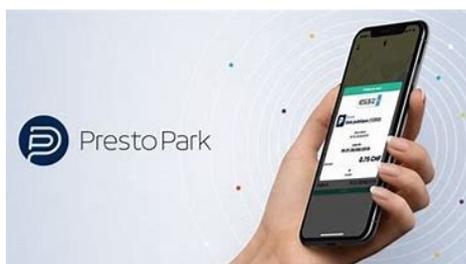
Ces nouveaux appareils fonctionnent de manière assez similaire aux anciens, avec toujours l'enregistrement du numéro d'immatriculation.

Le paiement par carte est maintenant possible, ainsi que via l'application « ParkingPay » déjà en fonction précédemment.

Seule grande nouveauté, cet appareil ne délivre plus de ticket de stationnement de manière « physique ». Toutefois, il est possible pour l'utilisateur de demander un reçu par SMS en introduisant son numéro de téléphone portable.

Ce choix s'inscrit dans une volonté d'économie de papier, le ticket n'étant plus obligatoire derrière le pare-brise.

De par l'installation de ces nouveaux appareils, une nouvelle application de stationnement est également disponible, soit « PrestoPark ». Les usagers ont donc différentes possibilités de paiement, soit en espèce, soit via l'une des trois applications « ParkingPay » - « EasyPark » - « PrestoPark », soit par carte (sans contact) ou par TWINT.



Contrôle des habitants

Etat et évolution de la population

Habitant(e)s selon pays

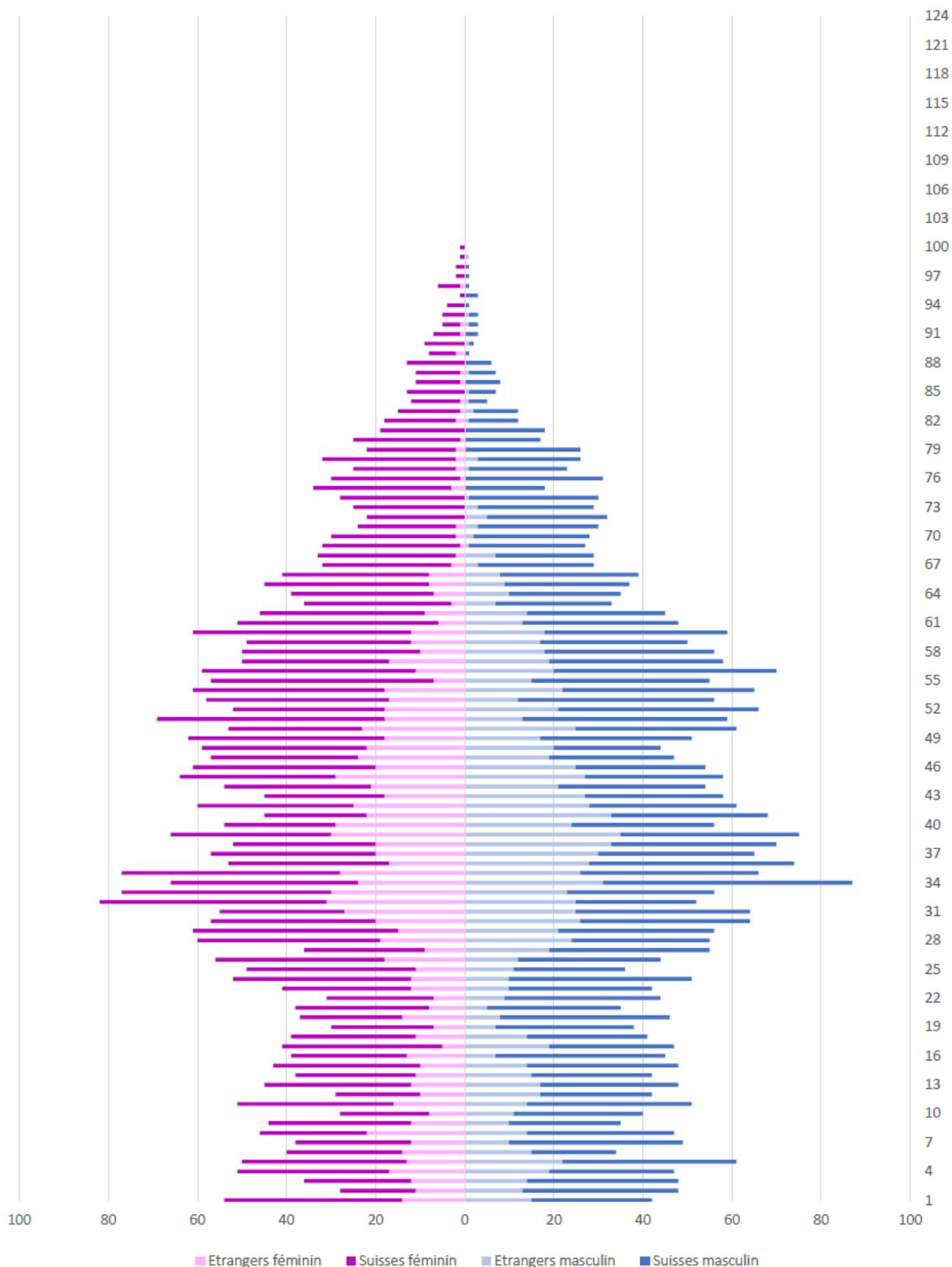
	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	<i>01.01.2021</i>		<i>31.12.2021</i>	
Portugal	897	12.08 %	928	11.94 %
France	489	6.58 %	529	6.81 %
Italie	151	2.03 %	171	2.20 %
Espagne	100	1.35 %	106	1.36 %
Kosovo	63	0.85 %	66	0.85 %
Belgique	39	0.53 %	48	0.62 %
Serbie	40	0.54 %	44	0.57 %
Allemagne	46	0.62 %	41	0.53 %
Royaume-Uni	39	0.53 %	35	0.45 %
Autres nations	309	4.16 %	317	4.08 %
Etrangers/ères	2173	29.26 %	2285	29.40 %
Suisses/sesses	5254	70.74 %	5486	70.60 %
Total habitant(e)s	7427	100.00%	7771	100.00%

	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	<i>01.01.2021</i>		<i>31.12.2021</i>	
Habitant(e)s selon sexe	7427		7771	
Masculin total	3745	50.42 %	3903	50.23 %
Féminin total	3682	49.58 %	3868	49.77 %
Masculin suisse	2583	49.16 %	2684	48.92 %
Féminin suisse	2671	50.84 %	2802	51.08 %
Etrangers masculin	1162	53.47 %	1219	53.35 %
Etrangers féminin	1011	46.53 %	1066	46.65 %

	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>	
	<i>01.01.2021</i>		<i>31.12.2021</i>	
Habitant(e)s selon confession	7427		7771	
Inconnu	2165	29.15 %	2378	30.60 %
Catholique romain	4348	58.54 %	4435	57.07 %
Protestant	904	12.17 %	925	11.90 %
Autres confessions	10	0.13 %	31	0.40 %
Sans indication	0	0.00 %	2	0.03 %

Pyramide des âges

La doyenne d'âge de la Commune est Madame Sylvie Defferrard, née en 1922. Le doyen, quant à lui, est toujours Monsieur Ake Gustafson, né en 1923.



Service du feu

L'année 2021 fut à nouveau une année particulière, en raison de la crise sanitaire due à la COVID-19. Celle-ci fut pratiquement un « copié-collé » pour notre organisation à tous les niveaux, que ce soit organisationnel, interventionnel ou dans le domaine de la formation.

Que serait une crise, si ce n'est « *le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître* » (Antonio Gramsci). Notre capacité à apprendre et à nous adapter, nous a pourtant permis de traverser cette période si particulière, pour, tel le Phénix, renaître avec encore plus d'énergie et de motivation, avec en ligne de mire les nouveaux défis qui nous attendent ces 2 prochaines années.

Le Commandant remercie, pour leur engagement et leur disponibilité, l'ensemble du personnel, que ce soit « permanent » ou de « milice ». Il adresse également ses remerciements à l'ECAB ainsi qu'aux autorités politiques, pour leur confiance, leur précieuse collaboration et leur soutien.

Achats importants et dotation en matériel

- Remplacement de toutes les tenues feux, selon le modèle cantonal ECAB
- Remplacement de tous les casques des officiers (modèle Gallet F1, première génération, devenu obsolète), par le modèle « Rosenbauer Héros-titan » de nouvelle génération
- Réception d'un nouvel engin de Sauvetage et Travail Aérien, à savoir une échelle automobile Magirus sur châssis IVECO, d'une capacité de sauvetage de 32 mètres. Cet engin a remplacé le fidèle « Bronto »
- Achat de pulls SP à longues manches, pour l'ensemble de la Compagnie



Promotions

Suite à différents cursus de formations et cours suivis, ainsi que de leur engagement au sein du Corps, les personnes suivantes ont été au bénéfice d'une promotion avec effet au 01.01.2022, à savoir :

- Le Sapeur Stéphane Perroud au grade d'**Appointé**
- Les Sapeurs Valéria Rodriguez, Mélissa Clément, Jérôme Ayer, Quentin Cardinaux, John Genoud, Franck Savoy, au grade de **Caporal**
- Les Caporaux Fabien Tinguely et Xavier Thonney, au grade de **Lieutenant**.

Nouvelles fonctions

Au terme de formations internes, 4 personnes ont brillamment réussi leurs examens théorique et pratique (conduite) pour l'obtention de leur permis C1-118 (véhicules pompiers). Ces 4 personnes ont été promues à la fonction de chauffeurs-machiniste, à savoir :

- Sapeur Armand Gander
- Caporal Valéria Rodriguez
- Caporal Mélissa Clément
- Caporal Franck Savoy

Nouveaux instructeurs fédéraux

Les Lieutenants Elodie Perrin et Julien Tinguely ont brillamment réussi leur cursus de formation. Ils ont ainsi obtenu le brevet fédéral d'instructeur sapeur-pompier et viennent rejoindre les 4 autres instructeurs du CSPI-CR, totalisant ainsi 6 instructeurs au sein du Corps.

Collaboration Intercantonale

Dans le but d'augmenter la collaboration avec le SDIS Riviera, 6 exercices ont été organisés conjointement durant les instructions des services de piquets le samedi matin. En première partie, nos collègues de la Riviera et le personnel du CSPI-CR suivaient une instruction commune, au Centre de renfort de la Veveyse. Celle-ci étant complétée en deuxième partie de matinée par un exercice d'ensemble des deux sections, en terre vaudoise, dans le secteur de Jongny. Les vifs succès et intérêts remportés par cette initiative ont permis de remettre sur pied l'expérience en 2022.

Activités et exercices

- 3 séances d'officiers (soirées)
- 4 séances d'Etat-major (soirées)
- 6 exercices de cadres PR (soirées)
- 30 exercices PR (soirées)
- 2 cours NISP (soirées)
- 4 cours de cadres
- 5 cours de compagnie (4 en soirées et 1 journée)
- 2 cours chauffeurs
- 2 cours BLS/AED
- 6 séances diverses avec l'ECAB et les centres de renfort
- 6 visites de la caserne
- 2 exercices d'évacuation d'établissement scolaire
- 1 cours régional pour machiniste.

A ceci viennent s'ajouter de nombreuses séances avec l'ECAB, des formations à l'évacuation pour du personnel des écoles, des formations en soirées pour les nouveaux chauffeurs ainsi que de nombreuses soirées de formations continues pour les chauffeurs (nouveau véhicule).

L'équipe du Téléthon, par son engagement et malgré la situation particulière et une météo capricieuse, a pu récolter la somme d'environ CHF 5'000.-.

Statistiques des alarmes et interventions 2021

Durant l'année 2021, le Corps des sapeurs-pompiers et Centre de renfort de Châtel-St-Denis a répondu à 79 appels contre 75 en 2020

- 12 alarmes automatiques incendies
- 7 Lutte contre le feu (feux de bâtiments, végétations, etc...)
- 5 Feux de cheminées
- 3 feux de véhicules
- 1 feu de végétations-broussailles
- 2 engagements secours routiers-désincarcérations
- 5 sauvetages de personnes
- 20 défenses hydrocarbures
- 4 engagements assistances techniques

- 1 engagement chimiques légers (gaz naturel-gaz techniques industriels)
- 7 inondations (17 en 2019)
- 9 engagements pour dégâts de la nature
- 2 assistances techniques
- 1 ascenseur

Démissions

- 13 départs pour raisons d'âges, de déménagements ou personnelles sont intervenus durant l'année 2021. Toutefois, ce ne sont pas moins de 10 nouvelles recrues qui sont venues agrandir les rangs. L'effectif est donc de 88 sapeurs-pompiers au 01.01.2022 (8 femmes et 80 hommes).

2.

FORMATION

Instruction publique

Ecole des Pléiades

L'école des Pléiades, entrée en fonction à la rentrée d'août 2020, a pu être inaugurée le samedi 11 septembre 2021, sous un soleil radieux.

Quelques 150 invités ont participé à la partie officielle. Les discours ont été prononcés par M. Hugo Stern, Chef du Service de l'enseignement obligatoire, M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, et Mme Nicole Tille, Conseillère communale en charge de la formation. Mme Christine Genoud, en charge du dicastère de la formation au moment de la construction du bâtiment, a été chaleureusement remerciée. Les élèves de l'école ont joyeusement animé ce moment solennel par des chants.

La population s'est déplacée en foule dans l'après-midi pour visiter ce site scolaire.



Elèves et enseignants

Effectifs des classes 2021-2022

CLASSES	TITULAIRES	F	G	TOTAL	LIEU
1 ^e /2 ^e HarmoS	Berset Amélie Colliard Stéphanie Tâche S./Gloor V. « dont 1 intégration 2H » Youmbi L./Gloor V. Souag W./ Baumgartner D. Armand Hayet Borne Emilie Bossel Laurie	1H / 2H 6 / 4 6 / 7 5 / 7 6 / 4 5 / 3 6 / 4 6 / 4 6 / 4	1H / 2H 5 / 5 3 / 6 4 / 4 6 / 5 6 / 7 7 / 5 6 / 5 5 / 7	1H + 2H = Total 11 + 9 = 20 9 + 13 = 22 9 + 11 = 20 12 + 9 = 21 11 + 10 = 21 13 + 9 = 22 12 + 9 = 21 11 + 11 = 22	Les Pléiades Lussy Lussy Les Pléiades Les Pléiades Les Pléiades Les Pléiades Les Pléiades
3 ^e HarmoS	Brülhart Aurélie Richoz L./Jordan A. « dont 1 intégration » Almeida E./Magnin S. Beaud L./Bunjaku B.	10 8 11 9	10 14 10 12	20 22 21 21	Les Pléiades Les Pléiades Le Bourg Le Bourg
4 ^e HarmoS	Gadiaga A./Perroud S. Uldry Aurélie « dont 1 intégration » Bongard J. Jallow L./ Philipona V. « dont 1 intégration » Büchler D./ Pereira Lopes O.	8 8 9 9 10	9 11 9 12 7	17 19 18 21 17	Le Bourg Le Bourg Les Pléiades Les Pléiades Le Bourg
5 ^e HarmoS	Colliard E./Allien I. « dont 1 intégration » Zahn N./ Bourquenoud M. Demierre Delphine « dont 1 intégration » Mottier Thibault	10 11 14 10	9 8 8 11	19 19 22 21	Le Bourg Le Bourg Les Pléiades Les Pléiades
6 ^e HarmoS	Aeby Chr./Tinguely C. Perroud A./Grangier A. Guillod A./Gremaud S. Braillard Patricia	9 7 10 8	10 13 11 11	19 20 21 19	Les Pléiades Lussy Lussy Les Pléiades
7 ^e HarmoS	Décrind Charles Emonet G./Tena F. Genoud Nicolas « dont 1 intégration » Perroud A./Rieder L.	10 10 8 9	10 10 12 9	20 20 20 18	Lussy Le Bourg Le Bourg Lussy
8 ^e HarmoS	Morand François Seydoux Raphaël « dont 1 intégration » Avella C./Gremaud S. « dont 1 intégration » Fragne L./Tena F. « dont 1 intégration »	9 8 10 9	13 15 13 13	22 23 23 22	Lussy Lussy Le Bourg Le Bourg

Répartition

Pour l'année scolaire 2021/2022, le cercle scolaire de Châtel-St-Denis compte 8 classes mixtes 1^{er}/2^e HarmoS (enfantine), dont 6 dans le bâtiment scolaire Electre, aux Pléiades, et 2 au Lussy. A la rentrée scolaire, ces classes comprenaient 169 élèves au total, à savoir 88 en 1^{er} année et 81 en 2^e année (dont 7 en concept « intégration* »).

Les degrés de 3^e à 8^e HarmoS sont répartis en 25 classes (4 x 3H, 5 x 4H, 4 x 5H, 4 x 6H, 4 x 7H, 4 x 8H), pour un total de 504 élèves à la rentrée scolaire 2021/2022, dont 10 en concept « intégration* ». Elles sont situées dans les bâtiments scolaires du Bourg, du Lussy et Celeno, aux Pléiades.

** Un élève en « intégration » bénéficie d'une mesure d'aide renforcée et compte pour 3 élèves dans les effectifs. Les critères d'analyse pour l'attribution de cette prestation dépendent du Service de l'enseignement spécialisé et découlent d'un bilan psychologique ou psychopédiatrique. C'est une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée accordée à un élève intégré en classe ordinaire. Cette mesure est décidée et réévaluée régulièrement par une cellule cantonale d'évaluation.*

Les 33 classes sont confiées à 48 enseignants, dont 41 femmes et 7 hommes. 5 enseignantes se répartissent les cours d'activités créatrices.

Mesures d'aides ordinaires, appuis et cours de français pour les élèves de langue étrangère

Mmes Valérie Bürki, Christelle Moret, Flavie Spicher, Maéva Lemaire et M. Christophe Colliard fonctionnent comme MAO, c'est-à-dire enseignant-e-s spécialisé-e-s dispensant des mesures d'aide ordinaire. Ces enseignant-e-s ont suivi une formation spécialisée afin de mieux aider les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur apprentissage. L'enseignant-e spécialisé-e travaille parfois dans la classe avec l'enfant et quelques autres élèves ou alors travaille seul-e avec l'enfant.

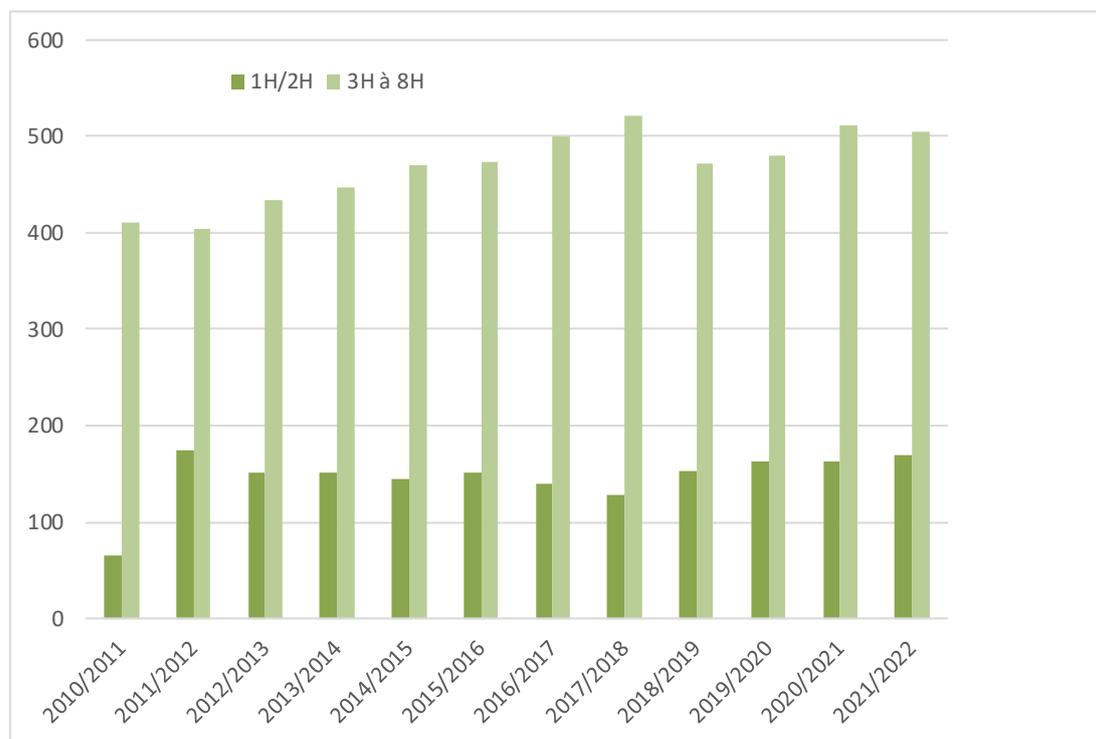
Mme Francine Dévaud organise les cours d'appui et de langue, lesquels sont donnés dans le cadre de l'horaire scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, 41 unités (1 unité = 50 minutes) hebdomadaires ont été attribuées à notre cercle scolaire et sont prises en charge par le Canton.

Elles sont réparties comme suit :

- 11 unités d'appui pour des élèves ayant des difficultés en français ou en mathématiques (mais pas suffisamment pour être suivis par un-e enseignant-e spécialisé-e) ou pour des appuis-classes. Ces cours sont dispensés par Mmes Fabienne Huwiler, Anne Genoud et M. Laurent Dorthe.
- 30 unités de cours FLS (Français Langue Seconde pour les élèves de langue étrangère), dispensées par Mmes Fabienne Huwiler, Anne Genoud, Patricia Delmatti et M. Laurent Dorthe.

Evolution des effectifs

Années scolaires	Classes 3H à 8H	Classes 1H/2H	Total
2010/2011	410	65	475
2011/2012	404	174	578
2012/2013	433	151	584
2013/2014	447	152	599
2014/2015	470	145	615
2015/2016	474	151	625
2016/2017	500	140	640
2017/2018	522	129	651
2018/2019	471	153	624
2019/2020	480	163	643
2020/2021	512	163	675
2021/2022	504	169	673



Corps enseignant : départs, arrivées et mutations

Mme Fabienne Maillard a tiré sa révérence. Après avoir consacré toute sa carrière, soit 40 années d'enseignement à l'instruction des enfants châtelais, avec une conscience professionnelle et un investissement personnel remarquables, elle profite d'une retraite bien méritée.

Le Conseil communal remercie chaleureusement la prénommée de son plein dévouement auprès des élèves qui lui ont été confiés et lui souhaite une heureuse retraite. Son départ a été marqué lors du traditionnel souper du corps enseignant, qui a eu lieu le vendredi 3 septembre, au foyer de la Halle triple.

Mme Sandrine Magnin a été engagée pour succéder à Mme Fabienne Maillard, dans une classe de 3H, en duo avec Mme Elisabeth Almeida.

Mme Diane Baumgartner a été engagée pour succéder à Mme Anne Genoud, en duo avec Mme Wassila Souag, en classe de 1H-2H. En effet, la DICS n'a pas renouvelé le contrat de Mme Anne Genoud car elle n'avait pas la formation requise pour ce poste.

Le contrat à durée déterminé de Mme Stéphanie Magnenat n'a pas été renouvelé. Mme Jeanne Bongard travaille désormais à 100 % et tient seule sa classe de 4H.

Mme Isabelle Allen a été engagée pour travailler en duo avec Mme Emilie Colliard, en 5H.

Mme Monia Bourquenoud a souhaité réduire son taux d'activité. Elle succède à Mme Alexandra Rémy, démissionnaire, en duo avec Mme Noémie Zahn, en 5H.

Activités sportives et culturelles

Les élèves 2H à 6H ont profité de quatre demi-journées de ski aux Paccots. Les classes de 7H et de 8H sont allées skier deux journées entières, l'une à Rathvel et l'autre aux Paccots. Les déplacements ont été organisés avec les TPF.

Chaque classe a bénéficié d'une course d'école. En revanche, les camps verts n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires liées à la Covid-19.

La fin de l'année scolaire 2020/2021 a été marquée par une journée récréative organisée par bâtiment scolaire, le vendredi 9 juillet 2021. A cette occasion, la Commune a offert une glace aux enfants.

Une semaine « Pomme-récré » a été organisée à l'automne 2021. Les élèves ont gracieusement reçu une pomme à chaque récréation du matin. Cette action de prévention santé a été prise en charge par la Commune. Le coût s'est élevé à CHF 888.-.

Les élèves de 2H à 8H ont eu droit à deux sorties d'une demi-journée à la patinoire. Les déplacements ont été assurés par des parents volontaires. Le Conseil communal les en remercie vivement.

Selon la tradition en place depuis de nombreuses années, durant la semaine précédant les vacances de Noël, tous les élèves sont allés au cinéma Sirius visionner les films suivants :

Classes 1H-2H : Pirouettes et le sapin de Noël et autres petits contes sous la neige
 Classes 3H-6H : Encanto
 Classes 7H-8H : Bigger than US

Accueil extrascolaire

Mme Tamara Moncalvo a été nommée responsable de l'Accueil extrascolaire à partir du 1^{er} août 2021, pour succéder à Mme Patricia Liechti, démissionnaire. Le Conseil communal remercie vivement cette dernière de son engagement sans faille, au service des familles châtelaises, durant 10 années passées à la tête de l'AES. Elle a contribué à son lancement et a su s'adapter aux exigences de ce service en constante évolution, avec une conscience professionnelle exemplaire.

Fréquentation par plage-horaire dès la rentrée 2021-2022 :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Personnel
Matin	7h00-7h55	38	29	2	30	27	1 à 4 collaboratrices AES selon les jours
Matinée	7h55-11h35	25	12	Fermé	22	Fermé	1 à 3 collaboratrices AES selon les jours
Midi	Misets	114	116	15	108	117	11 collaboratrices AES
	Lussy	30	32	Fermé	34	29	3 collaboratrices
Après-midi	13h25-15h10	23	35	13	27	22	1 à 3 collaboratrices AES selon les jours
Soir	15h10-18h00	108	106	10	106	93	9 à 10 collaboratrices AES selon les jours (1 le mercredi)

L'AES est ouvert le mercredi depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Cette décision a été prise pour faire face à la forte demande d'inscriptions qui dépassait la capacité d'accueil. Chaque enfant peut être accueilli au maximum 4 jours par semaine. Ainsi l'accueil est « dilué » sur la semaine.

Pour la création de ces nouvelles places d'accueil, la Commune a pu bénéficier du soutien financier du Fonds « Réforme fiscale », à raison d'une aide forfaitaire unique se montant à CHF 69'717.35.

L'Accueil principal a lieu dans l'ancienne école des Misets, à titre provisoire, durant les travaux de rénovation de La Châteloise. Le service du repas de midi est organisé au sous-sol du bâtiment, dans l'ancienne école ménagère. La nourriture est livrée en liaison chaude.

Pour les élèves de l'école du Lussy, un accueil de midi est organisé dans le foyer de la Halle triple. Les enfants y sont encadrés par Mme Alexandra Morel, adjointe de Mme Tamara Moncalvo, ainsi que deux accueillantes.

Sur le site principal, les enfants sont encadrés par Mme Tamara Moncalvo et 9 accueillantes.

Le soir, 24 élèves de l'école des Pléiades sont accueillis sur le site de cette dernière, ceci à titre provisoire, durant le temps des travaux de rénovation de La Châteloise.

Les élèves de 1^e et 2^e HarmoS sont accompagnés sur le chemin écoles-AES.

En fonction de leurs revenus, les parents bénéficient d'une subvention communale, ainsi que cantonale pour les élèves de 1^e et 2^e HarmoS. Le prix du repas est facturé au prix coûtant se montant à CHF 8.70. Il ne fait l'objet d'aucun subventionnement.

Les élèves fréquentant l'AES peuvent s'inscrire à des cours de musique mis en place en partenariat avec l'école Artist Factory (anciennement Bussardmusicacademy). La Commune offre les infrastructures (locaux, instruments) ainsi qu'une subvention sur le prix des cours, en fonction des revenus des parents. Ces cours ont lieu sur le site principal de l'AES, aux Misets.

Depuis août 2019, Mme Tamara Moncalvo est absente 2 jours par semaine pour une formation d'éducatrice de l'enfance qui aboutira en été 2022. Son adjointe assume la responsabilité de l'AES durant ces 2 journées.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné de nombreuses absences pour cause de maladie ou de mise en quarantaine parmi le personnel. La flexibilité et la disponibilité de l'équipe en place a permis d'organiser une bonne partie des remplacements à l'interne. Il a également été nécessaire de faire appel à deux remplaçantes, sur demande.

En 2021, la Commune a engagé un auxiliaire de vie pour accompagner une élève à besoins particuliers durant son temps passé à l'AES. Un soutien financier est accordé par l'Etat pour cet encadrement particulier.

Transports scolaires

Différents transports scolaires sont à la disposition des élèves. Les enfants domiciliés aux Paccots empruntent le bus de ligne des TPF, munis d'un abonnement pris en charge par la Commune. Ceux de la Frasse prennent un bus TPF exclusivement réservé aux transports scolaires, lequel a été mis en place sur mandat communal.

48 élèves bénéficient du bus scolaire reliant la Frasse à Châtel-St-Denis. Le coût s'est élevé à CHF 71'692.-.

91 élèves empruntent le bus qui assure la liaison entre Châtel-St-Denis et Les Paccots. Les abonnements sont pris en charge par la Commune de Châtel-St-Denis. Le coût s'est élevé à CHF 48'542.-.

La loi scolaire impose à la Commune d'offrir un transport aux élèves de Prayoud, tout comme à ceux de la Frasse et du Nord de la localité, jusqu'à leurs écoles respectives, en raison de la dangerosité du trajet en particulier. La capacité du bus de la Frasse ne permet pas de transporter tous les élèves concernés. De plus, la Commune a le devoir d'assumer le transport des élèves des Paccots. Pour ces deux raisons, une ligne scolaire a été mise en place par les TPF, sur mandat du Conseil communal. Ce bus relie le hameau de Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et Châtel-Centre (ancienne gare).

Pour optimiser ce transport, les élèves de l'école du Lussy dont les trajets à pied depuis leur domicile sont les plus longs se sont vu offrir la possibilité de prendre ce bus. Une liste des rues donnant droit à un abonnement permettant de contrôler l'effectif de ce bus est établie chaque année. Ce transport est mis à disposition des élèves domiciliés à Châtel-St-Denis et à Fruence, à bien plaisir. Seul l'émolument d'établissement de l'abonnement est perçu auprès des parents. Le coût de ce transport, à charge de la Commune, s'est monté à CHF 81'800.- pour l'année 2021.

Toutes les informations nécessaires concernant les transports scolaires sont disponibles sur le site internet communal www.chatel-st-denis.ch.

Médecine scolaire

En raison de l'implication du Service du médecin cantonal dans la lutte contre la Covid-19, la mise en œuvre de l'Ordonnance sur la médecine scolaire a pris du retard et la Commune a dû organiser en 2021 un contrôle médical pour les élèves des classes de 7H de l'année scolaire 2020-2021. Les coûts ont été pris en charge par la Commune

En avril 2021, le Dr Pauline Rodrigues Rocha, de Vevey, a effectué le dépistage scolaire de la vue sur les élèves de 7^e HarmoS. Le coût s'est élevé à CHF 688.-.

En octobre 2021, le Réseau Santé et Social de la Veveyse a effectué une audiométrie sur les élèves de 8^e HarmoS et a participé à la préparation de la visite médicale organisée auprès des médecins scolaires officiels. Le coût des prestations du RSSV et des médecins scolaires ont totalisés CHF 3'622.-.

Au printemps 2021, le Centre fribourgeois de santé sexuelle est intervenu pour des cours de prévention dans les classes de 2^e, 6^e et 8^e HarmoS. Le coût s'est élevé à CHF 3'880.-.

Contrôle dentaire scolaire

Un contrôle dentaire scolaire est organisé à chaque rentrée scolaire pour tous les élèves. Les classes se rendent auprès des cabinets dentaires des Docteurs Suzanne Thoma, Jean-Christophe Butty et Philip Cantin, selon une répartition équitable. En 2021, le coût total des contrôles dentaires, pris en charge par la Commune, s'est élevé à CHF 15'330.-.

A la suite du contrôle dentaire scolaire, les parents sont avisés des soins qui s'avèrent nécessaires et ont l'obligation de faire soigner leurs enfants.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif introduit en 2019 par Mme Marion Saudan, diplômée en sport et monitrice J&S qualifiée, rencontre un succès grandissant !

Le sport fac donne la possibilité aux enfants de s'adonner à des pratiques sportives en dehors des heures d'école. Cela leur permet de découvrir de nouveaux sports, s'amuser en bougeant et rencontrer d'autres jeunes de leur âge. Le programme est mené par Mme Marion Saudan, entourée d'une équipe de 5 moniteurs.

A l'automne 2021, les cours suivants ont été mis en place, à la salle de gymnastique des Pléiades :

- *Polysport I, pour les élèves de 3H à 5H, le lundi de 11h45 à 13h15
- *Polysport II, pour les élèves de 6H à 8H, le vendredi de 11h45 à 13h15
- Découverte des arts martiaux, pour les élèves de 3H à 5H, le lundi, de 15h30 à 16h30
- Sports de balle, pour les élèves de 6H à 8H, le mardi de 11h45 à 13h15
- Agrès et Parkour, pour les élèves de 6H à 8H, le mardi de 15h30 à 17h00
- Athlétisme et jeux, pour les élèves de 5H et 6H, le vendredi de 15h30 à 17h00

**Ces deux cours sont assurés durant toute l'année scolaire 2021-2022 et font ainsi office d'alternative à l'Accueil extrascolaire pour la période de midi. Les enfants piquent après le sport.*

Les cours sont gratuits. Les prestations de l'organisatrice et des moniteurs sont subventionnées par le Service du sport et J+S. La Commune prend en charge la différence et met à disposition les infrastructures.

Conseil des parents

Le Conseil des parents s'est réuni à deux reprises en 2021 : les 18 janvier, en visio-conférence, et le 8 novembre, en présentiel.

Les principaux sujets abordés lors de ces séances furent les transports scolaires, la sécurité sur le site de l'école des Pléiades, un projet d'analyse comportementale auprès des élèves, un projet d'entraînements de boxe sans contact, les trajets pour les sorties à la patinoire, la Journée internationale à pied à l'école 2022 et la réorganisation du Conseil des parents.

M. Samuel Schwab, Vice-président, a démissionné en août 2021. Mme Carine Boucheron a été engagée pour lui succéder, en qualité que membre.

Lors de la séance du 8 novembre, les rôles de la présidence, vice-présidence et secrétariat ont été redistribués comme suit :

- Présidence : Marion Demierre
- Vice-présidence : Muriel Berthoud
- Secrétariat : Vanessa Piton

M. Raphaël Seydoux et Mme Virginie Philipona, représentants du corps enseignant, ont cédé leurs places à leurs collègues Mmes Sandra Gremaud et Lisa Rieder dès la rentrée scolaire 2021-2022.

Adresse mail du Conseil des parents : conseilparents1618@gmail.com

Liste des membres

Nom et prénom	Rôle	Téléphone
Demierre Marion	Présidente	079 712 12 63
Berthoud Muriel	Vice-Présidente	079 302 44 05
Piton Vanessa	Secrétaire	078 920 45 18
Morier Cécile	Membre	079 631 64 30
Boucheron Carine	Membre	078 608 90 74
Rieder laure	Membre	079 708 32 42
Streit Fanny	Membre	078 788 97 09
Rieder Lisa	Enseignante	079 589 76 15
Gremaud Sandra	Enseignante	076 565 06 02
Tille Nicole	Conseille communale	076 319 12 23
Dévaud Francine	Responsable d'établissement	079 124 63 00
Veri Florence	Cheffe du Service des écoles	021 948 22 09

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Association Les Cultur@iles



Composition du comité

Président :	Christian Sonney
Administration-Programmation :	Chantal Genoud-Brülhart
Membres :	Nicole Jordil, Regula Binggeli, Philippe Chillier, Benoît Genoud, Magali Castella, Didier Leuenberger, Eloïse Genoud
Technique :	Pierre-Alain Vannaz

Programme de la saison 2020-2021 (*prolongée jusqu'en décembre 2021*)

Date		Nombre de spectateurs
11 juin 2021 - <i>report</i>	Pierric Tenthorey « One Magic Show »	2x 100*
19 juin 2021 - <i>report</i>	Simon Romang « Charrette »	100*
4 septembre 2021 <i>report</i>	Gaëtan « Chope la banane »	360
18 septembre 2021 - <i>report</i>	Vérino	274
9 octobre 2021 - <i>report</i>	Phanee de Pool + deux scolaires CO	268 + 700
6 nov. 2021 - <i>report</i>	« 10 ans après » avec Bruno Solo	300
11 novembre 2021	Marina Rollman	320
19 novembre 2021	André Manoukian	203
4 décembre 2021 - <i>report</i>	Virginie Hocq	257
11 décembre 2021 - <i>report</i>	Christelle Chollet	245
NB : 3 spectacles annulés en raison des mesures sanitaires		

**jauge réduite à 100 places en raison des mesures sanitaires due au Covid-19*



Sports

A la suite de l'entrée en fonction des nouveaux conseillers généraux pour la législature 2021-2026, la Commission des sports a été recomposée de la manière suivante :

■ Daniel Maillard	Conseiller communal
■ Pascal Genoud	Ingénieur de Ville
■ Florence Meyer	Secrétaire
■ Serge Bochud	UO/PS
■ Gabriele Della Marianna	UO/PS
■ Nicolas Genoud	Le Centre
■ Inès Huwiler	Le Centre
■ Rudy Liaudat	UDC/PAI
■ Alicia Millasson	UDC/PAI
■ Marina Meyer	PLR
■ Marc Hirsbrunner	Représentant d'Athlética Veveyse
■ Christian Liaudat	Représentant du Club des lutteurs
■ Patrick Vauthey	Représentant du Ski-club
■ Alexandre Rey	Représentant du CAS

Soutien aux sociétés sportives

L'activité principale de la Commission des sports pour l'année 2021, sans remise de mérites sportifs (la situation sanitaire ne permettant pas d'organiser une manifestation de cette ampleur), a été la validation du Règlement communal pour le soutien à la formation des jeunes dans les clubs sportifs de Châtel-St-Denis.

Un montant de CHF 30.- par athlète de moins de 18 ans, domicilié à Châtel-St-Denis, a été attribué aux sociétés sportives inscrites à l'Union des Sociétés Locales (USL).

Le montant total distribué est de CHF 9'150.-.

Infrastructures sportives

En parallèle, 3 investissements pour les infrastructures sportives communales sont en cours de développement. Il s'agit des projets suivants :

Réfection des vestiaires de la patinoire

L'année 2021 a permis de finaliser le projet architectural tout en coordonnant le développement du réseau de chauffage à distance (CAD) sur le secteur des Paccots avec l'amélioration du système de production de froid pour la patinoire. Cette phase d'étude est parfaitement une cible du label Cité de l'énergie.

La mise à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition et le permis de construire a été délivré le 20 octobre 2021. La demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil général le 30 mars 2022 et les travaux devraient débuter en automne 2022.

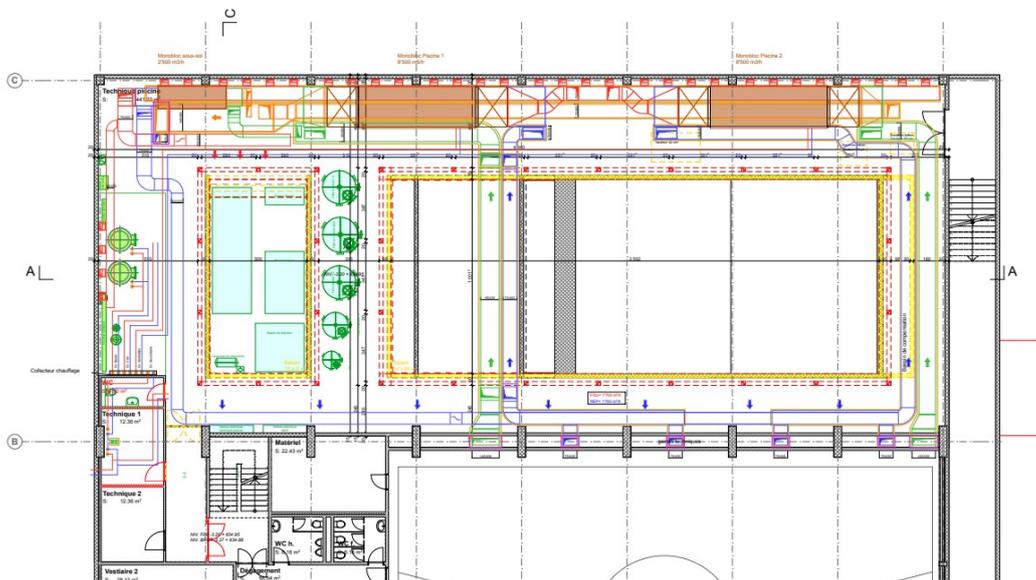
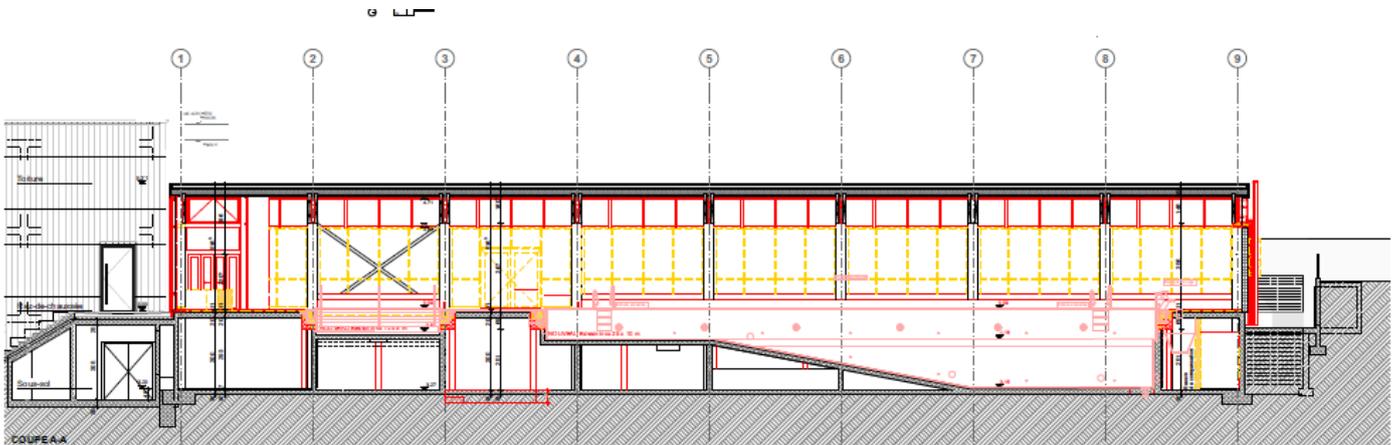


Réfection de la piscine communale

L'année 2021 a permis de finaliser le projet d'assainissement, de publier la mise à l'enquête et d'effectuer les appels d'offres conformément à la Loi sur les marchés publics.

Un permis de construire est attendu début 2022.

Actuellement, le dossier est suspendu en attendant des informations de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) quant à la construction d'une nouvelle piscine sur le site sportif du Lussy.



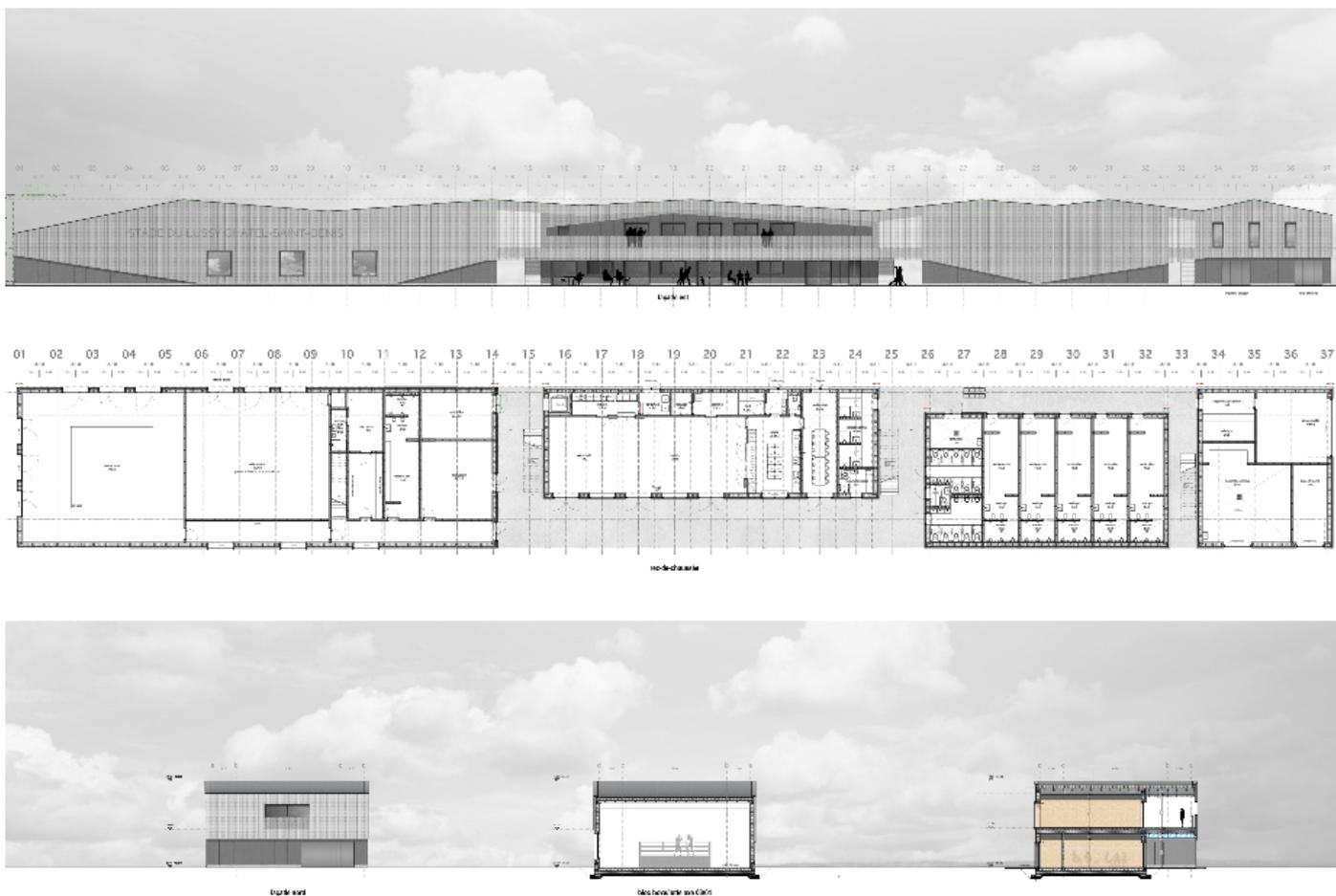
Bâtiment multisports

Le permis de construire pour le bâtiment sportif du Lussy a été délivré par la Préfecture de la Veveyse le 24 juin 2021.

L'appel d'offres en entreprise générale, publié sur le support Simap des marchés publics, a permis à la Commune de Châtel-St-Denis de connaître le coût affiné de ce projet.

Lors de la séance du mercredi 6 octobre 2021, le Conseil général a accepté à la majorité de reporté le Message n° 6 pour la construction d'un bâtiment sportif dans le secteur du Lussy.

Une nouvelle demande de crédit d'investissement sera présentée début 2022.



5. PREVOYANCE SOCIALE

Généralités

En 2021, le Service social communal a traité 133 dossiers : 76 concernaient une aide financière et 57 une aide personnelle (renseignements, informations et conseils).

Dans le détail, pour l'aide matérielle, il y a eu 19 nouveaux dossiers, 3 réouvertures de dossier et 54 dossiers en cours, tandis que pour l'aide personnelle, on compte 33 nouveaux dossiers, 14 réouvertures de dossiers et 10 dossiers en cours.

Pour rappel, les deux critères retenus par le Service social pour l'ouverture d'un dossier sont : soit l'octroi d'une aide financière, soit un entretien personnalisé dans les locaux du service. En conséquence, les personnes ayant profité d'échanges téléphoniques avec notre Service social ou ayant effectué un bref passage ne sont pas comptabilisées dans les statistiques.

Dossiers d'aide financière

Au total, ce sont 76 dossiers pour lesquels une aide financière a été attribuée durant l'année 2021. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'année 2020. Ces aides concernent aussi bien une avance ponctuelle et unique qu'une assistance régulière totale ou un complément de budget d'aide sociale. Ces 76 dossiers représentent 110 personnes. Sachant que la population communale dite légale au 31.12.2021 est de 7'771 habitants, la proportion de bénéficiaires de l'aide matérielle représente le 1,42 % de la population châteloise.

Les catégories retenues, énumérées ci-après dans le tableau, pour l'analyse des dossiers suivis au Service social communal correspondent à celles utilisées pour la facturation trimestrielle au Service de l'Action sociale du canton de Fribourg.

A titre indicatif, nous avons comparé l'évolution des causes d'aide sociale depuis 2016. Nous présentons les chiffres suivants :

Causes d'indigence	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Avance sur chômage (<i>cause 01</i>)	5	5	7	4	6	6
Famille monoparentale - couple divisé (<i>cause 02</i>)	8	9	11	9	10	4
Maladie – accident – hospitalisation (<i>cause 03</i>)	3	4	1	6	4	5
Aide à l'enfance (<i>cause 04</i>)	-	-	-	-	-	-
Placement (<i>cause 08</i>)	1	1	-	-	-	-
Détention – probation (<i>cause 05</i>)	1	1	-	-	-	1
Avance AVS/AI/PC/APG (<i>cause 06</i>)	18	13	20	21	20	12
Revenu insuffisant (<i>cause 07</i>)	33	38	30	30	26	39
Alcoolisme – toxicomanie (<i>cause 09</i>)	1	1	1	2	2	1
Fin droit chômage (<i>cause 17</i>)	14	10	12	12	13	8
TOTAL	84	82	82	84	81	76

Au vu du tableau ci-dessus, nous relevons, en 2021, une diminution pour les causes 02, 06 et 17. Alors que la cause 07 connaît une augmentation. Les autres causes restent assez stables.

A cela, nous ajoutons que 15 dossiers ont été traités uniquement dans le cadre du contentieux (remboursement de dette sociale).

Durant cette année 2021, le Service social a également organisé la mise en place de mesures d'insertion sociale (MIS) pour 4 bénéficiaires, cela auprès de tiers organisateurs divers tels que Coup d'Pouce et Zig-Zag.

A titre informatif, 50 dossiers concernent des aides octroyées à des Confédérés et 26 dossiers des personnes de nationalités étrangères diverses.

A noter également que pour cette année 2021, la Commission sociale s'est réunie à raison de 12 séances.

Dossiers d'aide personnelle

Dans ce secteur, nous constatons une très légère augmentation pour l'année 2021 où nous comptons 57 dossiers, soit 3 de plus qu'en 2020.

Pour mémoire, l'aide personnelle comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil. Concrètement, le Service social offre différentes prestations à la collectivité publique comme une assistance pour la rédaction de lettres, la lecture du courrier pour des personnes ayant d'importantes difficultés avec la langue française ou encore des personnes âgées ou malvoyantes. Le Service social est aussi régulièrement sollicité afin d'aider à compléter des formulaires administratifs souvent compliqués ou spécifiques (demandes de rentes ou de réadaptations AI) ou encore afin d'orienter les citoyens vers des services spécialisés.

Globalement, le Service social soutient un bon nombre de personnes dans des démarches de demandes de dons auprès de fondations privées ou de bourses lorsque la Loi d'aide sociale ne peut pas être appliquée. En 2021, le Service social a souvent été sollicité pour des situations de crise telles que conflit familial, séparation ou divorce.

Dossiers d'assistance administrative (SPOMI & SAINEC)

Dans le cadre de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et de la Loi sur la nationalité suisse (LN), le Service de la population et des migrants (SPOMI) et le Service des affaires institutionnelles des naturalisations et de l'Etat civil (SAINEC) demandent une attestation d'aide ou de non-aide au service social de la commune de résidence des personnes qui sollicitent le renouvellement des permis de séjours de type B ou C ou en cas de demande de naturalisation.

Pour cette année 2021, le Service social a délivré un total de 141 attestations. Pour rappel, les Services Sociaux Régionaux (SSR) sont tenus de communiquer ces données.

Etat des comptes du Service social communal au 31.12.2021

A cette date, nous pouvons relever que le compte bancaire du Service social communal présentait un actif de CHF 135'078.95. Nous précisons que sur ce montant, une somme de CHF 767.65 représente le solde de dons que diverses fondations ou sociétés privées ont octroyés à notre Service.

A noter que cette année 2021, le Service d'entraide a encore fait un don de CHF 10'000.- (converti en bons cadeaux) en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Service social s'en est vu confier la distribution. Le Service social, par l'intermédiaire de la Commune, a également reçu deux dons d'entreprises régionales pour un montant de total de CHF 20'000.-.

Par conséquent, c'est un montant de CHF 29'000.- qui reste encore à disposition du Service social sur le compte du Service des finances. Cette somme sera utilisée, comme à l'accoutumée, pour prendre en charge certains frais de nos usagers qui ne peuvent pas être pris en compte par la Loi d'aide sociale.

Dans notre caisse, au 31.12.2021, nous avons également des bons d'achats alimentaires du magasin DENNER pour une valeur de CHF 150.-.

Au 31.12.2021, le montant des garanties de loyer encore en vigueur s'élève à CHF 13'432.-. Ce montant reste inchangé par rapport à 2020.

De plus, nous avons actuellement quelques 11 dossiers en cours de traitement auprès de l'Office AI pour lesquels nous sommes toujours dans l'attente de décisions et de rétroactifs éventuels.

Les comptes de l'exercice 2021 indiquent un total d'aide matérielle de CHF 1'047'521.50. Nous observons donc une diminution du montant d'assistance attribué lors de cette année 2021.

Le montant des remboursements de tiers (AI, LACI, PC, APG, SUVA, allocations familiales et de maternité et quelques remboursements personnels) représente CHF 463'441.30. Ce montant est supérieur à l'année précédente.

Pour 2021, c'est un montant de CHF 584'080.20 qui a été pris en compte dans le cadre de la facturation.

Nous relevons que depuis le 01.04.2021, le Service social a migré vers un nouveau programme informatique métier et de gestion nommé « KiSS », produit de la société DIARTIS. Le premier trimestre de la facturation a encore pu être facturé au Canton avec l'ancien programme « MAGIC », produit de la société INPROTEL. A noter que les 14 services sociaux francophones ont effectué cette migration. Cette dernière n'a pas été des plus simples, rencontrant des difficultés en termes de reprises et de transferts de données et de refacturation de la part cantonale. En conséquence, le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre n'ont pu être refacturés au Canton que sous forme d'acompte, cela à raison de 80 %.

La participation du Canton est de CHF 233'632.10. Quant à notre Commune, elle prend le solde à sa charge, soit un montant de CHF 350'448.10.

A ce jour, la participation cantonale perçue se monte à CHF 175'786.35 (1^{er} trimestre à hauteur de 100 %, 2^{ème} et 3^{ème} à hauteur de 80 %).

A noter qu'un montant d'actif transitoire de CHF 31'793.- (4^{ème} trimestre) devrait nous parvenir prochainement ainsi que le solde des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre (20 %), une fois le programme KiSS complètement opérationnel.

Divers

Le Service social, en collaboration avec le Service des bâtiments et le Service informatique, a également déménagé, dans le courant du mois de février 2021, du 1^{er} au 2^{ème} étage du bâtiment administratif communal.

6. TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Travaux

Le responsable du dicastère des travaux travaille en collaboration avec le Chef du Service technique et le Chef du Service de la voirie.

Personnel du Service technique communal

Le personnel du Service technique comprend : un chef de service à 100 %, quatre collaborateurs techniques à 100 %, un collaborateur technique à 50 %, un collaborateur technique à 25 % ainsi que deux collaboratrices administratives à 50 %.

Travaux routiers exécutés en 2021

Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2020.090.620

■ Route de la Cascade – Pont de la Cascade – Réfection et entretien :

- Travaux de réfection et entretien suite à l'expertise de 2018 ;
- Changement des joints de dilatation amont et aval ;
- Changement des tôles de protection du trottoir amont et aval ;
- Ponçage de la peinture et résine sur les bordures et pose d'une nouvelle protection ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA qui a remporté le marché public sur invitation.

Peinture et résine des bordures



Joints de dilatation et plaques de protection



Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2019.079.620

■ Route de Montreux – Construction d'un trottoir (l'Epine) :

- Construction d'un tronçon de trottoir de 55 m¹ ;
- Reprise des eaux de surface EC ;
- Modification des accès communaux et privés ;
- Travaux exécutés par l'entreprise GRISONI-ZAUGG SA qui a remporté le marché public sur invitation.

Trottoir de l'Epine



Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2020.089.620

■ **Route de Montreux – Ruelle du Pont – Réfection du mur de soutènement :**

- Travaux de réfection du mur avec démolition et reconstruction sur 40 m1 ;
- Travaux de réfection de la ruelle piétonne du Pont ;
- Reprise et modification des canalisations EC et eaux de surface ;
- Réfection du revêtement de la ruelle piétonne ;
- Démolition et reconstruction de l'escalier de liaison de la ruelle ;
- Changement de la barrière de protection sur mur de soutènement ;

Réfection route et mur



Réfection de la ruelle piétonne



Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2021.135.620

■ **Route de Montreux – Mesure d'assainissement du bruit – Pose d'un revêtement de type phonoabsorbant :**

- Travaux : sur un tronçon de 1'070 m1, changement du revêtement avec un phonoabsorbant de type SDA4 ;
- Réfections ponctuelles des trottoirs, bordures et accès communaux ;
- Changement d'un tronçon de la canalisation EC selon la mesure PGEE ;
- Mise aux normes définitive des îlots d'un passage pour piétons ;

- Réfection du revêtement central au giratoire de la Migros ;
- Application de la limitation à 30 km/heure sur un tronçon de la route ;
- Travaux exécutés par l'entreprise WEIBEL SA qui a remporté le marché public sur invitation.

Pose du phonoabsorbant



Ilots version définitive



Revêtement central au giratoire Migros

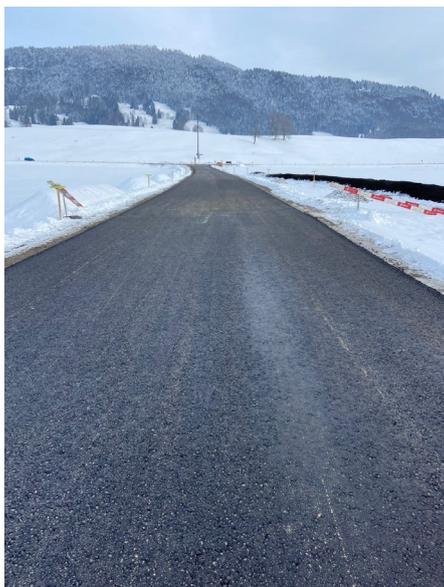


Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2021.003.620

■ **Route du Lac Lussy – Réfection de la route en 2 parties :**

- Travaux de la partie 1 : sur un tronçon de 655 m1 ;
- Reprise du coffre et déviation ponctuelle de l'axe de la route ;
- Adaptation des canalisations et chambres existantes ;
- Début du remblayage sur le tronçon de la route déviée ;
- Pose de la couche de base du revêtement sur le début de la partie 1 ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA qui a remporté le marché public sur invitation ;
- Suite des travaux : dès 2022 fin de la partie 1 et partie 2.

Pose couche de base revêtement



Remblayage route déviée



Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2020.107.620

■ **Route des Paccots – Trottoir Les Mayens – Les Paccots :**

- Aménagement d'un nouveau trottoir sur un tronçon de 350 m1 ;
- Pose d'une passerelle piétonne aux Mayens ;
- Remplacement de la conduite d'adduction existante ;
- Mise en conformité de l'arrêt de bus Les Moilles, à charge du Canton ;
- Nouveau pont des Braseyres sur RC, à charge du Canton ;
- Réfection de la chaussée, à charge du Canton ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni Zaugg SA qui a remporté le marché public sur procédure ouverte ;
- Finitions des travaux au printemps 2022.

Bordures arrêt de bus Les Moilles



Passerelle Les Mayens



Trottoir et réfection de chaussée



■ **Route des Paccots – Aménagements de la traversée des Paccots :**

- Réaménagement de la chaussée sur un tronçon de 200 m1 entre le carrefour des Joncs et le restaurant du Tsalé ;
- Adaptation du réseau d'eau claire ;
- Mise en conformité de l'arrêt de bus l'Ermitage ;
- Pose des conduites d'adduction ;
- Pose des conduites de chauffage à distance (CAD) à charge du Groupe E ;
- Travaux exécutés par l'entreprise JPF SA qui a remporté le marché public sur procédure ouverte ;
- Suite des travaux en 2022.

Fouille EC - CAD - Adduction



Arrêt de bus l'Ermitage



Entretien général des routes 2021 : compte d'investissement 2018.058.620

■ **Route de la Frasse – Correction du talus aux Terraux :**

- Rabotage et assainissement du talus existant sur environ 50 m1 ;
- Aménagement d'une banquette et pose d'une bordure en béton ;
- Pose d'un treillis de protection ;
- Travaux exécutés par l'entreprise Grisoni Zaugg SA sur mandat de gré à gré.

Assainissement du talus



Entretien général des routes 2021 : compte de fonctionnement 620.3140.09

■ **Chemin des Marais :**

- Travaux : sur 340 m1, réfections ponctuelles du revêtement de la route d'accès (privée) au stand de tir à 300 m1, ceci suite aux dégâts occasionnés par l'assainissement des buttes de tir.
- Travaux exécutés par l'entreprise GRISONI-ZAUGG SA sur mandat de gré à gré.

■ **Route de Vevey – Accès communal de servitude :**

- Travaux : sur un tronçon de 60 m1, réfection du coffre et revêtement de la route d'accès avec modification des grilles et canalisation EC pour une meilleure reprise des eaux de surface ;
- Travaux exécutés par l'entreprise WEIBEL SA sur mandat de gré à gré.

■ **Route du Lac Lussy :**

- Travaux : pose de candélabres pour un éclairage public complémentaire sur trois passages pour piétons, afin de les mettre aux normes SPC ;
- Travaux exécutés par l'entreprise GRISONI-ZAUGG SA sur mandat de gré à gré.

Rte du Lac Lussy



Ch. des Marais



Rte de Vevey



■ **Route de Montreux – Pont des Granges – Réfection urgente du tablier :**

- Travaux : réfection urgente du tablier suite à l'expertise de 2020 ;
- Piquage du crépis en mauvais état ;
- Nettoyage et réfections des joints entre moellons ;
- Création de 2-3 barbacanes pour faciliter l'évacuation de l'eau ;
- Travaux exécutés par l'entreprise GRISONI-ZAUGG SA sur mandat de gré à gré.

Réfection urgente de la voûte du pont



Travaux d'expertises en 2021 : compte de fonctionnement 3140.10

■ **Route de la Péralla – Pont couvert :**

- Expertise du pont effectuée par le bureau WILLI SA. Des travaux de nettoyage et d'entretien sont à prévoir pour 2023.

■ **Route de la Péralla – Passerelle piétonne :**

- Expertise de la passerelle effectuée par le bureau WILLI SA. Des travaux de nettoyage et d'entretien sont à prévoir pour 2023.

Route de Vevey – Parking de covoiturage (2016.010.620)

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Partenaires SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus à la suite de la construction de la centrale de chauffe.

Route de la Bria – Réfection du pont des Planches (2020.088.620)

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs WILLI SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2022.

Chemin de la Léchère – Réfection du pont de la Léchère (2020.117.620)

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs WILLI SA ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2022.

Route du Dally – Construction d'un tronçon de trottoir (2020.115.620)

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Partenaires SA ;
- Projet en cours de demande préalable ;
- Travaux prévus courant 2022 selon mise à l'enquête.

Route du Lac Lussy – Construction d'un parking (étude 2020.104.620)

- Etude de détails attribuée au bureau d'ingénieurs MGI Partenaires SA ;
- Projet en cours de demande préalable ;
- Travaux prévus courant 2022-2023 selon la mise à l'enquête.

Route de Montreux – Construction d'un trottoir PPE La Fontaine (2020.116.620)

- Etude de détails réalisée par le Service technique communal ;
- Projet en cours d'enquête ;
- Travaux prévus courant 2022.

Service de la voirie

Personnel de la voirie

Le personnel de la voirie comprend un chef de service, deux adjoints et seize employés représentant différentes professions telles que menuisier, charpentier, maçons, mécaniciens, horticulteurs, paysagiste, ferblantier et manœuvres.

Cinq d'entre eux possèdent le permis poids lourd et une personne le permis de machiniste. Treize employés communaux possèdent le permis de conduite pour chariots élévateurs. Onze employés sont titulaires du permis de nacelle. Les chauffeurs poids lourd sont astreints à des cours obligatoires de perfectionnement chaque année.

L'année 2021 a été marquée par la Covid-19 qui a provoqué des mises en quarantaine et des absences pour cause de maladie. Une remise en question a été nécessaire afin d'affiner les programmes des travaux, ce qui fut bénéfique pour l'ensemble du service. De plus, un horticulteur-paysagiste a été engagé pour renforcer l'équipe parcs et jardins en 2021 ainsi qu'un chef de service (dès le 1^{er} septembre 2021).

A la fin 2021, une réorganisation du Service a eu lieu afin d'allouer les ressources au mieux par rapport aux travaux à entreprendre, tout ceci en respectant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Organigramme du Service de la voirie à la fin 2021 : responsabilités par secteur

Chef de service :	secteurs atelier, déchetterie, ordures ménagères et administratif
Adjoint « Ville » :	secteurs manifestations-tourisme, parcs et jardins, entretien « Ville », cimetière, transports divers et chalets d'alpage
Adjoint « Montagne » :	secteurs maçonnerie, sentiers pédestres, entretien routes périphériques, fauchage mécanisé et chalets d'alpage
Quatre chefs de secteurs :	conduite des secteurs respectifs

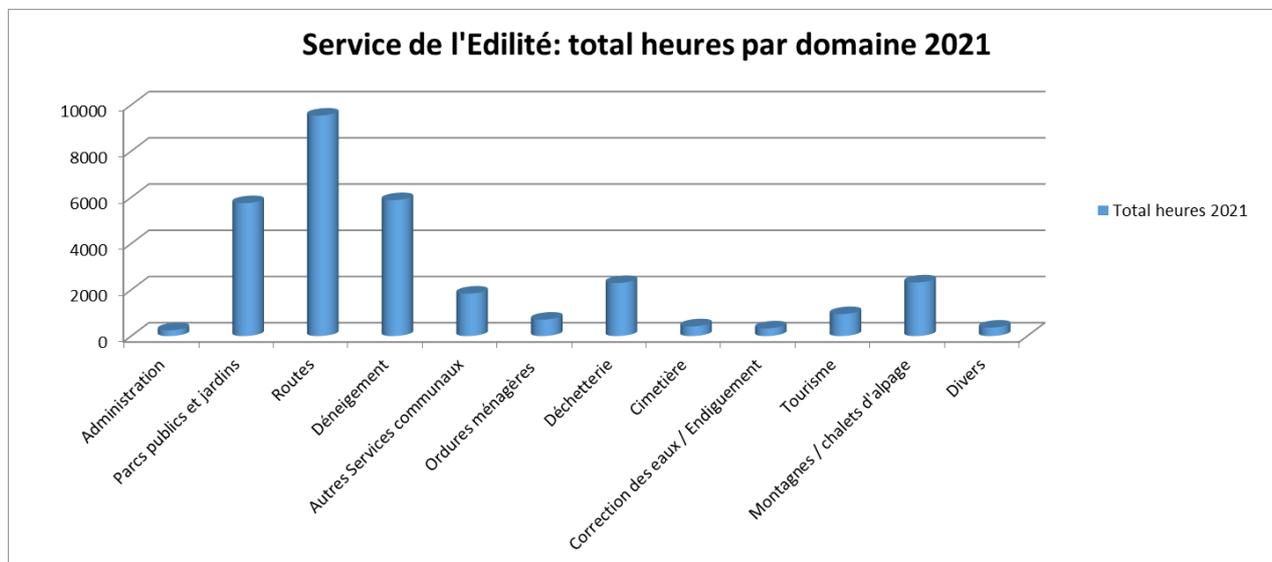
Vision du service et processus d'amélioration

Le Service de la Voirie recentre ses activités et soigne tout particulièrement le secteur du tourisme (manifestations) et celui des routes.

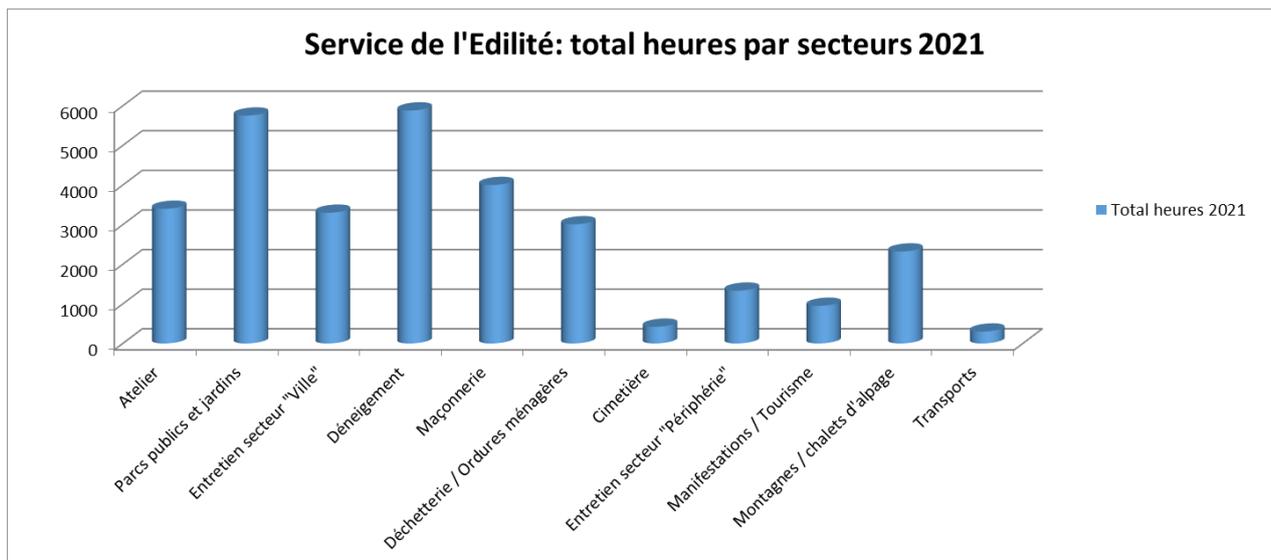
1. *Phase d'observation* : discussions, entretiens (3 mois)
2. *Etat de situation* : nouveautés, autres façons de travailler, ambiance, valorisation du travail et cahiers des charges
3. *Phase de transition /stabilisation* : vision du service
4. *Phase de planification* : définition d'objectifs généraux, budgets 5-10 ans, ressources en personnel, amélioration de la communication
5. *Phase de contrôle* : autres mesures si nécessaire
6. *Phase d'amélioration / remise en question* : la population doit être satisfaite du service et le personnel heureux d'y travailler

Les imprévus doivent être gérés le mieux possible.

Total des heures effectuées en 2021 par domaine administratif



Total des heures effectuées en 2021 par secteurs



	Total heures 2021
Administration	252
Parcs publics et jardins	5753
Routes	9541
Déneigement	5882
Autres Services communaux	1838
Ordures ménagères	712
Déchetterie	2296
Cimetière	422
Correction des eaux / Endiguement	333
Tourisme	952
Montagnes / chalets d'alpage	2322
Divers	367
Total	30 670

	Total heures 2021
Atelier	3400
Parcs publics et jardins	5753
Entretien secteur "Ville"	3300
Déneigement	5882
Maçonnerie	4000
Déchetterie / Ordures ménagères	3008
Cimetière	422
Entretien secteur "Périphérie"	1333
Manifestations / Tourisme	950
Montagnes / chalets d'alpage	2322
Transports	300
Total	30 670

Véhicule acquis au Service de la voirie en 2021:

Balayeuse Urban-Sweeper S2 (remplacement)



La Urban-Sweeper S2 a été étudiée dans une perspective d'efficacité. Son poids particulièrement léger de 2'300 kg, ravitaillé en carburant et conducteur compris, et sa largeur de tout juste 1,15 m lui permettent de s'adapter aux rues les plus étroites tout en offrant un maximum de performances et une portée de nettoyage maximale. Avec un châssis en métal très résistant, la balayeuse peut supporter un poids total allant de 3'500 kg à 4'000 kg.

Avec une consommation moyenne de seulement 3,5 l/h, la balayeuse de voirie rend le travail rentable et efficace non seulement pour notre budget mais aussi pour la planète. En réduisant notre consommation de carburant, nous réduisons aussi drastiquement les émissions de CO2.

Adapté pour une utilisation facile, le double joystick de commande monté en prolongement de l'accoudoir central nous permet de commander tous les outils de travail d'une seule main. Une unité de commande à écran tactile affiche les fonctionnalités intelligentes, les informations et l'état de la balayeuse.

Conçue pour offrir à l'utilisateur le meilleur affichage sur son poste de travail, la cabine panoramique biplace a été conçue pour un maximum de confort et de flexibilité. La vitre au sol offre au chauffeur une vue directe sur la bouche d'aspiration. La cabine libre d'obstruction offre à l'employé la sécurité nécessaire en pouvant y accéder des deux côtés. Le confort est assuré par une ventilation d'air filtré à température contrôlée.

Conçue pour la sécurité et la performance, la direction articulée offre une flexibilité maximale tandis que la suspension oscillante entre le châssis avant et arrière lui donne la traction nécessaire pour franchir tous les obstacles avec aisance.

Tâches régulières

- **Balayage mécanique et manuel des chaussées**, places, passages, trottoirs et escaliers. Le balayage mécanique est organisé en 7 secteurs (Nord, Centre, Sud, Ouest, Les Paccots, La Frasse et Prayoud). La fréquence de balayage dépend de la propreté des routes mais, en général, s'effectue chaque semaine en zone centre « Ville » et au minimum une fois par mois dans les 6 autres secteurs. Le balayage manuel complète le balayage mécanique ; les interventions sont planifiées de sorte à couvrir les zones par la balayeuse.
- **Travaux de nettoyages réguliers** des fontaines, des WC publics, des écoles et autres infrastructures publiques communales.
- **Vidange des 195 poubelles du territoire** deux fois par semaine (secteur « Ville » et « Montagne » ainsi que réapprovisionnement des robidogs.
- **Entretien régulier des puits à ordures ménagères** (moloks).
- **Travaux d'entretien régulier** des chaussées, trottoirs, pavés, chemins agricoles, sentiers pédestres, murs et barrières du réseau et du mobilier urbain.
- **Travaux d'«éparage»** mécanisé des bords de routes (branches) et fauchage de l'herbe des talus communaux.
- **Désherbage mécanisé** (en utilisant un agrégat qui fournit de l'eau bouillante) et manuel, notamment au cimetière.
- **Service hivernal**, à savoir surveillance du réseau routier urbain, salage/gravillonnage/fraisage, travaux de déblaiement et d'évacuation de la neige des chaussées, places, passages, trottoirs et escaliers. Le personnel qui assure la surveillance est chargé d'alerter les équipes d'intervention communales et les mandataires privés en cas de risque de gel et/ou de chutes de neige (service de piquet week-end et semaine). Chaque année, l'évacuation de la neige par camion est en augmentation. Pour information, une chute de neige de 10 cm nécessite une évacuation de 1'200 m3.
- **Travaux de terrassement** d'emprise mineure (notamment creuse lors de fuites d'eau potable), **d'entretien et de réparations d'ouvrages divers** (chaussées, chemins, escaliers, murs, canalisations diverses et mise à niveau des regards communaux).
- Appui au prestataire pour **le curage des grilles de route et des canalisations et autres curages des têtes d'entrée de ruisseaux**.
- **Transports divers de matériel, mobilier**, aussi pour le compte d'autres services communaux et pour les sociétés locales ou de tiers dans le cadre d'évènements ou de manifestations.

- **L'atelier mécanique** s'occupe du suivi de l'entretien et du service de toutes les machines d'entretien paysager (tondeuses, débroussailleuses, souffleuses...). Concernant les véhicules (parc complet communal), les réparations, entretiens ainsi que les préparations d'expertises sont effectués à l'interne. Un suivi permanent des véhicules permet une vue d'ensemble sur l'évolution du parc.
- **Les parcs et jardins** s'occupent principalement de la plantation au printemps, de l'entretien et de l'arrosage des massifs floraux, de la taille des arbres en automne, du soin des oignons avant l'hiver, de la lutte contre les espèces nuisibles, les plantes invasives, de la tonte et de l'entretien des gazons.
- **Les travaux principaux du cimetière** comprennent la creuse des tombes et la mise en terre d'urnes et de cercueils (y compris la désaffectation des tombes selon l'âge des concessions), du déversement des cendres au jardin du souvenir, du balayage et de l'entretien des allées, du ramassage des feuilles mortes et de l'entretien général.
- **La décoration lumineuse de Noël** occupe quelques employés de voirie à la fin novembre pour le montage et au début janvier pour le démontage et le stockage des décorations (y compris la mise en place du sapin central en collaboration avec d'autres services communaux).
- **La déchetterie communale** est gérée par le Service de la voirie. Ce travail comprend la surveillance du site, l'évacuation des bennes, le nettoyage du site, l'information à la population, une remise en question perpétuelle afin d'offrir le meilleur service possible à la population sans oublier l'analyse des filières d'évacuation des déchets dans son ensemble.
- **L'entretien et les nouveaux aménagements des chalets d'alpage communaux** sont aussi assurés par le Service de la voirie.
- **Bien d'autres imprévus viennent encore enrichir nos connaissances.**

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Remplacement de conduites sur le réseau en 2021 :

■ Rte de Montreux	415m	FG Ø 200mm par	PE Ø 250mm
■ Les Bains-la Péralla	65m	FG Ø 200mm par	PE Ø 250mm
■ PPE la Fontaine	172m	PE Ø 200mm par	PE Ø 200mm
■ Les Moilles	192m	FD Ø 100mm par	PE Ø 160mm
■ Les Dailles	230m	FD Ø 150mm par	PE Ø 200mm
Total : 1074 m			

Nouvelles conduites sur le réseau en 2021 :

■ Route de Montreux	70 m	PE Ø 125mm
■ Interconnexion Scé-Montimbert	520 m	PE Ø 315mm
■ Chemin de Montmoirin	136 m	PE Ø 160mm
Total : 726 m		

Réparation de conduites sur le réseau en 2021

■ 06.05.21 : secteur Route des Joncs, fuite sur	FD Ø 100mm
■ 23.06.21 : secteur Route de la Cierne, fuite sur	FD Ø 150mm
■ 23.08.21 : secteur Route de Vevey, fuite sur	FD Ø 150mm
■ 26.08.21 : secteur Champ Thomas, fuite sur	FD Ø 125mm
■ 15.10.21 : secteur Rosalys Borbuintse, fuite sur	FD Ø 125mm

Nouvelles hydrantes sur le réseau en 2021 :

■ Chemin de Montmoirin	n° attribué : 201
■ Route de Montimbert	n° attribué : 202
■ Route de Montreux	n° attribué : 203
■ Route de Montreux	n° attribué : 204
■ Route de Pra de Plan	n° attribué : 205
■ Route des Dailles	n° attribué : 562
■ Route des Dailles	n° attribué : 563

Total des hydrantes sur le réseau :

■ Châtel :	205
■ Les Paccots :	63
■ La Frasse :	12
Total :	280

■ Révisées en 2021	29
■ Contrôle de fonctionnement en 2021	280
■ Manœuvre de bornes hydrantes sur bras-morts	78

Total des réducteurs de pression sur le réseau :

■ Total :	29
■ Révisés en 2021	5
■ Contrôle de fonctionnement	29

Total des purgeurs aérateurs sur le réseau :

- Total : 54
- Révisés en 2021 6
- Contrôle de fonctionnement 54

Abonnés en 2021

- Nouveaux : 35
- Total : 1713
- Demandes de raccordement au 31.12.2021: 51

Sources

719876 m³ captés aux 5 sources communales, ont été distribués dans les 67 km du réseau.

Alimentation minimum mesurée en 2021 : 1449 m³/j

Alimentation maximum mesurée en 2021 : 2692 m³/j

Echange d'eau entre réseaux du SIGE et Châtel-St-Denis

- De Châtel-St-Denis vers le SIGE : 986 m³
- Du SIGE vers Châtel-St-Denis : 1813 m³

Echange d'eau entre réseaux de l'AVGG et Châtel-St-Denis

- De Châtel-St-Denis vers l'AVGG : 35010 m³
- De l'AVGG vers Châtel-St-Denis : 366 m³

Décompte d'eau facturée en 2021 :

657944 m³

Analyses sur le réseau :

Les 37 échantillons prélevés sur le réseau d'eau potable pour l'autocontrôle ont tous donné des résultats d'analyses physiques et microbiologiques conformes aux normes en vigueur pour une eau potable :

- 30 échantillons sur le réseau
- 7 échantillons pour la mise en service de nouvelles conduites

Turbinage de Maudens :

- Volume annuel turbiné à Maudens : 817290 m³
- Volume annuel by-passé : 34 m³
- Heure de fonctionnement de la turbine : 8693 h
- Heure d'arrêts (21x rejet de la source) : 65 h
- Production annuelle : 777370 kWh

Consommation électrique annuelle du réseau : 52870 kWh

Sécurité d'approvisionnement en eau potable :

Mise en service de la liaison avec AVGG EAU SUD Bulle au cours de l'automne 2021.

Investissements en cours pour 2022 :

- Interconnexion Scé-Montimbert Terminé
- Chemin de la Léchère En cours
- Giratoire des Bains Péralla En cours
- Route de la Péralla Dally En cours
- La Racca En cours
- Traversée des Paccots En cours
- Déviation de conduite En cours
- Nouveau réservoir le Scé Pas débuté
- Forage des Rosalys Pas débuté

Interconnexion : Rte Bugnon



Interconnexion : Pont Veveyse



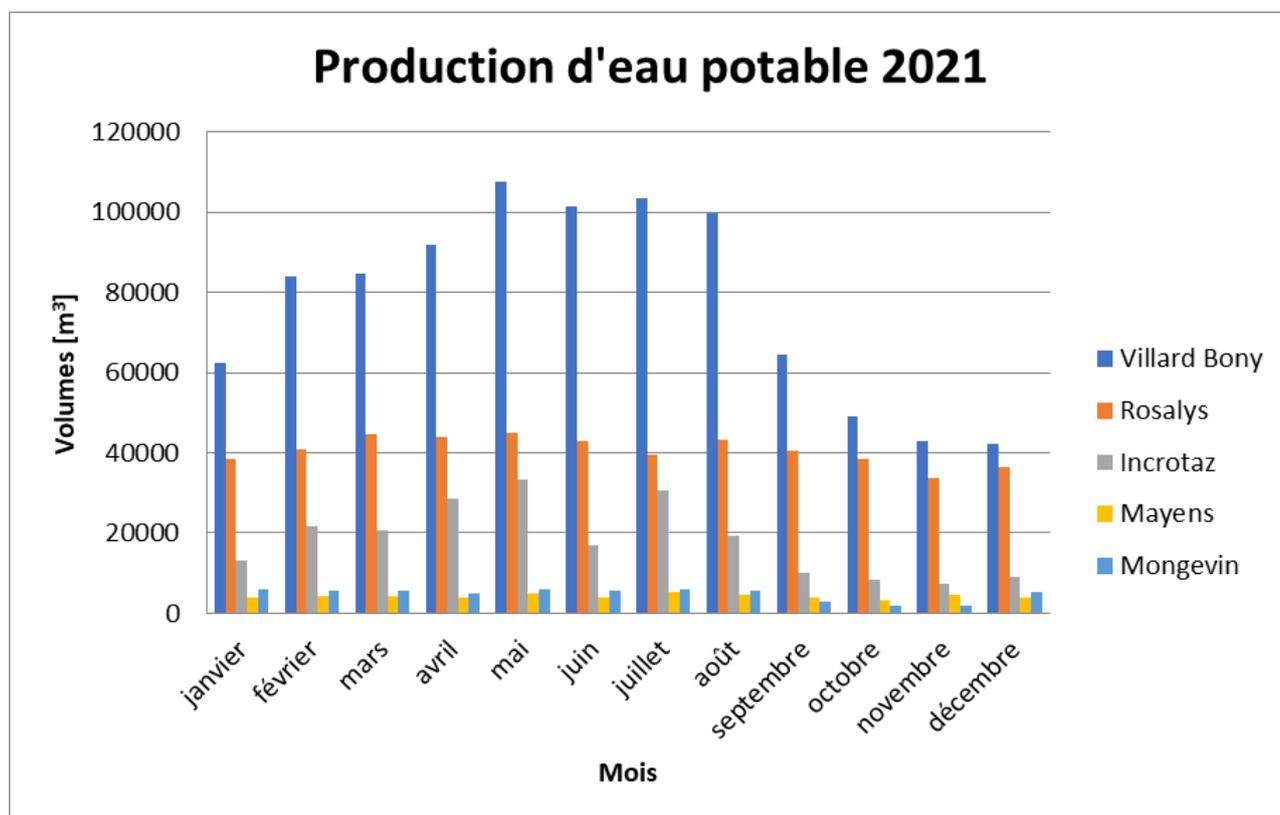
Interconnexion : Rte Champ Bochet



Interconnexion : réservoir AVGG

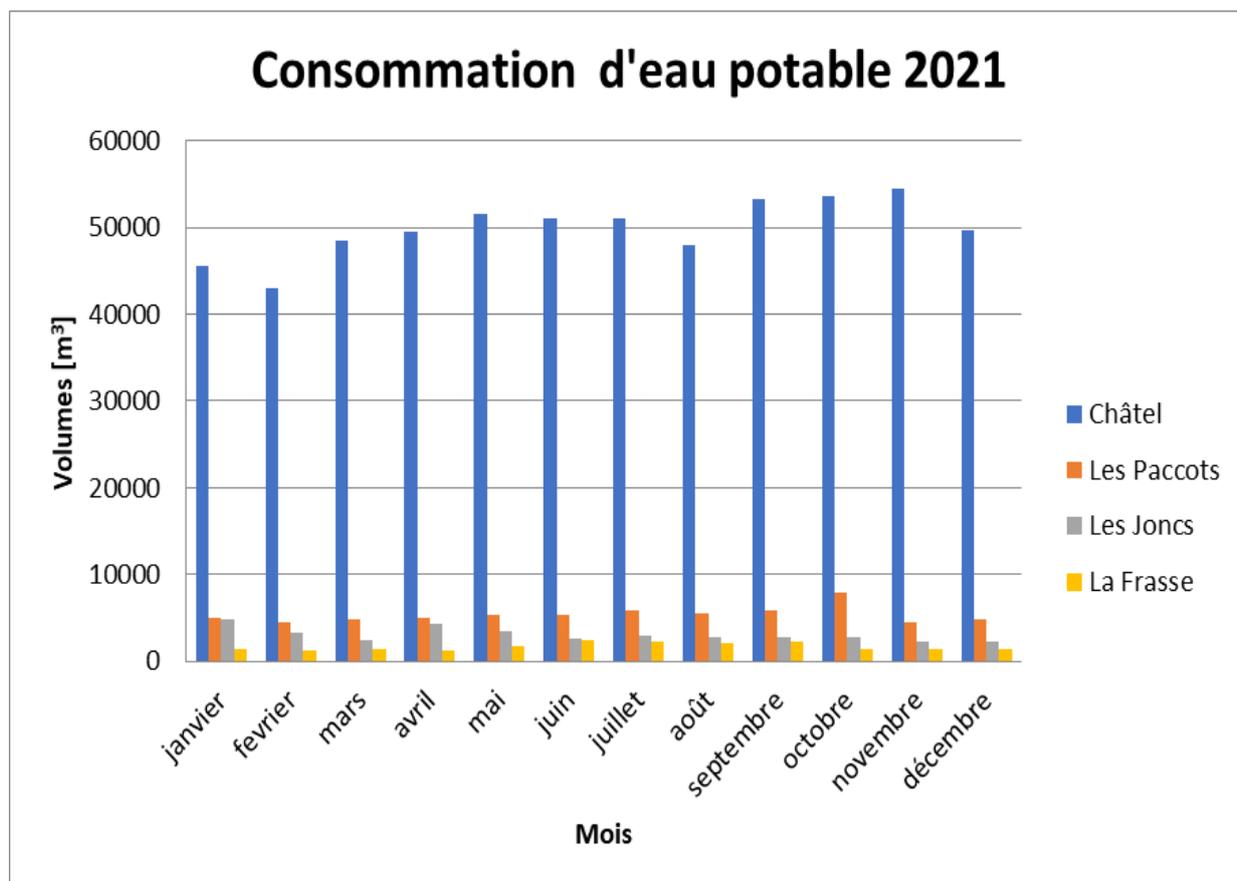


Production annuelle des sources



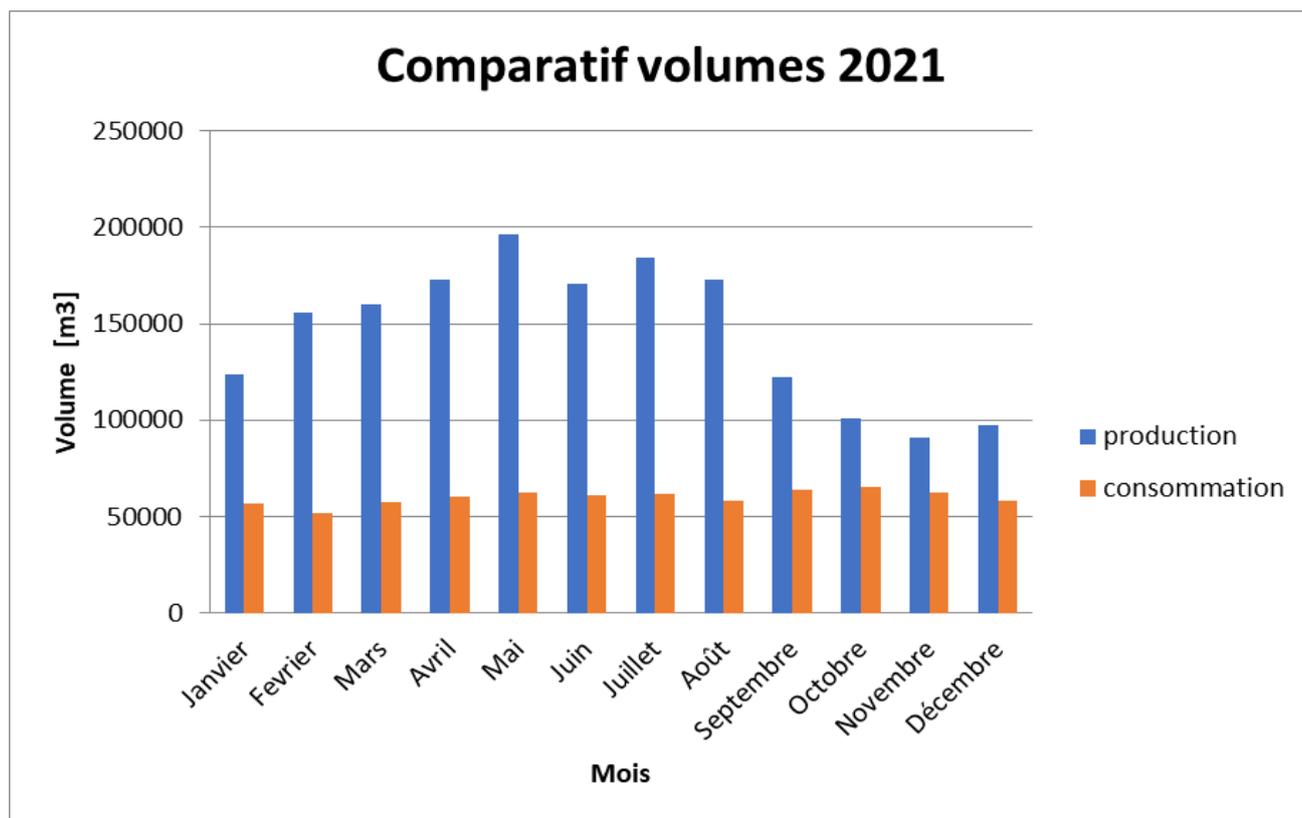
mois	Villard Bony	Rosalys	Incrotaz	Mayens	Mongevin	Total mensuel
janvier	62319	38582	12983	4018	5896	123798
février	83963	40915	21648	4090	5450	156066
mars	84541	44583	20828	4160	5716	159828
avril	91887	43944	28550	3804	4925	173110
mai	107580	44908	33173	4941	5888	196490
juin	101386	42926	17028	3886	5479	170705
juillet	103456	39378	30429	5159	5995	184417
août	99572	43273	19369	4654	5755	172623
septembre	64460	40539	10012	3987	3033	122031
octobre	49216	38401	8211	3310	2009	101147
novembre	43039	33636	7426	4664	1927	90692
décembre	42375	36564	9157	4012	5109	97217
Totaux	933794	487649	218814	50685	57182	1748124

Consommation annuelle



Mois	Châtel	Les Paccots	Les Joncs	La Frasse	Total mensuel
janvier	45483	4953	4848	1408	56692
fevrier	42949	4546	3314	1282	52091
mars	48405	4814	2483	1411	57113
avril	49464	5030	4373	1168	60035
mai	51604	5279	3445	1825	62153
juin	50996	5292	2574	2396	61258
juillet	50984	5886	2862	2240	61972
août	47933	5564	2802	2147	58446
septembre	53234	5768	2752	2207	63961
octobre	53586	7855	2763	1402	65606
novembre	54384	4489	2195	1395	62463
décembre	49649	4847	2272	1318	58086
Totaux	598671	64323	36683	20199	719876

Comparatif annuel des volumes produits et consommés



Mois	Total production	Total consommation
Janvier	123798	56692
Fevrier	156066	52091
Mars	159828	57113
Avril	173110	60035
Mai	196490	62153
Juin	170705	61258
Juillet	184417	61972
Août	172623	58446
Septembre	122031	63961
Octobre	101147	65606
Novembre	90692	62463
Décembre	97217	58086
Totaux	1748124	719876

Chantier des Paccots : matériel pour conduite de transport FD Ø 250mm



Chantier des Paccots : pose en fouille



Traitement des eaux usées

Construction, étude et entretien de collecteurs communaux

<p>Assainissement Les Moilles</p>	<p>Collecteurs EU-EC Refoulement EU Station de pompage Bassin de rétention</p>	<p>Devis général : 04.03.2011 Crédit d'investissement : CG du 14.04.2011</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt d'un référendum : 27.06.2011 ▪ Votation populaire : 23.10.2011, le crédit d'investissement est refusé par le peuple ▪ Adjudication au bureau d'ingénieurs : 18.02.2015 ▪ 2015 : attente décision Tribunal cantonal suite à un recours au PAL ▪ 2016 : le Tribunal cantonal a rejeté le recours. La Commune est en attente d'une décision de la propriétaire ▪ 2017 : la Commune est toujours en attente d'une décision de la propriétaire ▪ 2020 : statu quo. Dernière prolongation du permis de construire accordée jusqu'en 2022 ▪ 2021 : la propriétaire a vendu ses parcelles. Le nouvel acheteur a mis à l'enquête une nouvelle construction. Le projet des collecteurs EU-EC communaux est en cours d'étude
<p>Champ du Riaux Rétention EC</p>	<p>Bassins de rétention Collecteur EC Dépotoir</p>	<p>Devis général : 19.09.2012 Crédit d'investissement : CG du 13.12.2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2013 : étude stoppée, attente PED Montmoirin et carte des dangers plateau ▪ 2016 : reprise étude par bureau d'ingénieurs ▪ 2017 : plusieurs variantes sont étudiées par le bureau d'ingénieurs avec estimation des coûts. Au vu des volumes nécessaires, deux bassins devraient être construits. Une rencontre sera organisée avec le SEN afin d'obtenir une dérogation à la distance au ruisseau ce qui permettrait de réaliser un seul bassin à ciel ouvert ▪ 2018 : dérogation acceptée. Un seul bassin de rétention à ciel ouvert est donc nécessaire. De nouveaux plans ont été dessinés par le bureau d'ingénieurs. Le projet est prêt. Mise à l'enquête début 2019 ▪ 2019 : mise à l'enquête publiée le 29.03.19 En attente de la délivrance du permis de construire ▪ 2020 : demande de permis de construire toujours en cours ▪ 2021 : l'autorisation de construire a été délivrée le 14.09.21. Suite à cela, le Service technique a rencontré le propriétaire de la parcelle concernée par ces travaux afin de régler certains détails.
<p>Rte des Paccots - Braseyres</p>	<p>Bassins de rétention Collecteur EC Dépotoir</p>	<p>Devis général : 23.09.2013 Crédit d'investissement : CG du 12.12.2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à l'enquête publiée le 30.10.2015, dossier en cours de procédure pour l'obtention du permis de construire ▪ 2016 : nouvelle publication pour dérogation distance à la forêt. En attente du permis ▪ 2017 : en attente de la décision de la Commission

		<p>d'expropriation quant au dézouage d'une partie du terrain située à l'aval de la chapelle Notre Dame des Neiges</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 : décision de la Commission d'expropriation le 12.06.18. Recours au TC le 13.07.18 ▪ 2019 : décision du TC le 02.04.19 et recours rejeté. En attente de la délivrance du permis de construire ▪ 2020 : demande de permis de construire toujours en cours ▪ 2021 : l'autorisation de construire a été délivrée le 19.08.21. L'appel d'offres est en cours. Une partie des travaux doit être réalisée en commun avec la traversée des Paccots en cours d'exécution.
Etude PGEE	Adaptation à la révision générale du PAL	<p>Devis général : 23.09.2013 Crédit d'investissement : CG du 12.12.2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2016 : étude de détail en cours ▪ 2017 : finalisation des plans ▪ 2018 : plans et rapport terminés ▪ 2019 : le PGEE a été mis à l'enquête du 03.05.19 au 03.06.19 <p>En attente de l'approbation</p>
Rte de Vevey - En Bellière	Bassin de rétention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2015 : offre d'honoraires demandée au bureau d'ingénieurs ▪ Devis général : 19.09.2016 ▪ Crédit d'investissement : CG du 15.12.2016 ▪ 2016 : étude en cours par bureau d'ingénieurs ▪ 2017 : finalisation des plans d'enquête avec intégration d'une centrale de chauffe ▪ 2018 : mise en attente du projet qui va reprendre début 2019 suite à l'adjudication du mandat de la centrale de chauffe à la société GESA ▪ 2019 : reprise du projet et modifications avec mise à l'enquête du 04.10.19 au 18.10.19 ▪ 2020 : plusieurs compléments ont dû être apportés au dossier. Le permis de construire a été délivré le 16.11.2020. Travaux prévus en 2021 ▪ 2021 : Suite à un dépassement des coûts conséquent à la non-participation du Canton à la réalisation de ce bassin de rétention en commun, la Commune décide de reporter ce dernier. En effet, selon le PGEE, cette mesure est de priorité 3 (2039-2048).
Fruence Nord	Equipements EU-EC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2017 : étude par bureau d'ingénieurs ▪ Devis général : 26.09.2017 ▪ Crédit d'investissement : CG du 14.12.2017 ▪ 2018 : élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs ▪ 2019 : modifications projet. Mise à l'enquête début 2020 ▪ 2020 : mise à l'enquête du 04.10.19 au 18.10.19. Permis de construire délivré le 12.08.2020 ▪ 2021 : dossier mis en attente. Les travaux sont prévus en 2022.

Hors zone Prautey	Assainissement mesure PGEE M 6.9 Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2019 : étude et élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs et devis général ▪ Crédit d'investissement accepté lors du CG du 11.12.19 ▪ 2020 : mise à l'enquête du 17.07.2020 au 31.07.2020. En attente du permis. Travaux prévus au printemps 2021 ▪ 2021 : les travaux ont été exécutés et terminés en juillet.
Hors zone Montmoirin	Assainissement mesure PGEE M 6.10 Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2019 : étude et élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs et devis général ▪ Crédit d'investissement accepté lors du CG du 11.12.19 ▪ 2020 : mise à l'enquête du 17.07.2020 au 31.07.2020. En attente du permis. Travaux prévus en été 2021 ▪ 2021 : les travaux ont été exécutés et sont en cours de finalisation.
Hors zone Lussy – Les Marais	Assainissement mesure PGEE Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2020 : étude préliminaire, élaboration des plans et devis estimatif par le bureau d'ingénieurs. ▪ 2021 : demande préalable déposée au SeCA le 18.11.2021. En attente du retour.
La Cierne	Assainissement mesure PGEE 5.4 Collecteurs EU-EC	<p>Crédit d'investissement : CG du 09.12.2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2021 : mise à l'enquête du 27.08.2021 au 10.09.2021. En attente du permis.
Hors zone les Rosalys	Assainissement mesure PGEE 6.1 Collecteur EU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2021 : étude préliminaire, élaboration des plans par le bureau d'ingénieurs et devis général. Ce montant d'étude était inscrit au budget de fonctionnement.

Entretien réseau et STAP en 2021

- STAP Montmoirin – Modification du système d'alarme par le SIGE de Vevey ;
- Curage et inspection vidéo de collecteurs sur 8 km : Prayoud, route de Bulle, le Bourg, le Chaussin, chemin de l'Ermitage, route des Dailles et route des Joncs ;
- Travaux de réfection et remplacements conduites diverses suite à l'inspection vidéo 2020 ;
- Collecteurs Gare – Chemin des Chardonnerets : curage annuel ;
- Curage et vidanges grilles ;
- Changement de couvercles de regard de visite sur les routes par le Service de la voirie ;
- Entretien aux alentours des stations de pompage par le Service de la voirie ;
- Entretien par SIGE, unité Assainissement = 414 heures ;
- Entretien par SIGE, unité Maintenance = 107 heures ;
- Entretien par SIGE, unité Qualité Sécurité Environnement = 56 heures.

Eaux claires parasites

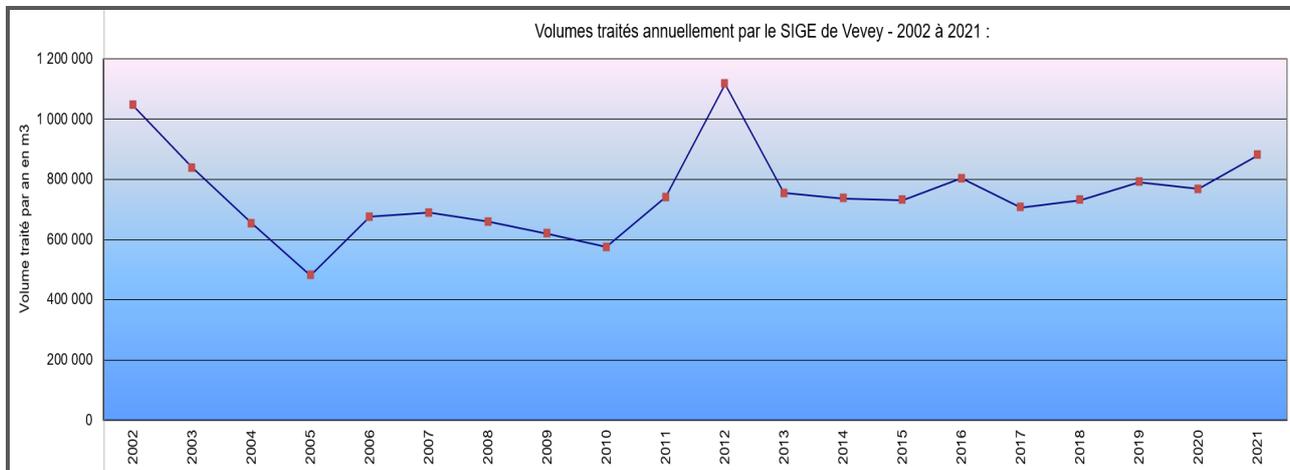
Une campagne pour la détection d'eaux claires parasites dans les eaux usées a été effectuée en 2020. Les premières modifications et adaptations ont été exécutées en 2021.

Nouveaux raccordements privés en 2021

(Selon facturation de la taxe unique de raccordement)

- Bâtiments neufs : 12
- Bâtiments existants : 13

Infographie volumes traités



Gestion des déchets

Les charges et revenus bruts s'élèvent à CHF 779'144.51 en 2021. Le taux de couverture est de 100 % contre 87,54 % prévu au budget et 93,92 % aux comptes 2020.

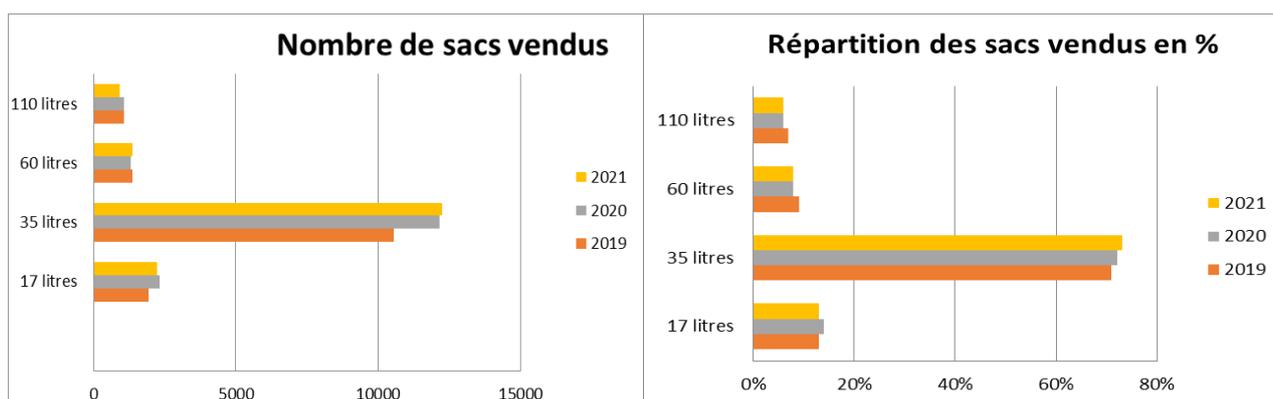
Le coût net de ce service s'élève à CHF 682'087.33 (charges brutes totales moins les ristournes de CHF 97'057.18, dont la participation de la SAIDEF de CHF 43'189.35), le coût net par habitant s'élève à CHF 87.77. En 2020, il s'élevait à CHF 96.35.

Dès 2012, la rubrique 72 a été subdivisée en deux catégories pour l'analyse des coûts. La rubrique 720 enregistre la gestion des ordures ménagères alors que la rubrique 721 enregistre la gestion de la déchetterie. Toutefois, le règlement communal est unique et fixe la couverture minimale des charges pour la gestion des déchets à 70 %.

Ordures ménagères

1'068.77 tonnes de déchets urbains issus des moloks ont été traités en 2021, c'est-à-dire une augmentation de 38,15 tonnes par rapport à 2020 (1'030.62 traités en 2020 et 965.98 traités en 2019).

Le coût net de ce service s'élève à CHF 242'683.72, y compris les frais financiers et la déduction de la participation de la SAIDEF ainsi que diverses facturations, soit un coût net par habitant de CHF 31.23 (CHF 28.50 en 2020) et par tonne de CHF 227.07 (CHF 205.48 en 2020).



16'748 rouleaux de sacs jaunes ont été vendus en 2021, toutes contenances confondues (16'840 en 2020). 73 % de la population utilise des sacs de 35 litres (72 % en 2020). Selon les statistiques, les ventes ont diminué pour les rouleaux de sacs de 17 litres (- 90 par rapport à 2020) et de 110 litres (- 140 par rapport à 2020), alors que nous enregistrons une augmentation des ventes pour les rouleaux de 35 litres (+ 90 par rapport à 2020) et de 60 litres (+ 48 par rapport à 2020). Il ressort des estimations que chaque habitant utilise en moyenne 2.2 rouleaux de sacs par an. Les revenus pour la taxe au sac s'élèvent à CHF 292'581.43 en 2021, contre CHF 293'330.24 en 2020. Le budget prévoyait CHF 270'000 de recettes pour la taxe au sac.

En 2021, la Commune a eu le plaisir d'offrir 888 rouleaux de sacs de 35 litres pour 111 enfants. Ces rouleaux ont été distribués à la naissance ou à l'arrivée d'un enfant de moins de 2 ans. Pour rappel, en 2020 ce sont plus de 760 rouleaux qui ont été distribués pour 95 enfants.

Le Conseil communal a infligé 1 amende pour un sac non conforme pour un montant de CHF 200.00, alors qu'en 2020, 13 amendes ont dû être infligées pour un montant de CHF 2'900.00.

Déchetterie

Le coût net de ce service s'élève à CHF 439'403.61 (CHF 504'126.30 en 2020) y compris les frais financiers et la déduction des ristournes, soit un coût net par habitant de CHF 56.54 (CHF 67.85 en 2020).

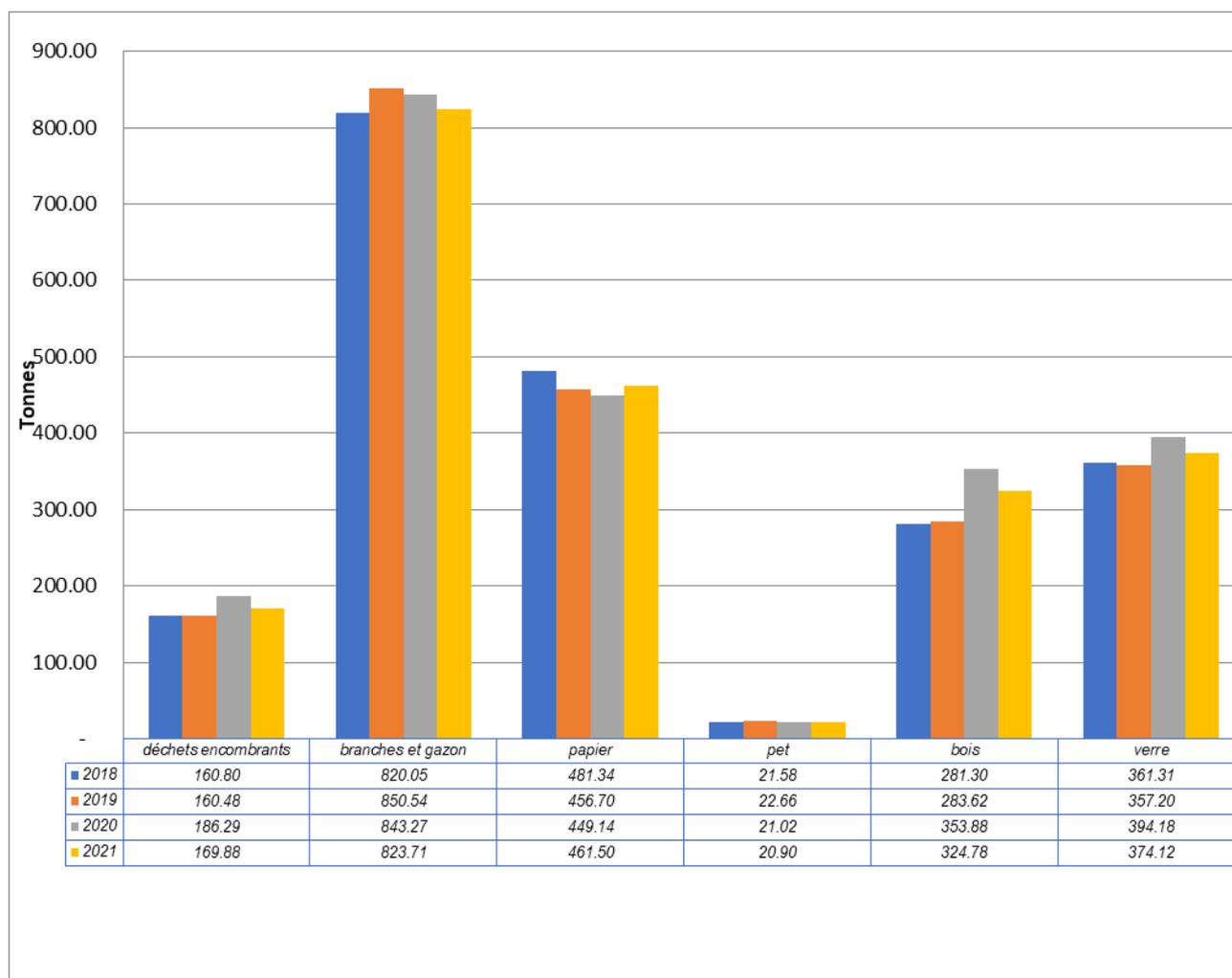
Ce service gère tous les déchets recyclables. En 2021, le montant des ristournes s'élève à CHF 52'339.65 (CHF 28'057.85 en 2020), alors que le budget prévoyait un montant de CHF 28'370.

Il faut savoir qu'une taxe d'élimination pour le papier a été introduite depuis janvier 2020 et a été encaissée jusqu'en novembre 2020. Le montant lié à cette taxe a été prévu au budget 2021 pour un montant de CHF 22'080. De plus, les ristournes avaient été supprimées en 2020 alors qu'en 2021, elles ont été réintroduites. Notre commune a pu ainsi bénéficier d'un montant total de ristourne pour le papier de CHF 17'888.20 alors qu'aucun budget n'a été prévu.

Le volume des déchets traité à la déchetterie a diminué globalement par rapport à l'année 2020, avec une diminution de 16.41 tonnes pour les déchets encombrants, une diminution de 19.56 tonnes pour les branches et gazon, une diminution de 29.10 tonnes pour le bois et une diminution de 20 tonnes pour le verre. La seule augmentation est constatée pour le traitement du papier avec + 12.36 tonnes et pour le traitement du PET, c'est le statut quo par rapport à 2020.

Le total des taxes de base facturées s'élève CHF 362'347.25 alors que CHF 349'600 ont été budgétisés.

Déchetterie – évolution quantités des déchets traités (principaux)



Endiguements

1. Réfection tête d'entrée, route de la cascade

Situation : tête d'entrée complètement détruite, mesures d'urgence. Avec le temps, la tête d'entrée du ruisseau s'est fendue et tient par habitude.

Mesures urgentes : création d'une tête d'entrée bétonnée neuve avec un système de retenue des matériaux

Réalisation : Entreprise François Bossel SA, mai-juin 2021



2. Etude assainissement ruisseau Pra Gremy (secteur Bria)

Situation : ruisseau de Pra Gremy, secteur la Bria, renaturation.

Description : l'étude débute par un état des lieux, c'est-à-dire une analyse organoleptique des fûts métalliques présents en grand quantité. Le rapport final montre que les matériaux fins contenus dans ces derniers ne respectent pas les exigences fixées à l'annexe 3, titre 1 de l'OLED. Une élimination conforme à la législation en vigueur devra être mise en œuvre.

Réalisation : Geosud SA, juin 2021



3. Etude ruissellement, le Chaussin, concept de protection

Situation : le hameau du Chaussin fait régulièrement l'objet de problèmes liés au ruissellement lors d'évènements pluvieux intenses.

L'eau ruisselle depuis les champs à l'amont du hameau et inonde les routes ainsi que les parcelles privées.

Description : l'étude débute par un état des lieux, un concept de protection avec plusieurs variantes a été présenté aux riverains, choix de la variante retenue avec un rapport technique, validation par la Commune et le Canton.

Réalisation : BG Ingénieurs Conseils SA



4. Ruisseau de la Corna, secteur Charavet : réfection

Situation : érosion des berges du ruisseau de la Corna (Charavet) se situant au bord de la route.

Ces légers travaux ont pour but la protection de la chaussée.

Mesures : mise en place de blocs d'enrochements pour tenir le bord de la chaussée, contrôle des têtes d'entrée et de sortie le long du cours d'eau.

Cet entretien a été exécuté au mois de mai.

Réalisation : Service de la voirie



Aménagement du territoire

A la suite de l'entrée en fonction des nouveaux Conseillers généraux pour la législature 2021-2026, la Commission d'aménagement a été recomposée de la manière suivante :

- Roland Mesot Conseiller communal
- Pascal Genoud Ingénieur de Ville
- Jaël Bosson Secrétaire

- Serge Bochud UO/PS
- Antonio Luis Domingues UO/PS

- Matthieu Pauchard Le Centre
- Sébastien Rüegg Le Centre

- Irène Genoud UDC/PAI
- Aurélien Lambert UDC/PAI

- Olivier Berthoud PLR

La Commission a siégé à 2 reprises en 2021. Le 6 septembre 2021 pour se constituer et recevoir une information au sujet de la situation générale du PAL et des PAD, ainsi que le 15 novembre 2021 pour présenter le Message n° 16 qui concerne la révision de 20 plans d'aménagement de détail (PAD) sur le territoire communal.

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Le dossier final concernant les conditions d'approbation du PAL de Châtel-St-Denis a été transmis à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) à la fin août 2020.

La Commune de Châtel-St-Denis peut envisager une approbation durant le 1^{er} semestre 2022.

Déplacement de la gare de Châtel-St-Denis

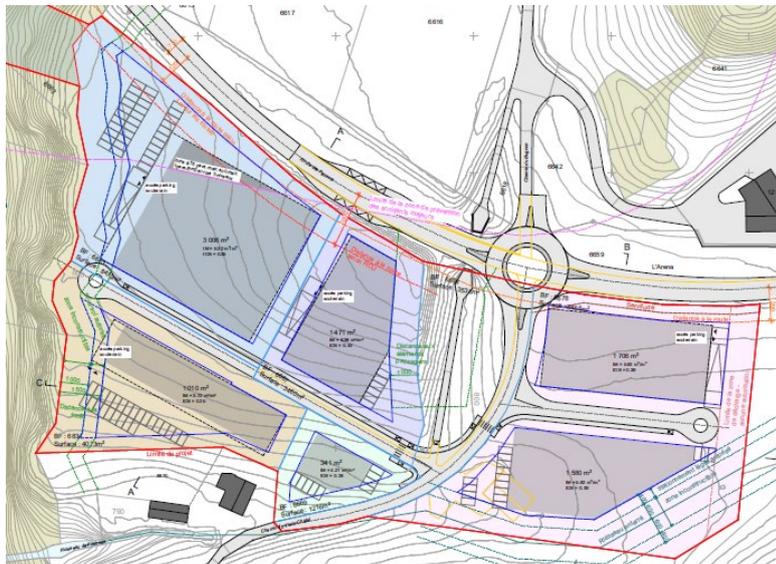
Les travaux de déplacement de la gare de Châtel-St-Denis sont, pour la 1^{ère} partie, terminés.

La procédure concernant la 2^{ème} partie de la route cantonale est toujours en cours de procédure d'approbation.



PAD n° 34 - Zone Industrielle Sud

Le Conseil communal a mandaté le bureau Epure Architecture et Urbanisme SA à Moudon pour le développement de ce PAD. Le règlement du secteur est actuellement en cours d'élaboration et un examen préalable sera déposé auprès des services cantonaux au printemps 2022.



PAD n° 27 - L'Etang

Plusieurs recours à la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions (DAEC) ont été déposés en 2021.

Le projet sera présenté pour décision fin janvier 2022 au Conseiller d'Etat.

PAD n° 1 - Les Rosalys

Le PAD Les Rosalys a été publié le 9 juillet 2021 et a suscité 2 oppositions. Celles-ci sont actuellement en cours de traitement.

PAD n° 48 - Sirius

En collaboration avec le Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) et des propriétaires privés, la Commune de Châtel-St-Denis a élaboré un projet qui permet de transformer le site de l'ancien hôpital et d'intégrer le projet communal des LSI. Le PAD Sirius a été publié le 26 février 2021 et a suscité 2 oppositions.

Après séance de conciliation, les oppositions ont été retirées. Nous pouvons espérer une approbation début 2022.

Implantation d'une laiterie à Prayoud

Lors de la mise à l'enquête publique du bâtiment de la laiterie, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a constaté une différence entre les plans de la Commune et ceux approuvés par le Canton. En effet, le Canton constate que la zone à bâtir ne couvre pas l'ensemble des 2 parcelles.

La Commune a publié une modification de zone qui n'a pas suscité d'opposition et qui a été approuvée le 29 septembre 2021.

Le permis de construire a été délivré le 29 septembre 2021 par la Préfecture de la Veveyse.

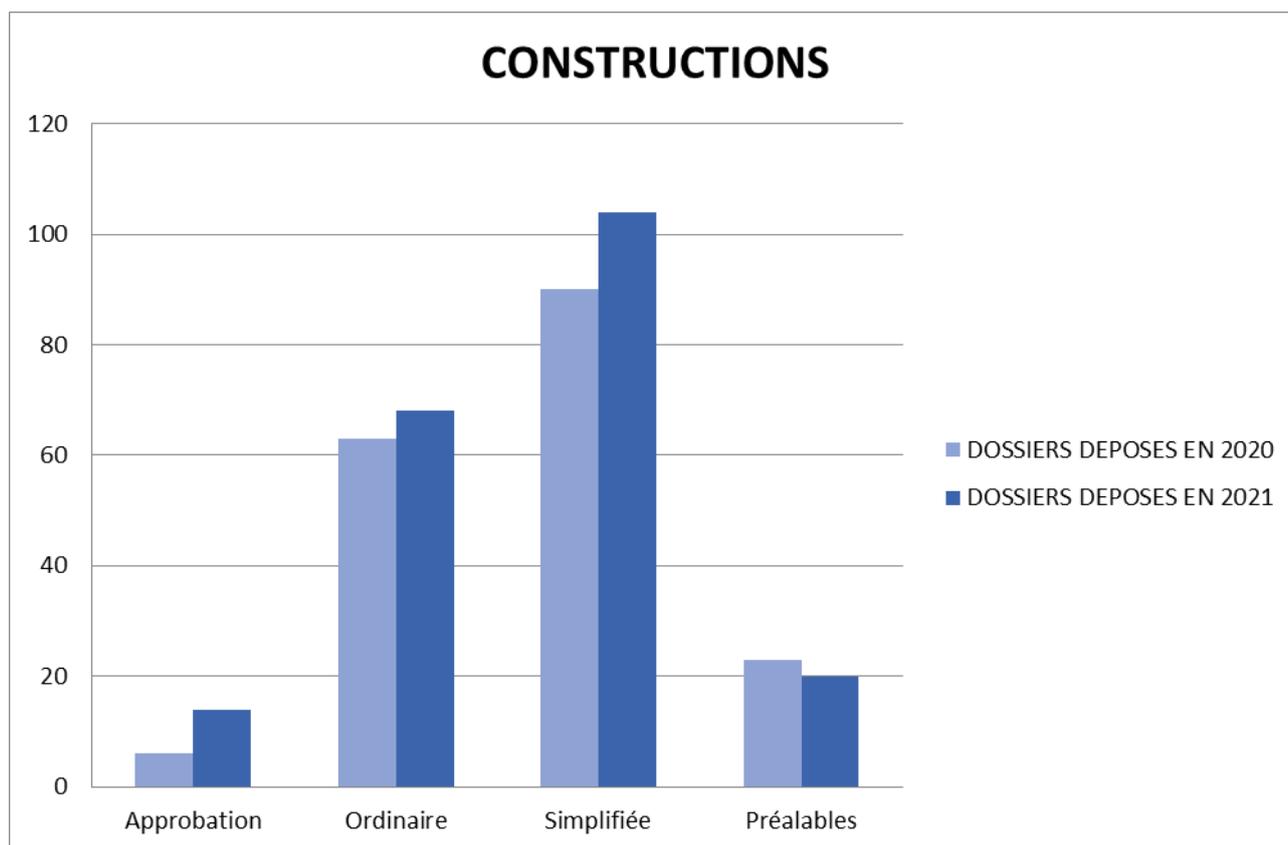
Les travaux de démolition ont débuté le 2 novembre 2021.

Constructions

Aperçu du nombre de dossiers de construction déposés durant l'année 2021

TYPE D'AFFAIRES	DOSSIERS DEPOSES EN 2020	DOSSIERS DEPOSES EN 2021
Approbation	6	14
Ordinaire	63	68
Simplifiée	90	104
Demandes préalables	23	20
TOTAUX	182	206

Graphique



Forêts communales

Conseil communal et Conseil général

Pour cette nouvelle législature, M. Thierry Bavaud est le Conseiller communal, responsable du dicastère du Service des forêts.

Au niveau du Conseil général, la Commission des forêts n'a pas été reconduite pour la période 2021-2026.

Personnel

Au début de l'année 2021, l'effectif du Service des forêts comprenait 9 collaborateurs, soit 1 apprenti, 5 forestiers-bûcherons (1 poste à 60 %), 1 machiniste sur le véhicule de débardage, 1 contremaître forestier et 1 garde forestier.

Au mois d'août, nouvelle arrivée dans notre entreprise forestière et début de l'apprentissage de forestier-bûcheron prévu sur une période de trois ans de M. Noé Tosetti, domicilié à Châtel-St-Denis.

Après avoir effectué son apprentissage durant la période 2013 à 2016 et engagé par la suite comme forestier-bûcheron, M. Luca Bürgi a choisi une nouvelle orientation professionnelle et a quitté notre entreprise au 30 novembre.

Travaux 2021

Pour l'année 2021, la planification et le volume du travail ont été ciblés sur les principaux travaux suivants :

- Projet de sylviculture PI – Entretien des forêts protectrices (exploitation de bois, réfection de la desserte, nettoyage partiel des parterres de coupe et curage des ruisseaux) ;
- Exploitation normale ;
- Exploitation de bois endommagés – Chablis ;
- Génie forestier – Entretien de la desserte ;
- Soins aux jeunes peuplements ;
- Travaux pour collectivités publiques et communales ;
- Plan de gestion ;
- Remplacement du véhicule de débardage.

Projet de sylviculture PI 2018-2021

Ce projet PI (programme d'intervention) se concentre et priorise uniquement l'exécution de travaux dans les forêts dont le rôle de protection est prioritaire contre les dangers naturels suivants : glissement de terrain, lave torrentielle, chute de pierres et avalanche.

Le concept et les directives du projet PI permettent l'exécution de travaux dans différents massifs forestiers de propriétaires publiques et privés.

Dès le début de l'année 2018, 52 propriétaires privés ont été contactés et informés sur la possibilité d'intégration au projet dans les périmètres choisis et délimités. 44 propriétaires ont répondu positivement à la convention des conditions et des prestations du maître d'œuvre qui est la Commune de Châtel-St-Denis. 8 propriétaires ont renoncé à l'exécution de travaux sur leur propriété forestière.

Sur une durée limitée à 4 ans, le programme des interventions sylvicoles en forêt protectrice est planifié sur une superficie de 102.92 ha dans les massifs forestiers suivants : Rive gauche de la Veveyse de Châtel & Rive droite de la Veveyse de Fégire, Pra Gremy & Sautery, La Bria, La Saira, Borbuintze & Vêrollys, Grosses Preises & Guedères, Les Pueys & Petit-Mology, Bon Riau et Les Braseyres.

38 % de la surface (39.1 ha) du projet des différents périmètres sont concernés par des interventions qui seront exécutées sur les 44 propriétaires privés favorables. Le solde, 62 % (63.8 ha), est situé sur la propriété du maître d'œuvre.

Le projet PI 2018-2021 prévoit l'exploitation d'environ 14'450 m³ de bois sur la base d'un subventionnement selon un tarif forfaitaire de CHF 67.00/m³ pour la récolte du bois (avec débardage) et de CHF 60.00/m³ (bois laissés sur place). Dès l'année 2020, en raison des nouvelles directives de la convention programme 2020-2024, le subventionnement des interventions est effectué avec un tarif forfaitaire des surfaces traitées (CHF/ha) en tenant compte de plusieurs critères.

Le subventionnement de la Confédération représente un montant total d'indemnité d'environ CHF 1'106'000.00.

En 2021, réalisation des travaux suivants

- Mars - Avril / Vieux Châtel (5.06 ha) : exploitation totale de 872 m³ soit 860 m³ récoltés au câble-grue (6 lignes) sur 8 propriétaires privés et 12 m³ de bois laissés sur le parterre de coupe ;
- Mai - Juin - Juillet / Petit Mology (11.60 ha) : exploitation totale de 1'430 m³ soit 1'115 m³ récoltés au câble-grue (4 lignes) et 263 m³ au débusqueur-porteur ainsi que 52 m³ de bois laissés sur le parterre de coupe ;
- Septembre / Supéla – Les Pâquiers (1.15 ha) : exploitation totale de 208 m³ récoltés au débusqueur-porteur sur un propriétaire privé (0.70 ha) et la Commune (0.45 ha) ;
- Octobre - Novembre - Décembre / Les Guedères – Les Preises (13.46 ha) : exploitation totale de 1'484 m³ sur 4 propriétaires privés soit 1'250 m³ récoltés au câble-grue (6 lignes) et 173 m³ au débusqueur-porteur ainsi que 61 m³ de bois laissés sur le parterre de coupe.

Pour le dernier secteur, le décompte d'exploitation est basé sur une estimation du volume, car ce chantier n'a malheureusement pas été totalement terminé en raison des conditions météorologiques défavorables. La fin des travaux d'exploitation et le décompte final seront effectués au printemps 2022.

Récapitulation 2021 du volume de bois et moyen d'exploitation du projet PI : 3'994 m³

- Câble-grue : 3'225 m³
- Débusqueur-porteur : 644 m³
- Bois laissés sur place : 125 m³

Informations sur le projet PI 2018 – 2021

Les travaux liés à ces quatre années d'entretien des forêts protectrices sont pratiquement terminés et une situation des résultats démontre que ce projet a généré un gros volume de travail durant cette période.

Les interventions sylvicoles ont été réalisées dans plusieurs périmètres et représentent une surface de plus de 100 ha soit 60.43 ha (60 %) en forêt communale et 41.38 ha (40 %) sur 44 propriétaires privés.

Un volume de 15'060 m³ a été exploité et les moyens de récolte ont été adaptés en fonction des conditions du terrain et de la nature du sol ainsi que de la desserte et son état. 260 m³ (2 %) à l'hélicoptère, 11'842 m³ (82 %) au câble-grue et 2'356 m³ (16 %) au débusqueur-porteur soit un

volume total de 14'458 m³. 601 m³ (4 % du volume total) ont été laissés sur les parterres de coupe.

Les bois récoltés sont mis en valeur selon la qualité et commercialisés en plusieurs assortiments, soit : 8'399 m³ (58 %) en bois de service, 1904 m³ (14 %) en bois de feu, 4'095 m³ (28 %) en bois énergie et 60 m³ de perches.

Ce projet a bénéficié d'un subventionnement de CHF 1'042'725.90.

Exploitation normale

Durant les mois de janvier et février, une exploitation normale a été réalisée dans le massif forestier de la Rapasse pour un volume total de 883 m³ récolté au débusqueur-porteur soit 449 m³ de bois de service, 186 m³ de bois de feu et 248 m³ de bois énergie.

Au mois de septembre et durant deux semaines, une coupe de bois a été mise à disposition dans le massif forestier de la Saira dans le cadre d'un cours interentreprise de bûcheronnage pour les apprentis forestiers-bûcherons. Un volume total de 238 m³ a été récolté au débusqueur-porteur soit 180 m³ de bois de service, 5 m³ de bois de feu et 48 m³ de bois énergie.

Résultat des exploitations et commercialisation 2021

Durant cette année forestière 2021, les bois résineux de bonne qualité provenant des exploitations ont été sélectionnés en bois de service (charpente, menuiserie, tavillon, etc) pour l'industrie du bois locale et régionale. Les bois feuillus ont été majoritairement sélectionnés en assortiment bois de feu. Les bois résineux et feuillus de qualité médiocre ont été valorisés en bois énergie pour le CAD du Lussy. Sur une exploitation totale de 7'197 m³, un volume de 6'984 m³ a été récolté et un volume de 213 m³ a été laissé sur les différents parterres de coupe. Un volume total de 5'893.25 m³ a été commercialisé. Les bois invendus représentent un volume de 1'205.50 m³ (bois de service : 598.50 m³, bois de feu : 62.25 m³, bois énergie : 544.75 m³) et sont bloqués en altitude jusqu'à la fonte des neiges.

Bois exploités

- Bois de service : 3'047 m³ / Résineux
- Bois de feu : 796 m³ / Résineux : 10 m³ – Feuillus : 786 m³
- Bois énergie : 3'141 m³ (bois rond) / Résineux : 2'199 m³ – Feuillus : 942 m³
- Bois laissés sur le parterre de coupe : 125 m³ (Projets PI) et 88 m³ (Bois endommagés)

La mise à port de camion des bois au débusqueur-porteur représente un volume de 3'759 m³. En raison des conditions d'exploitation défavorables (topographie et insuffisance de desserte), un volume de 3'225 m³ a été exploité au câble-grue mobile.

Bois commercialisés

- Bois de service : 2'449 m³ / Résineux (275 m³ de bois endommagés)
- Bois de feu vert : 733.50 m³ / Résineux : 10 m³ – Feuillus : 723.50 m³
- Bois de feu sec : 114.75 m³ / Feuillus (bois des années 2019 – 2020)
- Bois énergie (bois rond) : 2'596 m³ / Résineux : 1'817 m³ – Feuillus : 779 m³

Il y a eu une hausse du prix de vente des bois de service (+ CHF 6.50/m³) en 2021, soit un prix de CHF 90.05/m³ contre CHF 83.55/m³ en 2020. Les prix de vente du bois de feu et du bois énergie sont restés stables et pratiquement identiques à 2020. La demande pour ces assortiments a été en forte augmentation et les stocks pour l'année 2022 risquent d'être insuffisants.

Exploitation de bois endommagés - Chablis

Les dégâts 2021 aux forêts ont été moins importants que l'année précédente en raison d'un printemps et d'un début d'été relativement humide et froid. Les dommages ont été majoritairement causés sur l'épicéa par le bostryche typographe depuis la mi-août et jusqu'au début de l'automne.

L'exploitation totale représente un volume de 644 m³, soit environ 50 % de moins qu'en 2020.

Dans les secteurs avec une bonne desserte, les chablis ont été récoltés au tracteur forestier (499 m³). Pour les dégâts disséminés ou pour des bois de faible valeur commerciale dans des endroits difficiles d'accès, 145 m³ de bois endommagés ont été façonnés et laissés sur le parterre de coupe (88 m³ sur territoire communal et 57 m³ sur des propriétaires privés).

Génie forestier – Entretien de la desserte

A la suite du débardage des bois et des mauvaises conditions météorologiques, un entretien de la desserte s'est avéré nécessaire sur les chantiers d'exploitation de la Rapasse et du Petit Mology ainsi qu'au Scé à la suite des travaux réalisés en automne 2020.

Soins aux jeunes peuplements

Une nouvelle intervention sylvicole a été réalisée dans une surface Lothar, de 12.83 ha, dans le massif forestier du Radzi - Pralet.

Travaux pour collectivités publiques et communales

L'équipe forestière a réalisé une grande diversité de travaux pour les collectivités publiques. Par rapport au budget (CHF 55'000.00), les mandats attribués à notre équipe forestière pour des prestations dans le cadre d'exploitation de bois en lien avec la réfection de la route des Paccots et des abattages spéciaux représentent des revenus qui se chiffrent à environ CHF 93'000.00.

Le Service forestier a également effectué diverses prestations pour les autres services communaux pour un montant de plus de CHF 32'500.00.

Plan de gestion

Les propriétaires de forêt publique ont l'obligation (LFCN – Art. 54) d'élaborer un plan de gestion plus ou moins tous les 15-20 ans. Datant de l'année 2000 et à la demande du SFN, l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts communales a débuté cette année par la vision locale des divers massifs forestiers par le garde forestier. Le projet est réalisé avec la collaboration du Conseiller communal responsable du dicastère des forêts, du SFN 4 et le bureau Nouvelle Forêt mandaté pour la récolte des diverses informations et la finalisation du plan de gestion.

Les divers éléments contenus dans le plan de gestion prennent en compte une multitude de critères (stade de développement, représentation des essences et degré de fermeture des peuplements, accroissement, topographie et nature du sol, fonction prioritaire des massifs forestiers, desserte de base et fine, moyens de récolte, infrastructures, personnel, etc).

Au printemps 2020, cet important document devait être présenté au Conseil communal afin de donner au propriétaire forestier une ligne directrice pour la planification (objectifs sylvicoles et d'entreprise, possibilité annuelle de coupe, investissements, etc) dans la gestion future des forêts communales. En raison de la situation sanitaire, la séance de présentation n'a pas eu lieu en 2020, mais finalement le 1^{er} juin 2021.

Lors de l'analyse de ce dossier, l'élément principal relevé a été l'augmentation de 1'000 sylvies en lien avec la possibilité annuelle de coupe qui passe à 5'500 sv (coupe normale et exploitation extraordinaire). En raison des interventions réalisées dans le cadre des projets PI, le prélèvement annuel de bois en forêt communale est moins conséquent et variable car les exploitations sont également effectuées en forêt privée et représentent env. 25 à 40 % du volume selon les années.

Remplacement du véhicule de débardage

Lors de la séance du Conseil général du 10 février 2021, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 520'000.00 a été approuvé pour l'achat d'un nouveau véhicule de débardage en remplacement du véhicule existant.

Au printemps, des essais de machines forestières ont été effectués et sur la base des exigences et des évaluations des données techniques de notre Service forestier. Le nouveau véhicule de débardage Noé 170-6R équipé de 3 essieux et d'une puissance 205 CV a été choisi pour sa polyvalence et sa conception technique par rapport à la récolte des bois en assortiment long et court.

L'importateur suisse de cette firme allemande est situé dans le canton d'Argovie, mais elle dispose d'une filiale à Payerne. La proximité de ce lieu pour la maintenance de ce futur véhicule ainsi qu'une garantie d'une durée de 2 ans et un prix intéressant de reprise de notre actuel véhicule, ont également été des critères favorables pour le choix de cette machine forestière.

Le Conseil communal a validé son acquisition au début du mois de mai 2021 avec un délai de fourniture à 10 mois, soit une livraison au début mars 2022. En raison de la situation liée à la Covid-19, la fabrication a malheureusement pris un peu de retard. « Noé » effectuera ses premières heures de travail dans nos forêts communales dans le courant du mois de mai 2022.

INFORMATIONS

En raison des absences liées aux accidents ou à ses rechutes (173 jours) ainsi qu'à la maladie (35 jours), l'organisation des travaux et l'exécution des chantiers forestiers ont été parfois problématiques durant certaines périodes.

Malgré l'engagement d'entreprises privées pour combler le retard déjà pris en 2020 dans la planification des travaux du projet PI 2018 – 2021, il sera probablement difficile de terminer toutes les interventions prévues durant l'année 2021.

Tourisme

L'Office du Tourisme des Paccots et la Région a vécu, en 2021, le départ de sa Directrice, Madame Sophie Reymond.

A la suite de ce départ, un groupe de travail a été mis en place pour mener la procédure de recrutement pour le poste de directeur-trice. En parallèle, il a aussi été l'occasion d'entamer une réflexion sur la future gouvernance de l'Office, notamment en lien avec la nouvelle Loi sur le tourisme.

Ainsi, après consultation et analyse des nombreux dossiers reçus, le groupe de travail a choisi le nouveau Directeur de l'Office du Tourisme en la personne de Monsieur Laurent Vuichard. Agé de 40 ans, M. Vuichard possède une solide expérience dans les domaines du marketing et du développement. Le nouveau Directeur est convaincu des atouts touristiques de notre Région et saura la mettre en avant. L'entrée en fonction de M. Vuichard est prévue pour le 1^{er} mars 2022.

A la suite également de la démission du Président du Bureau, Monsieur Michel Maillard, après de nombreuses années d'activités, et dans le but de mener à bien les réflexions quant à la future gouvernance de l'Office du Tourisme, c'est Madame Chantal Honegger, Conseillère communale en charge du tourisme, qui a été nommée Présidente ad interim.

Energie

Chapitre 1 **Développement territorial**

Plan directeur des Energies

La Commune de Châtel-St-Denis a révisé son plan d'aménagement local (PAL) et prévoit un Plan directeur des Energies. Une étude est actuellement en phase exécutive pour étendre ce dernier dans le secteur de la nouvelle gare et de la zone industrielle.

Standard bâtiment

La Commune de Châtel-St-Denis a opté pour le « standard bâtiment » et en tient compte lors des travaux de construction ou de transformation de bâtiments publics.

Permis de construire

Un formulaire de sensibilisation sur les modes de construction est distribué par la Commune de Châtel-St-Denis avec chaque permis de construire.

PAD

Lors de l'élaboration de chaque plan d'aménagement de détail (PAD), la Commune de Châtel-St-Denis exige qu'une étude énergétique soit réalisée.

Chapitre 2 **Bâtiments, installations communales**

Bâtiments communaux

Une affiche « Display » qui analyse chaque bâtiment d'un point de vue énergétique a été mise en place sur tous les bâtiments principaux de la Commune.

Tous les compteurs des bâtiments communaux sont relevés une fois par mois et les données sont suivies et analysées dans le programme informatique Enercoach (efficacité énergétique).

Un programme à long terme a été réalisé concernant les rénovations des bâtiments communaux et du renouvellement des chauffages de ces derniers.

Standard achats responsables

Le standard achats responsables facilite la mise en œuvre d'achats écologiques au niveau communal. Il établit des références et renseigne sur les critères d'approvisionnement et les labels. Le standard achats responsables concerne les autorités et les responsables des achats de la Commune de Châtel-St-Denis.

Eclairage public

Une 14^{ème} étape de CHF 50'000.- a été investie par la Commune de Châtel-St-Denis en 2021 pour le remplacement des luminaires situés en zone centre (lanternes Grand-Rue). Des versions « LED » sont également mises en place. "

Encore 3 étapes seront nécessaires au changement de l'ensemble des luminaires.

Banc solaire

Un banc solaire a été installé sur le site sportif du Lussy. Ce dernier fournit du Wifi gratuit, une borne de recharge automatique pour smartphones de dernière génération ainsi que deux prises USB.

Chapitre 3 **Approvisionnement, dépollution**

Chauffage à bois

Le chauffage à distance du Lussy brûle annuellement environ 13'000 m³ de plaquettes de bois. Après le raccordement du quartier de Montmoirin et divers privés, le chauffage à distance tournera à pleine capacité, à savoir plus de 14'000 m³ de plaquettes par année.

Un deuxième réseau de chauffage à distance est à l'étude pour le secteur de la future « Coop » jusqu'à la nouvelle gare.

Un troisième réseau de chauffage à distance est également à l'étude dans le secteur des Paccots (zone récréative).

Interconnexion et turbinage de l'adduction d'eau

La deuxième partie de l'adduction de la rive gauche de la Veveyse-de-Châtel a été réalisé en 2021, conformément au PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) en vigueur. Ainsi, notre Commune peut être alimentée en eau potable par le réseau de l'AVGG et du SIGE et livrer les excédents de sa production au réservoir de Montimbert. Le turbinage en rive gauche est prévu dans 5 à 10 ans.

Centrale hydroélectrique, secteur du Vieux-Châtel

La Commune de Châtel-St-Denis a reçu le permis de construire en 2018 pour cette nouvelle centrale hydroélectrique. Groupe E Greenwatt s'occupe de la réalisation prévue en 2021-2022.

Chapitre 4 **Mobilité**

Zone limitée à 30 km/heure

1 zone limitée à 30 km/h a été réalisée en fin d'année 2021 dans le secteur de la route de Montreux.

P + R et parcs à vélos

Un P+R sera réalisé dans le cadre du déplacement de la gare de Châtel-St-Denis.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de recharge « Greenmotion » a été installée sur la place de parc du Grand-Clos. Cette dernière (22 kW) permet de recharger deux véhicules simultanément. La puissance de cette dernière sera augmentée en 2022. Une borne du même style « Move » a été installée en janvier 2019 sur le parking du stade du Lussy. La prochaine borne sera placée à côté de la zone récréative des Paccots, avec deux places à disposition. Ces travaux seront réalisés en même temps que la future traversée des Paccots en 2021-2022.

Véhicules communaux

Un listing des véhicules communaux est réalisé chaque année. De nombreuses informations sur le suivi de ces véhicules ont été intégrées à ce document dont un suivi de la consommation, du kilométrage et du rejet de CO₂. Des ampoules de type LED, basse consommation, sont installées sur tous les éclairages de travail des véhicules communaux.

Subventions

Le Conseil communal propose une subvention de CHF 200.- à l'achat d'un vélo électrique. Pour 2021, une multitude d'acheteurs ont profité de cette subvention. Le Conseil communal a, du reste, validé un montant supplémentaire pour répondre à toutes les demandes.

Une nouvelle offre de subventionnement sera étudiée en 2022 pour l'année 2023, avec notamment la création d'un fond « Cité de l'énergie ».

Chapitre 5 **Organisation interne**

Commission énergie

La Commission énergie du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis est régulièrement consultée pour la mise en place de projets communaux tels que le renouvellement de l'éclairage de Noël, de l'étude de l'éclairage public dynamique, de l'étude pour l'autoconsommation (ou contracting) des bâtiments communaux ainsi que le projet de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette Commission est très active et dynamique.

Chapitre 6 **Communication, coopération**

Campagne Display

La Commune de Châtel-St-Denis a intégré l'ensemble des bâtiments communaux sur le logiciel Display. Les affiches énergétiques ont été mises en place à l'entrée des bâtiments en 2021.

Panneaux solaires

Un recensement afin de répertorier l'ensemble des panneaux solaires installés sur le territoire communal a été réalisé au début 2018 et s'est poursuivi en 2019, 2020 et 2021. Ce recensement sert d'indicateur pertinent pour le programme de politique énergétique 2020-2023.

Documentation

Une armoire de documentation touchant à l'énergie a été mise en place devant la réception du bâtiment administratif.

Abeilles

La Commune de Châtel-St-Denis est aussi une « Cité amie des abeilles ». En effet, elle a parrainé plusieurs ruches en 2021. Pendant la mauvaise saison, elles dorment à l'avenue de la Gare 33, à côté du bâtiment administratif. Au printemps, elles vivent à côté du chalet des Pueys et produisent pour la Commune de l'excellent miel de montagne.

Charte des jardins

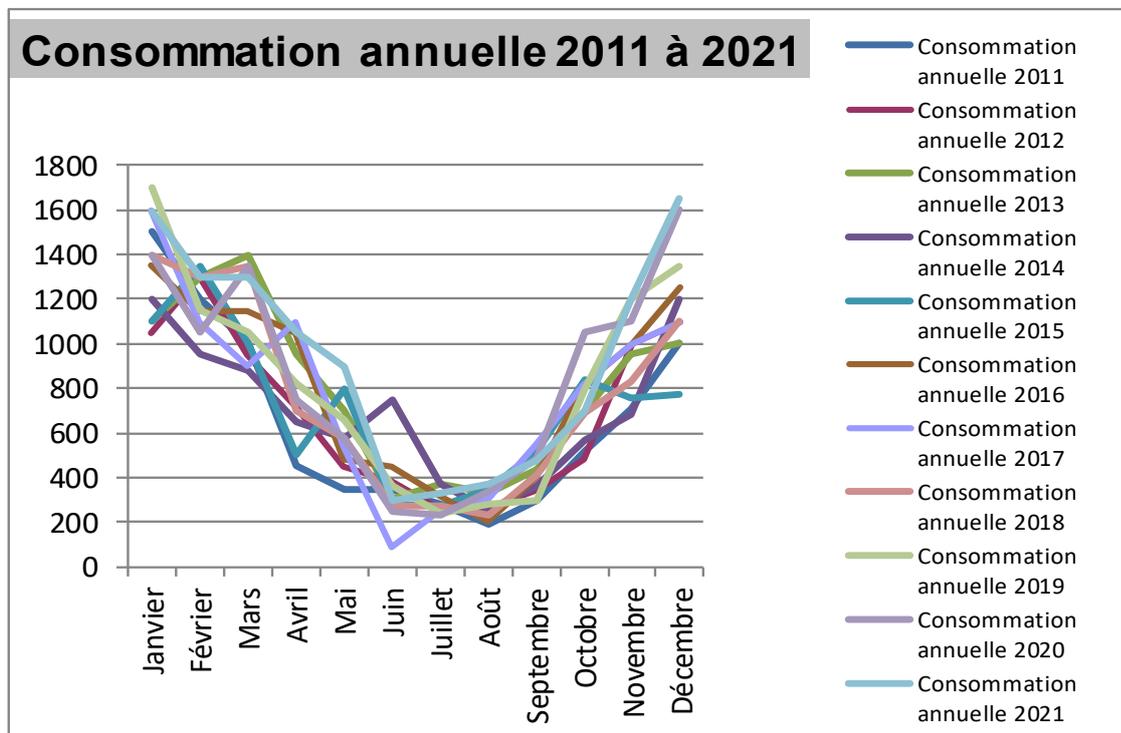
La Commune de Châtel-St-Denis a adhéré à la charte des jardins. Cette dernière permet à chacun de s'engager et d'adopter quelques bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la biodiversité en général.

Certification

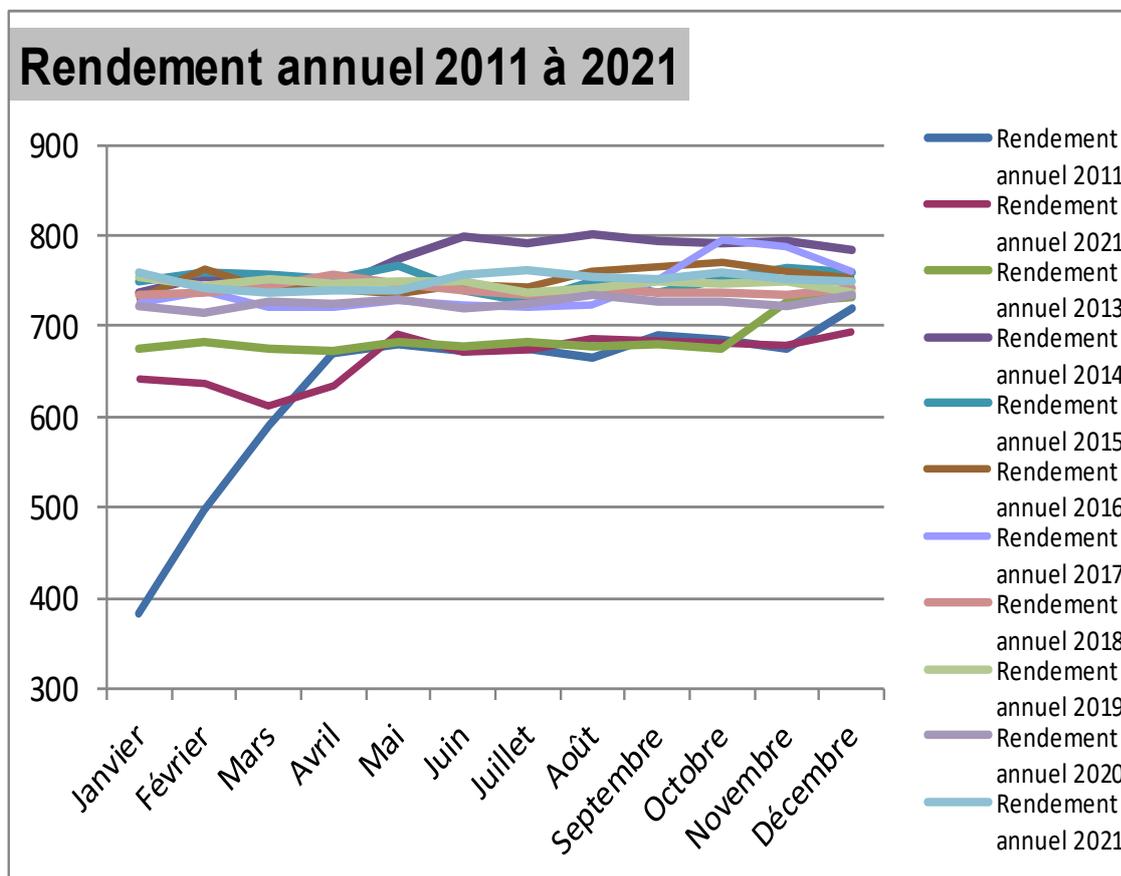
En octobre 2020, la Commune de Châtel-St-Denis s'est vu décerner pour la 4^{ème} fois le label « Cité de l'Énergie », mais cette fois avec la mention GOLD (362.6 points sur 472, ce qui représente 76.8 %). En définitive, l'obtention de ce label encourage les autorités communales à pérenniser leur politique énergétique ambitieuse pour démontrer, à la fin du compte, qu'il fait bon vivre dans notre Cité pleine d'énergie du Sud du Canton de Fribourg.

Centrale de chauffage à bois

Consommation de combustible en m3pl



Rendement en kWh/m3pl



Combustible acheté en 2021

- Plaquettes forestières vertes issues de la forêt et de sous-produits de scierie ;
- Pour l'année 2021, la plaquette verte provient de la Commune de Châtel-St-Denis (48 %), de scieries et de charpenterie de la région (34 %) et de divers propriétaires privés (18 %) ;
- Le prix d'achat des plaquettes varie entre TTC CHF 7.- et CHF 32.- franco silo, suivant l'essence, la qualité, la provenance et le taux d'humidité.

Consommation annuelle de plaquettes forestières prévue et effective

- Consommation annuelle prévue : 12'000 m3pl
- Consommation annuelle effective 2021 avec stock de plaquettes : 13'548 m3pl



Visite de la Centrale de chauffe

- Visite d'une classe d'école primaire de 6H le lundi 7 juin 2021.

Commentaires des comptes 2021

1. Explication du résultat
2. Détail des dépenses financières et amortissements extraordinaires
3. Evolution des charges liées
4. Explication des variations entre le budget et les comptes
5. Situation des investissements réalisés en 2021
6. Bilan – mouvement du patrimoine

1. Explication du résultat

Le compte de fonctionnement 2021 présente un bénéfice de 5 822 327 fr. 17. Le budget prévoyait un déficit de 644 210 francs. L'écart par rapport au budget s'élève à 6 466 537 fr. 17.

Cet écart s'explique par :

- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget, de 4 698 269 fr. 30. (+16,44 %). Cette croissance est très marquée pour la fiscalité des personnes physiques (en chiffres absolus) et morales ainsi que pour les impôts liés aux mutations immobilières.

	Fr.	Ecart en %
• impôts des personnes physiques	1'676'539,15	+ 8,62
• impôts des personnes morales	972'911,75	+ 21,43
• contributions immobilières	370'666,40	+ 15,98
• impôts sur les gains immobiliers	362'500,65	+ 42,15
• les autres impôts (incluant les mutations immobilières)	1'315'651,35	+ 93,82

- une croissance des autres revenus par rapport au budget de 740 956 fr. 35, répartie comme suit:

	Fr.	Ecart en %
• revenus des biens	712,73	+ 0,05
• contributions, émoluments, taxes	890'000,55	+ 11,67
• recettes sans affectation	14'221,60	+ 2,67
• dédommagements de collectivités	-284'452,88	- 12,84
• subventions	120'275,35	+ 12,81

- A noter également que le budget prévoyait un prélèvement aux réserves (nature 48) pour effectuer les amortissements des études pour les infrastructures sportives, pour le réseau routier et pour les véhicules pour un montant total de Fr. 2'465'000 et que les comptes enregistrent un prélèvement de Fr. 1'758'325, soit un écart négatif par rapport au budget de Fr. 706'675.

- Les charges présentent une diminution par rapport au budget de 1 628 688 fr. 67.

1.1 Charges de fonctionnement

Le budget tablait sur 49 415 850 francs de charges; les comptes 2021 enregistrent un total de charges de 47 787 161 fr. 33. Les charges nettes, sans tenir compte des écritures précitées, s'élèvent à 40 291 102 fr. 21 (budget : 41 950 810 francs), sans les imputations internes et les amortissements effectués par prélèvement aux réserves. **Elles sont donc inférieures de 1 659 707 fr. 79 par rapport au budget (- 3,96 %)**. Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées à partir de la page 106.

1.2. Les revenus de fonctionnement

Les comptes enregistrent des recettes fiscales supplémentaires par rapport au budget, à l'instar des années précédentes. L'estimation des recettes fiscales 2021 découle des recommandations de l'Etat de Fribourg, et aussi de l'analyse de la situation des entreprises au moment de l'établissement du budget, d'où l'extrême prudence dont elle témoigne.

De manière générale, toute estimation des recettes fiscales est aléatoire. En 2021, des revenus en forte croissance ont été enregistrés pour les impôts sur les mutations immobilières, pour les personnes physiques et pour les personnes morales. Le budget prévoyait 48 771 640 francs de recettes globales; les comptes 2021 enregistrent un total de recettes de 53 609 488 fr. 50. Sans tenir compte des imputations internes, des prélèvements aux réserves pour le financement des véhicules, du réseau routier et des études pour les infrastructures sportives, elles s'élèvent à 46 745 825 fr. 65 (budget : 41 306 600 francs), montant correspondant à une différence de revenus de **5 439 225 fr. 65 par rapport au budget (+ 13,17 %)**. A l'instar des charges, les principales variations sont expliquées à partir de la page 106.

1.3. Comparaison des comptes de fonctionnement

	Comptes 2021 après opérations de boucllement	<i>Budget 2021</i>	<i>Comptes 2020</i> après opérations de boucllement
	Fr.	Fr.	Fr.
Revenus	53'609'488.50	48'771'640.00	50'115'029.86
Charges	47'787'161.33	49'415'850.00	48'458'090.76
Bénéfice/-perte	5'822'327.17	- 644'210.00	1'656'939.10

1.4. Compte des investissements et tableau comparatif

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 3 694 658 fr. 17; ce montant a été porté en augmentation du patrimoine. Le budget prévoyait 20 745 610 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année 2021 sont les dépenses liées à la finalisation de la construction de l'école des Pléiades et à la rénovation de la Châteloise. A noter que le montant total des dépenses à charge du budget 2021 avait été estimé à 29,7 millions de francs, mais une grande partie des travaux a été reportée au budget 2022.

Les comptes 2021 enregistrent la vente du terrain des Prés aux Oies à MVP Immobilier SA. Cette vente devait être réalisée au plus tard en mai 2022 selon l'acte notarié mais finalement, elle a été réalisée, à la demande de la société MVP, en décembre 2021.

Les taxes de préférence prévues en budget d'intention n'ont pas encore pu être facturées parce que les règlements communaux de distribution de l'eau potable et de l'évacuation et de l'épuration des eaux sont en cours de révision. Ces derniers seront normalement soumis pour approbation au Conseil général en mai 2022. Les dispositions réglementaires entérinent la facturation de ces taxes et seront modifiées de sorte à ne plus tenir compte de la condition d'approbation du PAL pour leur perception. Par conséquent, les montants inscrits au budget 2021 ont été reportés au budget 2022.

Le tableau de la situation des investissements renseigne sur l'évolution des crédits réalisés.

	Comptes 2021	<i>Budget 2021</i>	<i>Comptes 2019</i>
	Fr.	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Dépenses	9'092'344.17	29'706'550.00	11'911'797.12
Recettes	5'397'686.00	8'960'940.00	2'872'943.50
Excédent de dépenses	3'694'658.17	20'745'610.00	9'038'853.62

Degré d'autofinancement =	Autofinancement	8'997'502	243.5%
	Excédent dépenses investissements	3'694'658	

Amortissements

	<i>Budget 2021</i>	Comptes 2021
	<i>Fr.</i>	Fr.
Amortissements obligatoires	2'254'680.00	2'217'361.00
Amortissements financiers pour l'eau potable	101'120.00	218'923.58
Amortissements financiers pour l'épuration	514'690.00	76'748.40
Amortissements financiers pour les ordures ménagères		29'745.47
Amortissements extraordinaires		215'793.45
Amortissements véhicules avec prélèvements aux réserves	155'000.00	799'915.05
Amortissements réseau routier avec prélèvement aux réserves	1'860'000.00	742'616.95
Amortissements infrastructures sportives avec prélèvements aux réserves	450'000.00	

Détail des amortissements aux pages 104 à 106.

1.5. Dettes brute et nette au 31.12.2021

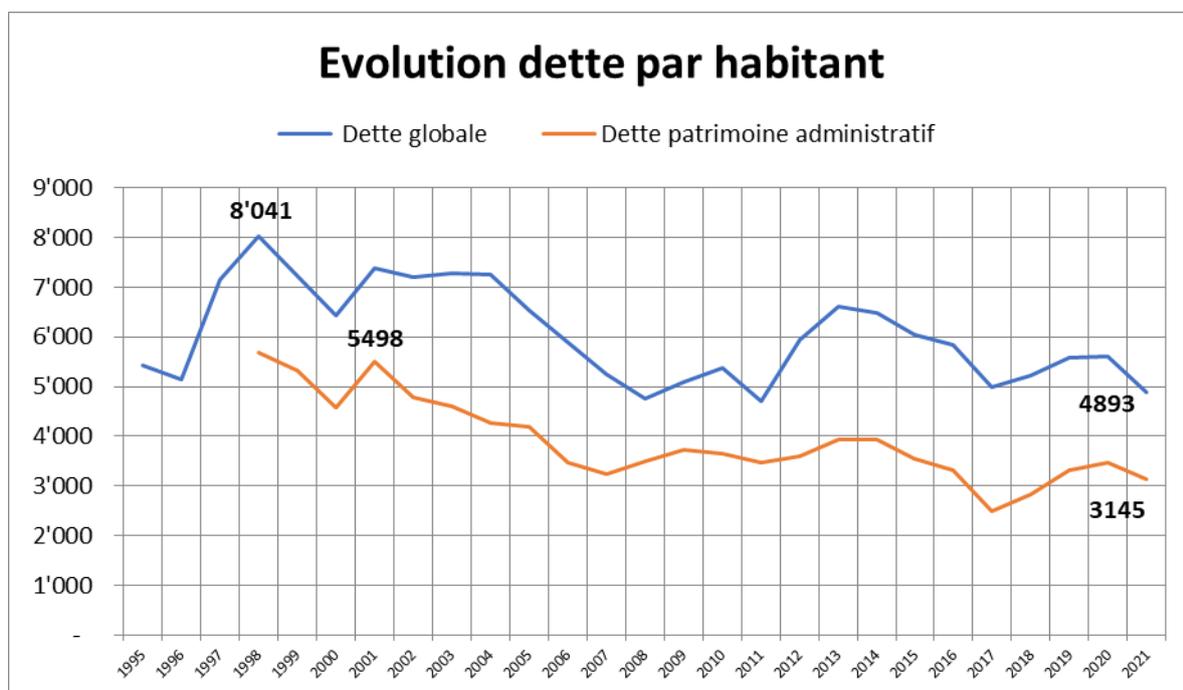
1.5.1. Dette des patrimoines financier et administratif

La dette brute s'élève à 42 138 800 francs selon le bilan (44 012 200 francs au 31.12.2020). La dette nette (dette à long terme – disponibilité), quant à elle, s'élève à 38 020 057 fr. 63 (41 698 360 fr. 90 au 31.12.2020).

La dette nette par habitant s'élève à 4'893 francs contre 5'612 francs en 2020 (-719 francs).

1.5.2. Dette nette du patrimoine administratif

La dette nette par habitant s'élève à 3'145 francs contre 3'478 francs en 2020 (-333 francs).



Evolution de la dette du patrimoine financier et administratif

Année	Dette globale					Dette patrimoine administratif		
	Dette brute	Capitaux	Dette nette	Nbre habitants	Dette par habitant	Dette patrimoine administratif	Nbre habitants	Dette par habitant
1995	22'470'251.73	340'960.90	22'129'290.83	4074	5'432	-	4074	-
1996	21'683'738.28	315'433.98	21'368'304.30	4151	5'148	-	4151	-
1997	29'934'787.18	245'785.28	29'689'001.90	4143	7'166	-	4143	-
1998	33'542'906.23	227'784.96	33'315'121.27	4143	8'041	23'595'349.00	4143	5'695
1999	31'358'401.38	138'043.07	31'220'358.31	4314	7'237	22'980'386.00	4314	5'327
2000	29'747'345.98	1'706'687.42	28'040'658.56	4357	6'436	19'952'041.00	4357	4'579
2001	33'168'846.02	322'902.18	32'845'943.84	4447	7'386	24'450'743.00	4447	5'498
2002	33'334'708.39	364'696.49	32'970'011.90	4574	7'208	21'861'168.00	4574	4'779
2003	34'558'819.98	160'239.59	34'398'580.39	4723	7'283	21'743'982.00	4723	4'604
2004	35'197'040.35	84'625.73	35'112'414.62	4835	7'262	20'612'260.00	4835	4'263
2005	32'172'191.76	48'054.43	32'124'137.33	4915	6'536	20'604'962.00	4915	4'192
2006	30'333'956.60	185'400.57	30'148'556.03	5125	5'882	17'839'613.00	5125	3'481
2007	28'052'429.30	602'850.57	27'449'578.73	5233	5'245	16'916'578.00	5233	3'233
2008	26'624'897.45	345'943.75	26'278'953.70	5530	4'752	19'385'250.00	5530	3'505
2009	29'305'207.60	166'916.45	29'138'291.15	5706	5'106	21'278'289.00	5706	3'729
2010	31'292'433.35	243'182.27	31'049'251.08	5764	5'386	21'106'248.00	5764	3'662
2011	28'537'781.35	371'690.83	28'166'090.52	5975	4'714	20'725'778.00	5975	3'469
2012	36'564'183.90	165'225.62	36'398'958.28	6133	5'934	22'003'183.90	6133	3'588
2013	41'311'606.25	194'277.14	41'117'329.11	6222	6'608	24'531'329.11	6222	3'943
2014	41'688'097.85	244'508.67	41'443'589.18	6390	6'486	25'115'589.00	6390	3'930
2015	39'609'361.95	512'260.09	39'097'101.86	6465	6'048	22'995'101.86	6465	3'557
2016	38'380'500.00	153'817.18	38'226'682.82	6537	5'848	21'626'782.82	6537	3'308
2017	35'704'800.00	2'270'689.08	33'434'110.92	6706	4'986	16'780'210.92	6706	2'502
2018	37'222'400.00	792'595.50	36'429'804.50	6975	5'223	19'768'804.50	6975	2'834
2019	42'216'800.00	2'084'581.23	40'132'218.77	7193	5'579	23'946'218.77	7193	3'329
2020	44'012'200.00	2'313'839.10	41'698'360.90	7430	5'612	25'840'360.90	7430	3'478
2021	42'138'800.00	4'118'742.37	38'020'057.63	7771	4'893	24'440'057.63	7771	3'145

1.5.3. Evolution de la dette du patrimoine administratif

Selon tableau "Evolution de la dette"	38'020'057.63
A déduire dettes du patrimoine financier :	
- prêt en faveur de Monte Pente Corbetta	-214'000.00
- terrain	-23'000.00
- terrain et équipement Pré aux Oies	-128'000.00
- terrain Pra Gremy	-1'875'000.00
- Immeuble le CAB	-4'816'000.00
- parking centre renfort	-1'105'000.00
- Bâtiment Vicariat	-1'842'000.00
- la Racca ferme et terrain	-2'657'000.00
- installation turbinage	-920'000.00
Solde de la dette au 31.12.2021(patrimoine administratif)	24'440'057.63
- par habitant :	3'145.00
(situation au 31.12.2020)	3'478.00

1.5.4. Comparaison du résultat net par dicastères

	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart	
			en francs	en %
Administration	3'050'860.00	2'992'512.33	-58'347.67	-1.91%
Ordre public	796'680.00	868'444.48	71'764.48	9.01%
Enseignement formation	9'869'260.00	9'665'225.19	-204'034.81	-2.07%
Culte, culture et loisirs	1'793'030.00	1'762'448.76	-30'581.24	-1.71%
Santé	4'095'430.00	3'994'922.95	-100'507.05	-2.45%
Affaires sociales	3'693'070.00	3'439'829.30	-253'240.70	-6.86%
Transports et communication	3'300'920.00	3'045'685.19	-255'234.81	-7.73%
Environnement	488'750.00	284'754.30	-203'995.70	-41.74%
Economie	887'880.00	540'614.02	-347'265.98	-39.11%
Finances et impôts	-27'331'670.00	-32'416'763.69	-5'085'093.69	-18.61%
Perte/bénéfice	644'210.00	-5'822'327.17		

2. Détail des dépenses financières et des amortissements extraordinaires

2.1. Total dépenses financières

2.1.1. Amortissements obligatoires

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021	Valeur bilan au 31.12.2021
Ecole du Lussy	176'160	176'160	176'160	4'896'000
Ecole des Pléiades	712'830	712'830	712'830	23'398'000
Ecole Châteloise (étude)				2'294'000
Conduites eaux	249'561	275'040	249'561	4'080'000
Construction canalisations	143'517	164'510	164'510	1
Puits à ordures ménagères et déchetterie	49'600	49'600	49'600	41'000
CAB	111'134	111'140	111'134	4'816'000
Chauffage à bois bâtiment	153'740	153'740	153'740	1'521'000
Bâtiment Vicariat	22'000	22'000	22'000	1'842'000
Salle triple et restaurant	185'100	185'100	185'100	3'884'000

Centre de renfort	147'936	156'270	147'106	3'567'000
Parking Centre de renfort (transfert du compte centre renfort)	37'000		37'830	1'105'000
Feu - camion magirus	26'500	40'500		1
Feu - véhicule protection respiratoire	14'850	14'850	14'850	9'000
Turbinage	59'600	59'600	59'600	920'000
Terrain et équipement Pré aux Oies	133'340	133'340	133'340	128'000
Terrain Pra Gremy				1'875'000
Stand de tir				305'000
Secteur Gare - part. aménagement routier				1'867'000
Secteur Gare - revalorisation Tatrel				328'000
Ferme de la Racca et terrains ZIG				2'657'000
Ecole du Bourg				40'000
Complexe sportif (éclairage)				16'000
Tennis				57'000
Immeubles				23'000
Ouvrages de génie civil, réseau routier				805'000
Route de Vevey, parking covoiturage				29'000
Mobilier, machine, véhicule				286'000
Plan aménagement local				10'000
Bâtiment administratif et espace public concours				74'000
Secteur Flumeau PAD 34 ZI Sud				17'000
Park4all				145'000
Fonds d'archives				16'000
Amortissements obligatoires selon liste Scm	2'222'868	2'254'680	2'217'361	
		<i>Ecart budget</i>	-37'319	

2.1.2 Intérêts

	COMPTES 2020	BUDGET 2021	COMPTES 2021
Intérêts passifs y compris intérêts de remboursement impôt et intérêts bancaires	582'731.11	736'000.00	581'679.79

Les amortissements extraordinaires

Libellé	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021
Réfection générale des chalets d'alpage		101'538.50	
Routes		83'737.00	
Plan d'aménagement	42'189.50	50'717.60	
Terrain zone intérêt général Lussy	29'659.80		
Parking covoiturage route de Vevey		8'067.60	
Chemin de la Chaux - mesures protectrices	2'232.50	31'846.75	
Pont de la Cuva - réfection	21'440.80		
PAD la Coula / Misets	7'189.00	32'871.00	

Migration informatique	42'810.75		
Cierne des Paccots	22'511.90	257'067.70	
Eclairage de Noël	120'021.05		
Silo à sel	69'961.90		
Ruisseau de Rathvel		12'984.15	
Lac Lussy régulation du trop-plein		218'819.00	
Secteur Flumeau PAD 34 ZI Sud		1'125.45	
Bâtiment administratif participation concours		150'000.00	
Divers pour arrondi au bilan	9'400.70	7'986.57	14'560.27
Total amortissements extraordinaires	367'417.90	956'761.32	14'560.27

3. Evolution des charges liées

Les charges liées s'élèvent à **19 544 951 francs** alors qu'elles avaient été budgétisées à 19 984 040 francs (natures 35 et 36).

3.1. Participations aux collectivités publiques (charges liées)

	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Participations au Canton Rubrique 351	7'474'335	7'653'670	7'717'145
Participations aux associations de communes Rubrique 352	7'606'832	8'213'530	8'184'014
Aides individuelles, subventions Rubriques 362, 364, 365, 366	3'802'541	4'116'840	3'643'792
*Total participations aux collectivités publiques	18'883'707	19'984'040	19'544'951

4. Explications des variations

Comptes de fonctionnement

En préambule, il est difficile de chiffrer les impacts de la crise déclenchée par le coronavirus sur les comptes communaux. Les effets négatifs sur les recettes fiscales devraient se faire ressentir sur plusieurs années encore.

0. ADMINISTRATION

020. Administration générale

020.3110.00 Achat de mobilier, machines + Fr. 8'088.05/+ 23,75 %

Le budget prévoyait 3000 francs pour le renouvellement du mobilier. Le déménagement du Service social au 2^e étage et celui d'une partie du Secrétariat général dans les anciens locaux du Service social ont nécessité l'achat de mobilier complémentaire pour un montant d'environ 8500 francs, soit un dépassement de 5500 francs.

Divers appareils non prévus au budget (douchette de scannage pour certificats de capacité et pour bulletins de versement, casques main libre pour les téléphones de bureau), mais nécessaires au bon fonctionnement des services, ont représenté une dépense supplémentaire d'environ 1500 francs.

020.3130.06 Achat carburant + Fr. 1'293.95

Cette rubrique enregistre l'achat du carburant du nouveau véhicule du Service technique communal qui n'était pas prévu au budget 2021 mais a été inscrit au budget 2022.

020.3140.00 Entretien des bâtiments + Fr. 6'880.30/+ 41,70 %

Le dépassement s'explique par

- la réparation du chauffage de la salle de l'Aigle;
- les aménagements de l'ancienne salle du Conseil communal pour y accueillir le Service social;
- la réparation d'une infiltration autour d'une naissance d'eaux pluviales;
- la préparation des installations sanitaires pour les futures fontaines à eau.

020.3150.00 Entretien de machines et appareils - Fr. 13'640.60/- 77,15 %

Un module supplémentaire d'un montant de 6500 francs, permettant le timbrage mobile, avait été budgétisé. La perspective de la centralisation du contrôle du temps de travail par l'achat d'un logiciel de gestion des ressources humaines a contribué à l'annulation de cette dépense.

Le contrat de maintenance du système de timbrage, lié à l'acquisition du module cité précédemment, avait été augmenté d'environ 1300 francs. Cette augmentation n'a donc pas eu lieu.

En 2021, les problèmes à résoudre n'ont pas engendré de frais de réparation importants. Seuls 600 francs ont été dépensés en réparation sur les 3000 francs budgétés.

020.3520.23 Participation association communes (ACV)+Fr.23'063.30/+ 99,37 %

En vue de l'établissement du budget 2021, l'Association des communes de la Veveyse avait transmis un budget provisoire le 8 octobre 2020. Le budget définitif, transmis le 12 novembre 2020, présentait une augmentation de 54 700 francs (budget du 08.10.2020 Fr. 35'000/budget du 12.11.2020 Fr. 89'700), expliquée en partie par les montants complémentaires suivants: 6400 francs pour la prise en charge des honoraires versés aux personnes œuvrant dans les commissions (par exemple, Président du Passeport Vacances) et Fr. 30'000 pour des forces administratives supplémentaires, exigées par la réorganisation rapide de la RGV et du PDR Veveyse.

020.4360.02 Remboursements de tiers (assurances)+ Fr. 167'896.45/+ 239,85 %

Cette rubrique enregistre les indemnités versées par les assurances sociales (APG maladie ou accident).

1. ORDRE PUBLIC

110. Police

110.3110.04 Achat horodateurs + Fr. 7'923.45/+ 99,04 %

Cet écart s'explique par le changement des horodateurs, qui engendraient des problèmes que l'ancien fournisseur n'était pas en mesure de résoudre. Il a donc été décidé de changer de fournisseur. Les négociations avec l'ancien prestataire ont permis de retirer un montant de 4577 fr. 25 qui se retrouve sous la rubrique 110.4360.00, et qui diminue ce dépassement (en réalité: +Fr. 3'346.20)

110.3180.23 Prestations pour service de circulation + Fr. 50'566.15/+ 722,37 %

Cet important dépassement s'explique par la mise en place d'un *Concept de circulation et stationnement pour la station des Paccots*, afin de faire face à une augmentation significative de l'affluence dans la station en raison de la pandémie Covid-19. Entre 7 et 10 agents de circulation étaient nécessaires, contre 2-3 en temps « normal ». Cette affluence exceptionnelle a été constatée en décembre 2020, à la première neige, avant même l'ouverture de la station. Elle s'est poursuivie jusqu'en mars 2021. Ces prestations complémentaires n'ont pas pu être prises en compte lors de l'élaboration du budget 2021 (*budget établi en septembre 2020*).

110.4270.03 Revenus des parkings et horodateurs – Fr. 82'599.11/- 63,54 %

Le budget 2021 tenait compte de la mise en place du nouveau « Concept de stationnement » dans le courant de l'année 2021, et dès lors des recettes augmentées pour ce compte. Le dossier ayant été retardé et la mise en place des nouvelles zones payantes n'ayant pas eu lieu, les revenus des parkings et horodateurs sont restés les mêmes que d'habitude.

1400 Police du feu intercommunale

1400.3150.01 Entretien de machines et véhicules – Fr. 35'987.95/- 49,37 %

Le nouvel ESTA (échelle automobile), qui a remplacé le bras élévateur « bronto », en cours d'année et la gracieuse (sans aucun frais) mise à disposition d'un véhicule de remplacement en attendant la livraison de l'échelle automobile au CSPI-CR Châtel-St-Denis / Remaufens, ont permis d'économiser des frais d'entretien prévus et de prolonger le délai des premiers services du nouvel engin.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210. Cycle scolaire obligatoire

210.3180.57 Prestations sport scolaire facultatif + Fr. 4'105/+ 44,14 %

L'offre des prestations a augmenté par rapport à 2020. Les heures des moniteurs effectuées en 2021 ont toutes été payées en 2021. La subvention du Service du sport (c. 210.4610.06) pour le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2021-2022 sera quant à elle versée en 2022. Les subventions J+S (c. 210.4600.03) dépassent le budget de 19,08 %.

210.4360.00 Remboursement de tiers – Fr. 14'850.60/-96,62 %

En raison de la pandémie, les camps verts (c. 210.3660.03) n'ont pas pu avoir lieu. Dès lors, la participation aux frais de repas n'a pas été facturée aux parents.

2190 Accueil extrascolaire

Le taux de couverture des charges est de 83,88 % contre 63,63 % en 2020. Le budget prévoyait un taux de couverture de 74,58 % avec un prélèvement au fonds "accueil extrascolaire". Le prélèvement de 30 000 francs au fonds, prévu en 2021, n'a pas été effectué.

2190.3010.00 Salaires du personnel + Fr. 27'073.80/+6,20 %

La dotation en personnel a augmenté de 0,75 EPT à la rentrée scolaire 2021-2022, afin de répondre aux besoins du service (ouverture le mercredi, augmentation du nombre de places d'accueil le soir, augmentation du nombre d'enfants dans différentes plages horaires).

2190.4610.00 Subventions cantonales + Fr. 101'698.55/+316,13 %

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, l'AES est ouvert le mercredi et 12 places d'accueil supplémentaires sont offertes le soir. Cela a donné droit à une subvention unique pour la création de nouvelles places d'accueil.

La subvention Etat-employeur a augmenté proportionnellement à l'augmentation du nombre d'heures de garde des enfants de 1H et 2H.

Le SEJ octroie une subvention pour l'auxiliaire de vie engagée à l'AES pour l'encadrement d'une élève à besoins particuliers.

290 Administration scolaire

290.3140.00 Entretien des bâtiments – Fr. 36'109.14/-41,50 %

Aucune réparation majeure n'a été nécessaire durant l'année 2021.

3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS

300 Culture

300.3180.03 Honoraires pour cours de musique + Fr. 5'455.50/+13,79 %

Le nombre d'enfants de l'AES inscrits aux cours de musique a augmenté. Les contributions des parents aux cours de musique (c. 300.4350.28) dépassent le budget de 17,02 %.

300.4270.00 Revenu loyers du patrimoine administratif – Fr. 14'641.20/-59,52 %

Cette diminution de revenu est due aux restrictions sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

330 Parcs publics, chemins pédestres

330.3120.00 Eau, énergie, combustible + Fr. 10'821.95/+338,19 %

Les taxes d'épuration sur les surfaces de jardins et de places publiques n'avaient pas été prévues au budget 2021.

340 Sports

- 340.3180.18 Attribution au fonds patinoire + Fr. 4'000.00/+100 %
Les recettes réalisées sur les panneaux publicitaires de la patinoire sont attribuées au fonds *patinoire rubrique bilan 23300.03*. Elles augmentent de 4000 francs par rapport au budget.
- 340.4350.23 Recettes piscine – Fr. 54'212.40/-36,32 %
Les recettes n'ont pas atteint le budget, parce que la piscine était fermée à cause des restrictions sanitaires liées à la pandémie Covid-19.
- 340.4350.25 Recettes patinoire – Fr. 66'302/-51,00 %
Le manque à gagner découle des mesures liées à la pandémie Covid-19, qui n'ont pas permis une ouverture au public semblable aux années précédentes.
- 340.4350.26 Recettes buvette piscine – Fr. 11'272/-78,44 %
Cf. *compte 340.4350.23* – recettes piscine: remarques identiques.
- 340.4350.27 Recettes piste ski de fond + Fr. 13'055.55/+186,51 %
A l'inverse de la patinoire ou de la piscine, la pandémie Covid-19 a eu un impact favorable sur le sport pratiqué à l'extérieur, renforçant sa fréquentation.

3400 Halle de sport du Lussy

- 3400.3140.00 Entretien des bâtiments – Fr. 29'004.75/-48,49 %
Il n'y a eu aucune panne majeure durant l'année écoulée.
- 3400.4270.05 Revenus loyers patrimoine administratif (location salle gym) – Fr. 19'540/-86,84 %
En raison des restrictions sanitaires, les recettes prévues au budget n'ont pas pu être réalisées.

3410 Restaurant halle de sport du Lussy

- 3410.4520.20 Dédommagements autres communes pour restaurant scolaire – Fr. 10'738.15/-21,39 %
La convention relative à l'utilisation et la participation des propriétaires aux frais d'exploitation du restaurant scolaire prévoit une répartition des coûts à raison de 90 % pour l'Association de communes pour le COV et 10 % pour notre commune (pour AES). Ce compte enregistre la participation de l'Association de communes de 50 210 francs. Les frais d'exploitation sont moins importants que prévus: les comptes enregistrent un coût de 39 471 fr. 85.

4. SANTE

400 Hôpitaux

- 400.4520.14 Dédommagements association communes pour ambulance – Fr. 79'414.35
Le résultat des comptes 2020 des Ambulances Sud Fribourgeois a été meilleur que prévu; le RSSV a par conséquent remboursé le montant trop perçu aux communes de la Veveyse.

440 Soins ambulatoires

440.3650.11 Participation institution sanitaire Fr. 7'500

Cette rubrique enregistre le soutien à la société des Samaritains pour le renouvellement des équipements de leurs membres, à savoir, 250 francs par membre.

440.4520.07 Dédommagements RSSV administration générale, +Fr.39'146.55

440.4520.09 Dédommagements RSSV aide et soins à domicile, +Fr.42'671.25

440.4520.15 Dédommagements RSSV service puériculture, + Fr. 701.00

440.4520.21 Dédommagements RSSV organe de coordination, + Fr. 9'340.20

Le résultat des comptes 2020 étant excédentaire, le RSSV a remboursé les montants trop perçus.

450 Prophylaxie

450.3130.08 Achat de désinfectant et de masques Fr. 2'328.55

450.3180.63 Prestation de surveillance Fr. 4'624.40

Ces dépenses découlent de la mise en place des mesures de protection contre le Covid-19.

5. AFFAIRES SOCIALES

54. Protection de la jeunesse

540.3650.03 Subsides aux garderies/ association d'accueil familial de jour de la Veveyse + Fr.82'248.60/+13,37 %

Les plus fortes augmentations sont enregistrées pour la crèche pop et poppa Châtel-St-Denis qui a ouvert ses portes le 16 août 2021 et pour l'Association d'accueil familial de jour de la Veveyse qui rencontre toujours beaucoup de succès. Les subventions communales pour les parents ont été versées aux associations suivantes :

	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart
pop et poppa, Vaulruz	40'656.45	48'000.00	- 7'343.55
pop et poppa, Châtel-St-Denis	68'724.50	31'320.00	37'404.50
Carpati, St-Martin	12'004.15	8'000.00	4'004.15
Pitchounes, Châtel-St-Denis	241'692.55	238'000.00	3'692.55
Petit Lion, Attalens	27'330.90	24'000.00	3'330.90
Accueil familial de jour de la Veveyse, Attalens	222'216.70	188'000.00	34'216.70
Gazoullis, Châtel-St-Denis	38'420.00	38'420.00	0.00
Chat botté, Bossonnens	45'333.35	37'410.00	7'923.35
Bosquet, Givisiez	1'020.00	2'000.00	-980.00
	697'698.60	615'150.00	82'248.60

58. Assistance

580.3180.38 Honoraires et prestations de tiers + Fr. 7'000

Ces frais couvrent les prestations effectuées pour évaluer l'offre existante pour les seniors.

580.3520.24 Participation aux associations de communes (senior+) Fr. 2'109.10
Lors de l'établissement du budget 2021, l'Association des communes de la Veveyse a transmis un budget provisoire le 8 octobre 2020 qui ne prévoyait pas cette participation. Le nouveau budget, transmis le 12 novembre 2020, incluait cette participation.

580.3660.04 Frais assistance – Fr.470'785.05/-30,52 %
Sur conseil du Service de l'Action Sociale du canton de Fribourg (SASoc), il a été recommandé de rester vigilant à l'évolution de la pandémie Covid-19 et à son impact sur une éventuelle augmentation des dossiers d'aide sociale. A cet effet, le budget prévisionnel 2021 a été calculé sur la moyenne des comptes semestrielles 2019 et 2020, plus 10 %, et donc estimé à 1 476 000 francs. Finalement, cette augmentation de dossiers d'aide matérielle ne s'est pas avérée; le système des APG-Covid et des RHT ayant bien pris le relais sur les situations économique-financières impactées par la pandémie.

Le budget prévisionnel 2021 prévoyait également une réserve de 30 000 francs pour mettre en œuvre la mesure ACIT (allocation communale d'incitation au travail) ou « Mesure Jocker », qui n'a finalement pas été utilisée en 2021. Cette mesure est entièrement à la charge de la Commune et ne peut pas être refacturée au Canton.

580.4360.00 Remboursement de tiers + Fr. 297'306.80/+174,89 %
L'année 2021 enregistre un nombre considérable de dossiers pour lesquels l'Office Invalidité du canton de Fribourg a rendu des décisions d'octroi de rente en faveur de dossiers d'aide matérielle suivis depuis de nombreuses années. Le Service social disposant de cessions dans ces dossiers s'est vu rembourser des montants rétroactifs AI et PC importants. A noter également que certaines personnes remboursent leur dette sociale dans le cadre d'arrangement de paiement (contentieux). Aussi, au 31 décembre 2021, un montant total de 463 441 fr. 30 a été récupéré à titre de remboursement de tiers et de contentieux.

580.4510.03 Dédommagements du canton (frais assistance) – Fr. 351'312.95, -49,74 %
En 2021, un montant de 584 080 fr. 20 a été pris en compte dans le cadre de la facturation.

Nous relevons que depuis le 1^{er} avril 2021, le Service social a migré vers un nouveau programme informatique métier et de gestion nommé « KISS », produit de la société DIARTIS. Le premier trimestre de la facturation a encore pu être facturé au canton avec l'ancien programme « MAGIC », produit de la société INPROTEL. A noter que les 14 services sociaux francophones ont effectué cette migration. Cette dernière n'a pas été des plus simples, rencontrant des difficultés en termes de reprises et de transferts de données et de refacturation de la part cantonale. En conséquence, les 2^e, 3^e et 4^e trimestres n'ont pu être refacturés au canton que sous forme d'acomptes, à raison de 80 %.

Au 31 décembre 2021, la participation cantonale perçue se monte à 175 786 fr. 35 (1^{er} trimestre à hauteur de 100 %, 2^e et 3^e à hauteur de 80 %).

A noter qu'un montant d'environ 31 793 francs (4^e trimestre) devrait nous parvenir prochainement ainsi que le solde des 2^e, 3^e et 4^e trimestres (20 %), une fois le programme KISS complètement opérationnel, et la facturation totalement contrôlée par le SASoc.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales, génie civil

620.3140.00 Entretien des bâtiments + Fr. 9'071.60/+58,53 %
Trois vidanges de séparateurs ont été effectuées, au lieu d'une.

620.3140.09 Entretien des routes par tronçon – Fr. 83'686.80/-27,90 %
Ce solde non utilisé provient du fait que certains chantiers sont en attente des autorisations du canton pour démarrer et que ces dernières arrivent parfois trop tard dans l'année pour débiter avant le froid. Le fait d'avoir un montant défini par année (en 2021: 300 000 frs) ne permet pas d'effectuer de gros travaux une fois certains montants engagés et au vu des montants devisés.

Dès 2022, un crédit cadre de 1 400 000 frs sur 5 ans permettra de gérer les dépenses annuelles avec une plus grande efficacité.

620.3140.10 Entretien des routes ouvrages d'art – Fr. 70'977.75/-157,73 %
La Commune doit ce montant aux propriétaires des bâtiments qui n'ont pas répondu favorablement pour refaire leurs façades. Ces derniers seront relancés une dernière fois en 2022 pour bénéficier de cette subvention.

620.3140.11 Entretien des routes canalisations – Fr. 21'102.75/-70,34 %
Deux interventions ont été repoussées en 2022.

620.3140.14 Déblaiement, sablage, protection hivernale + Fr. 126'857.02/+45,31 %
Un début et une fin d'année 2021 fortement enneigés, ainsi que des forfaits de base et prix de l'heure augmentés pour les prestataires privés ont contribué au dépassement de cette rubrique.

620.3140.31 Signalisation routière – Fr. 45'118.90/- 50,70 %
Ce compte enregistre les zones et quartiers à passer en zone 30 km/h, en attente de réponse des services de l'Etat. Les travaux n'ont donc pas pu être effectués en 2021.

De plus, la signalisation est tributaire de l'usure, des accidents, de changements ou de demandes durant l'année.

620.3140.33 Arrêt de bus -Fr. 36'000
L'étude a été mise en stand-by en 2021 à cause des changements de normes LHand.

620.4350.00 Ventes et prestations de service + Fr. 31'188.70/+62,38 %
Des revenus supplémentaires ont été enregistrés pour les prestations suivantes:

- Vente d'une machine à la commune de Montreux (Glutton);
- Facturations de réparations ou casses;
- Vente de bancs de marché à la Commune d'Attalens;
- Utilisation accrue des permis de fouille.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

700. Approvisionnement en eau

Un amortissement financier de 218 923 fr. 58 a pu être réalisé après l'amortissement obligatoire de 249 561 francs.

Le montant de la dette s'élève au 31 décembre 2021 à 4 080 000 francs contre 3 518 000 francs au 31 décembre 2020, rubrique 14170.00. Les dépenses brutes d'investissements 2021 se sont élevées à 1 348 341 francs, alors que les recettes d'investissements (taxes de raccordement, facturation à des tiers et subventions ECAB) se sont élevées à 327 171 fr. 85.

710. Protection des eaux

Un amortissement financier de 76 748 fr. 40 a pu être réalisé après l'amortissement obligatoire de 164 510 francs.

Le montant de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 1 franc contre 1 franc au 31 décembre 2020, rubrique 14171.00. Pour la deuxième année et compte tenu de l'amortissement complet de la dette, une attribution à la réserve *épuration des eaux*, rubrique 28000.02, de 617 716 fr. 01 a pu être réalisée. Les dépenses brutes d'investissement 2021 se sont élevées à 496 662 fr. 85 alors que les recettes d'investissements (taxes de raccordement et facturation à des tiers) se sont élevées à 228 753 fr. 65. Les investissements annuels ont été financés par les amortissements annuels.

720. Gestion des déchets

Le taux de couverture des charges globales s'élève à 100 % contre 93,92 % en 2020. Le budget 2021 prévoyait une couverture de 87,54 %. Pour la première fois, un amortissement financier de 29 745 fr. 47 a pu être réalisé après l'amortissement obligatoire de 49 600 francs (13 500 francs pour les ordures ménagères et 36 100 francs pour la déchetterie).

Le montant de la dette au 31.12.2021 s'élève à 41 000 francs (117 000 francs au 31.12.2020, rubrique comptable 14172.00). Les dépenses brutes d'investissement 2021 se sont élevées à 44 638 fr. 55, alors que les recettes d'investissements (taxes de d'équipement) se sont élevées à 41 074 francs. Les investissements annuels ont été pratiquement financés par les recettes annuelles.

7200. Ordures ménagères

Le taux de couverture des charges s'élève à 117,36 % (131,69 % en 2020). Le budget 2021 prévoyait un taux de couverture de 124,76 %.

7200.3130.07 Frais de production sacs jaunes + Fr. 4'567.18/+165,48 %

Le prix de la matière première (polyéthylène) pour produire les sacs taxés reste à un niveau élevé depuis le printemps 2021. Les prix de production ont été adaptés en conséquence.

7210. Déchetterie

Le taux de couverture des charges s'élève à 89,85 % (75,65 % aux comptes 2020). Le budget 2021 prévoyait un taux de couverture de 71,14 %.

7210.3180.07 Frais de transport et de traitement – Fr. 37'115.05/ -10,67 %

Le budget incluait la taxe pour l'élimination du papier d'un montant de 22 080 francs. Cette taxe a été abolie en décembre 2020. A cela s'ajoute une diminution du volume de déchets traités à la déchetterie.

7210.3180.62 Etude collectes déchets périphériques, - Fr. 16'459.70/-82,30 %

L'étude a été interrompue à cause du changement de législature. La variante « centre de tri » a été abandonnée au profit de quatre puits verres/papier.

7210.4350.07 Recyclage et participations de tiers, + Fr. 23'969.65, 84,49 %

Le budget ne prévoyait plus de ristourne pour le recyclage du papier. Or, depuis janvier 2021, la Commune reçoit à nouveau des ristournes, qui se sont élevées à 17 888 fr. 20 pour l'année 2021.

Par rapport au budget, les comptes enregistrent une augmentation du montant des ristournes pour la ferraille + Fr. 5365 fr. 15 et pour le verre + 2021 fr. 75.

740. Cimetière

740.3140.03 Entretien des installations – Fr. 23'793.30/-95,17 %

Les projets du cimetière sont bloqués par les services de l'Etat (route, nouveaux colombarium et nouveau local pour urnes).

790. Aménagement du territoire

790.3180.09 Honoraires et prestations de service – Fr. 55'918.85/-55,92 %

L'étude du plan de mobilité pour le futur bâtiment administratif, devisée à 30 000 francs, ainsi que les études de faisabilité pour la mobilité douce ont été reportées au budget 2022.

790.4520.30 Dédommagements communes pour prestations protection incendie – Fr. 49'200.20/-87,86 %

Le budget prévoyait les prestations pour les communes conventionnées. Les contrôles périodiques n'ont pas débuté.

8 ECONOMIE

810. Forêts

Le taux de couverture des charges est de 85,77 % (76,79 % aux comptes 2020). Le budget 2021 prévoyait un taux de 72,58 %.

810.3110.02 Achat de matériel, machines et véhicules + Fr. 6'581.65, +43,88 %

Le montant de 15 000 francs prévoyait l'acquisition d'une grosse raboteuse d'occasion pour la réalisation de produits en bois (bancs, tables, etc.). Or, le Service n'a pas encore trouvé cette machine.

Le montant de Fr. 21 581 fr. 65 correspond à tous les frais d'acquisition et d'équipement des deux véhicules d'occasion achetés en urgence (Toyota Hilux et Subaru Forester) en raison des deux véhicules mis hors d'usage lors du même événement (accident du 28.04.2021).

Par rapport à ce compte et en lien avec cet événement, le compte 810.4360.02 démontre un remboursement d'assurance de 23 550 francs pour le dommage total des deux véhicules.

810.3130.03 Achat de bois sur pied et divers, + Fr. 6'808.35, + 43,37 %

La redevance aux propriétaires privés pour l'achat du bois sur pied a été estimée à un volume de 1800 m³ à Fr. 6.50/m³. Ce volume et le prix moyen du prix des bois ont été sous-estimés.

Les exploitations prévues (rive gauche de la Veveyse de Châtel et rive droite de la Veveyse de Fégire) ont été effectuées; elles représentent un volume de 2414 m³ au prix de Fr. 7.50/m³. Une exploitation extraordinaire (glissement de terrain au Supelà) de 164 m³ au prix de Fr. 8.95/m³ a également été réalisée.

Au total et par rapport au budget, les comptes enregistrent une exploitation plus conséquente de 778 m³ et une redevance moyenne un peu plus élevée, soit Fr. 7.60/m³.

Le coût des sapins de Noël a atteint 2905 fr. 90 au lieu des 4000 francs budgétisés.

810.3190.02 Impôts TVA + Fr. 13'546.05, +79,45 %

Les subventions cantonales reçues pour des privés sont soumises à la TVA et n'avaient pas été budgétisées (Fr. 8170.-). Le solde de l'augmentation est dû à l'augmentation des revenus de la vente de bois et des travaux pour forestiers pour les collectivités publiques.

810.4350.12 Vente bois énergie, + Fr. 69'733, + 62,26 %

L'estimation de fourniture de bois énergie pour le CAD du Lussy a été estimée à un volume de 4000 m³ de plaquettes à un prix de 28 frs/m³ TTC.

En réalité, c'est un volume de 6490 m³ de plaquettes qui a été déchiqueté et transporté à la centrale de chauffe.

810.4350.16 Vente de bois de feu, + Fr. 34'684.65, + 105,11 %

La vente de bois de feu a été estimée à un volume de 600 m³ pour du bois feuillu vert en longueur grue ou en bûche de 1 m' et 50 stères pour du bois feuillu sec découpé en bûches de 33 cm, 50 cm ou à 1 m', soit un montant total de 31 000 francs.

Le produit de la vente des sapins de Noël a été estimé à 2000 francs.

Vente effective de 733,50 m³ au prix de 60 fr. 40/m³ TTC pour du bois feuillu vert en longueur grue ou en bûche de 1 m' et 153 stères au prix de 137 fr. 45/st TTC pour du bois feuillu sec découpé en bûches de 33 cm, 50 cm ou à 1 m', soit un montant total de 65 344 fr. 65 et une augmentation par rapport au budget de 33 644 fr. 65.

Recette effective de la vente des sapins de Noël: 2340 francs..

Les comptes enregistrent une très forte hausse des demandes en bois de feu durant l'année 2021. Si la demande 2022 est aussi importante, notre stock de 32 stères de bois sec sera insuffisant.

810.4350.19 Prestations pour collectivités publiques, + Fr. 37'998.95, + 69,09 %
Le montant prévu de 55 000 francs a été principalement planifié par rapport à des chantiers de génie civil.

Les mandats exécutés dans le cadre des travaux pour la traversée des Paccots et le trottoir des Mayens représentent un montant d'environ 35 000 francs ainsi que des prestations de plus de 15 000 francs pour l'entreprise de câblage. Plusieurs chantiers ont également été effectués pour des propriétaires privés.

810.4360.02 Remboursement de tiers (assurances), + Fr. 23'550,
Informations au compte 810.3110.02.

830. Tourisme

830.3150.03 Entretien des infrastructures – Fr. 34'106.10/-21,97 %

Les deux parcours VV et VTTAE n'ont été réalisés que partiellement. De plus, le montant budgétisé de 28 400 francs n'a pas été utilisé, car les travaux ont été financés par les comptes de l'Office du Tourisme.

840. Industrie, artisanat et commerce

840.3650.01 Subventions (sociétés à but culturel) Fr. 10'142.70,

Cette rubrique enregistre les soutiens suivants :

- Fête des commerçants organisée le 4.9.2021 Fr. 1'195.40,
- Groupe des commerçants action vitrine Fr. 8'947.30

840.3660.12 Soutien économie locale mesure COVID-19 – Fr. 64'363.25

L'action « Serrons-nous les coudes » s'est terminée le 31 janvier 2022. Les cartes ont été distribuées à la population fin juin 2021 et les remboursements ont été effectués jusqu'au 31 janvier 2022. La dépense totale de l'action s'élève à 25 451 fr. 10 selon le détail ci-dessous. Le Conseil général a octroyé le crédit de 90 000 francs le 7 octobre 2020 (Message no°108). Sous cette rubrique, un solde créditeur de 64 363 fr. 25 apparaît compte tenu du montant comptabilisé en passif transitoire au 31.12.2020 de Fr. 88'000.

	budget	comptes
Impression des cartes	5'000.00	9'956.85
Frais envoi	4'000.00	3'954.25
Bons à Fr. 25	5'000.00	*5'000.00
Cartes à Fr. 10.- (base 7600 habitants)	76'000.00	6'540.00
Total	90'000.00	25'451.10

**transitoire : bons en circulation seront payés jusqu'en mai, juin 2022 aux commerçants*

Nombre habitant au 31.12.2021	7771
Nombre de participant	654
Taux de participation	8.42%

8600. Centrale de chauffe

Le taux de couverture des charges est de 92,51 % contre 81,65 % aux comptes 2020. Le budget prévoyait un taux de 85,34 %.

8600.3120.00 Eau, énergie, combustible + Fr. 49'538.20/+17,69 %

Le budget prévoyait d'acheter un volume de 10 000 m³ de plaquettes, au prix de Fr. 28.00/m³pl, soit un montant de 280 000 francs.

Un volume total de 13 548 m³pl a été fourni au CAD du Lussy pour un montant de 329 538 fr. 20 (prix d'achat moyen d'environ Fr. 24.30 m³pl). Au 31 décembre 2021, le stock de plaquettes représentait un volume d'env. 2600 m³.

8600.4350.00 Ventes et prestations de service + Fr. 82'320.90/+24,87 %

L'estimation de la vente de combustible à EBL prévoyait un revenu de 331 000 francs, soit un volume de 10 000 m³pl à 620 kWh/m³pl.

Le résultat démontre une vente pour un montant de 413 320 fr. 90, soit une augmentation de plus de 82 000 francs. Cette augmentation de recette provient de la fourniture d'une plus grande quantité de bois feuillu dont le rendement calorifique est supérieur au bois résineux.

Dans des conditions d'exploitation très difficiles, ces bois ont été récoltés dans le périmètre des travaux d'entretien des forêts protectrices du Vieux-Châtel. Malheureusement, cet assortiment n'est pas valorisé correctement dans le compte du Service des forêts car le prix du bois énergie, résineux ou feuillus, est identique, soit 28 francs m³pl TTC.

8620 Turbinage

Le bénéfice 2021 s'élève à 89 652 fr. 98, alors que le budget prévoyait 70 000 francs.

9. FINANCES ET IMPOTS

Généralités

Lors de l'établissement des budgets, l'estimation des impôts s'effectue à partir des statistiques cantonales d'impôts et selon les recommandations du Service cantonal des contributions. Un montant est estimé en prévision de l'arrivée des nouveaux contribuables. Ces estimations restent aléatoires et difficiles à évaluer. La prudence est nécessaire. S'agissant de l'estimation des impôts pour les personnes morales, le Service des finances appelle les sociétés principales afin de connaître les perspectives économiques pour l'année future.

Comme les années précédentes, une part des revenus fiscaux est issue des années fiscales précédentes, alors que le budget est calculé selon les normes mentionnées ci-dessous. Lors du bouclage des comptes, une estimation des recettes à encaisser est effectuée selon les recommandations de l'organe de révision. Les écarts entre les estimations et la facturation effective sont inéluctables. Il faut aussi savoir que les recettes liées à des situations exceptionnelles ne sont jamais budgétisées.

Pour tenir compte des effets financiers liés à la pandémie Covid-19 et comme pour le bouclage des comptes 2020, le Conseil communal a procédé à des réductions sur les acomptes 2021 facturés, comptabilisés en transitoires. Les réductions sont les suivantes:

Personnes physiques:

- Impôt sur le revenu: - 6 % sur les acomptes 2021 facturés,
- Impôt sur la fortune: pas de correction,

Personnes morales:

- Impôt sur le bénéfice: - 15 % sur les acomptes 2021 facturés;
- Impôt sur le capital: - 10 % sur les acomptes 2021 facturés.

Le total de ces réductions s'élève à 1 527 500 francs (comptes 2020: Fr. 1'571'180).

900. Impôts

900.3190.05 Perte sur débiteurs + Fr. 49'523.78, + 23,58 %

Les pertes sur débiteurs, comptabilisées en 2021, correspondent pour une très grande partie à des personnes négligentes, qui n'ont pas rempli leurs déclarations d'impôts. Le Service cantonal des contributions les a taxées d'office. Pour faire réagir ces personnes, le SCC établit des taxations avec des montants souvent trop hauts.

Les contribuables ne nous règlent pas nos bordereaux d'impôts communaux, et l'on obtient ensuite des actes de défaut de biens pour ces créances d'impôts.

Une autre partie des montants passés à perte correspond à des contribuables qui sont partis à l'étranger sans payer leurs dernières créances d'impôts.

Pour le reste, il ne semble pas que les autres pertes sur débiteurs soient dues à la situation sanitaire. Elles proviennent plutôt de contribuables insolubles.

900.4000.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques, + Fr. 838'798.45, + 62,13 %

Sur recommandation de l'organe de contrôle, la comptabilisation des impôts s'effectue comme suit:

	Fr.
- Extourne transitoire acomptes 2019 et 2020	+1'875'000.00
- Facturation impôts 2019 et 2020	-1'976'370.85
- Transitoire acomptes 2020 et 2021	-2'087'000.00
Résultat	-2'188'370.85
Budget	-1'350'000.00

900.4000.03 Impôt sur les prestations et bénéfice en capital des personnes physiques, + Fr. 262'681.55/+ 82,09 %

Un grand nombre de taxations a été effectué par le SCC.

900.4010.00 Impôt sur bénéfice personnes morales, + Fr. 978'819.40, + 33,41 %

Sur recommandation de l'organe de contrôle, la comptabilisation des impôts s'effectue comme suit:

	Fr.
- Extourne transitoire acomptes 2019 et 2020	+3'993'000.00
- Facturation impôts 2019 et 2020	-3'521'819.40
- Transitoire acomptes 2020 et 2021	-4'380'000.00
Résultat	-3'908'819.40
Budget	-2'930'000.00

900.4020.00 Contribution immobilière + Fr. 370'666.40, +15,98 %
L'évolution de cet impôt est liée à l'évolution des constructions.

900.4030.00 Impôt sur les gains immobiliers, + Fr. 362'500.65, + 42,15 %
L'évolution de cet impôt dépend du nombre de transactions immobilières. Cet impôt est payé par le vendeur.

900.4040.00 Impôts sur les mutations immobilières + Fr. 1'328'942.25, +98,44 %
L'évolution de cet impôt dépend du nombre de transactions immobilières. Cet impôt est payé par l'acheteur.

9400 Intérêts et amortissements obligatoires

9400.3320.01 Intérêts des dettes – Fr. 167'271.66,- 27,88 %
Cet écart s'explique, d'une part, par le marché des taux d'intérêts qui demeure favorable lors de renouvellements d'emprunts et par le fait que les investissements réalisés ont été moins importants que la prévision budgétaire, d'autre part.

9420 Immeubles du patrimoine financier

9420.3140.15 Entretien des chalets d'alpage – Fr. 51'817.05,- 45,98 %
D'une part, le montant prévu en transitoire pour le creux à purin du Gros Chalet n'a pas été utilisé, parce que le permis de construire n'a pas été délivré. A cela s'ajoute également le fait que moins de matériel a été fourni aux agriculteurs.

9430 Immeubles du CAB

9420.3180.15 Honoraires de gérance, + Fr. 11'007.70, +46,06 %
Les honoraires sont calculés en % des revenus des loyers. Comme les revenus sont plus importants que ceux prévus au budget, cf compte 9420.4230.00, les honoraires ont augmentés.

9420.4230.00 Revenus des loyers du patrimoines financiers, + Fr. 94'432.15, +20,41 %
Le budget a été évalué de façon pessimiste.

Postes non ventilables

990.3320.00 Amortissements extraordinaires Fr. 14'560.17
Il s'agit d'amortissements d'arrondis au bilan.

Comptes des investissements

3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS

340 Sports

2018.056.340/5090.00 -

Stade Lussy : étude bâtiment multisports : + Fr. 69'785.35/+18,4 %

Le dépassement du budget est issu de la décision du Conseil communal d'étudier plusieurs variantes supplémentaires et de mettre en place plusieurs images 3D pour garantir une meilleure communication.

